

---

**RÉGIONALISATION ET DÉMOCRATIE :  
LES DÉFIS D'UNE CITOYENNETÉ  
ACTIVE POUR LES FEMMES**

SOUS LA DIRECTION DE

Nicole Thivierge et Marielle Tremblay

avec la collaboration de

Anita Caron et Louise Brossard

Réseau féministe de chercheuses et d'intervenantes pour un renouvellement des théories  
et des pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses

---



---

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation / <i>Marielle Tremblay</i> et <i>Nicole Thivierge</i> .....	1
Nouveaux enjeux de la participation des femmes aux lieux décisionnels dans le contexte de la régionalisation / <i>Claire Minguy</i> .....	7
Régionalisation de <i>deuxième type</i> et gouvernance : un agenda de recherche et d'actions pour les femmes / <i>Danielle Lafontaine</i> .....	13
Femmes, régions et démocratie : la présence et les intérêts / <i>Dominique Masson</i> .....	55
Participation des femmes aux nouvelles structures régionales : « nouvelles gestionnaires de la pauvreté » ou citoyennes à part entière / <i>Thérèse Belley</i> .....	63
Groupes de femmes et régionalisation : visionnaires et partenaires ? / <i>Michèle Asselin</i> .....	71
Nouvelles organisations territoriales, nouvelles formes de sexisme et renouvellement des stratégies d'action : analyse de pratiques en France et en Europe / <i>Marie-Lise Semblat</i> .....	77
La stratégie de la « chaise pleine » en région / <i>Donia Bergeron</i> .....	87
De la résistance à la mobilisation / <i>Anne-Marie Day</i> .....	91
Les pratiques de résistance par les alliances stratégiques / <i>Anne Gauthier</i> .....	95
La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 : bilan et suivis / <i>Diane Matte</i> .....	99
Une citoyenneté pleine et entière : le terreau pour la réalisation d'un projet de société féministe / <i>Nicole Thivierge</i> et <i>Marielle Tremblay</i> .....	105
Annexe 1 : Programme	
Annexe 2 : Liste des participantes	

---

## PRÉSENTATION

MARIELLE TREMBLAY

Sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi

NICOLE THIVIERGE

Université du Québec à Rimouski

Le projet de constituer un réseau de recherche stratégique a pris naissance à la suite de la tenue de deux ateliers de recherche stratégique (1998-2000), ayant réuni une vingtaine de chercheuses provenant de diverses universités québécoises (UQAM, UQAC, UQAR, UQAT, Université Laval, Université McGill, Université Concordia, Université de Montréal) et une vingtaine d'intervenantes œuvrant au sein de groupes de femmes, de syndicats, de conseils régionaux de développement ou d'économie sociale. Les ateliers tenus les 15 et 16 octobre 1998 et les 10 et 11 juin 1999 ont en effet amené les participantes à constater la nécessité de remettre en question les discours actuels sur l'économie de façon à reconnaître en quoi les concepts qui les fondent sont biaisés et à repenser et reformuler les politiques macroéconomiques actuellement en vigueur.

En mars 2000, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a répondu positivement à une demande de subvention visant à mettre sur pied ce réseau féministe ayant comme objectif d'explorer de quelle façon un renouvellement des théories et pratiques économiques et politiques peut contribuer au développement d'un projet démocratique de société et à la transformation des rapports sociaux de sexe. Le réseau regroupe, en plus de la chercheuse principale, six co-chercheuses de différentes disciplines appartenant à quatre établissements universitaires, quatorze collaboratrices chercheuses, plusieurs intervenantes provenant de groupes de femmes, de tables de concertation de groupes de femmes de diverses régions du Québec, de syndicats, des représentantes de deux organismes partenaires et une professionnelle de recherche.

---

---

L'idée centrale qui structure le réseau porte sur les stratégies de recherche et d'action susceptibles de générer un renouvellement des théories et pratiques économiques et politiques qui, dans un contexte de mondialisation, président à la distribution des richesses. Le réseau vise à mieux comprendre de quelle façon les changements sociétaux actuels affectent la vie des femmes et à rechercher quelles mesures devraient être appliquées aux plans local, régional, national et international pour assurer une répartition plus équitable des richesses et contribuer au développement d'un projet démocratique de société et à la transformation des rapports sociaux de sexe.

La tenue d'ateliers a été retenue comme forme privilégiée de réseautage. Un premier atelier a eu lieu les 5 et 6 avril 2001 à Chicoutimi sur « Régionalisation et démocratie : les défis d'une citoyenneté active pour les femmes » sous la responsabilité de Nicole Thivierge et Marielle Tremblay. Un deuxième atelier aura lieu à Québec en avril 2002 et portera sur l'impact de la transformation du système de santé sur les femmes. Cet atelier sera sous la responsabilité de Francine Saillant et de Manon Boulianne. Un troisième atelier qui se tiendra aussi à Québec à l'automne 2002 traitera de la problématique des droits économiques et sociaux en regard de la pauvreté, de la situation de l'emploi et des mesures sociales. Ce troisième atelier sera sous la responsabilité de Sylvie Morel. Un colloque à dimension internationale aura lieu à Montréal au début de l'été 2003 sous la responsabilité de Lucie Lamarche et de Marguerite Mendell. Ce colloque sera organisé conjointement avec l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes. Il sera centré sur le renouvellement des théories et pratiques économiques et politiques et s'interrogera sur les moyens pouvant assurer une certaine durée aux objectifs du réseau sur le plan des stratégies et des politiques. En plus de la question centrale de la transformation des rapports sociaux de sexe et de la redistribution des richesses, les thèmes transversaux qui seront traités dans l'ensemble des rencontres portent sur les effets de la mondialisation, le rôle de l'État, la citoyenneté et la démocratie.

Le présent document propose dix textes faisant suite à l'atelier qui s'est tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi, en avril 2001. L'intention générale qui a présidé à cet

---

---

atelier était de faire avancer la réflexion sur la question de la régionalisation, de la démocratie et des défis d'une citoyenneté active pour les femmes.

L'affaiblissement de l'État-nation devant la mondialisation et la globalisation des échanges fait émerger de nouveaux lieux de concertation et d'expression des pouvoirs publics et civils. La régionalisation et la localisation pourraient donner place à la construction de solidarités nouvelles pour lutter contre le processus de déstructuration sociale et d'exclusion. Bâties autour du mouvement associatif, ces nouvelles solidarités peuvent-elles être l'infrastructure d'une « bonne gouvernance locale » ? Les groupes de femmes, fer de lance du mouvement associatif au Québec, sont interpellés dans la lutte pour la reconstruction du tissu social et ils ont déjà amplement répondu à l'appel. Les pratiques des groupes de femmes permettent-elles de faciliter l'accès des femmes à une citoyenneté active ainsi qu'aux ressources sur une base égalitaire ? Est-il possible de faire plus et mieux sans l'appui des pouvoirs publics et ceux des secteurs privés ? Comment transformer les rapports de pouvoir afin que les femmes qui sont des actrices de changement ne soient plus exploitées et condamnées à la pauvreté ? Comment s'assurer que le mouvement associatif et les groupes de femmes ne soient pas les seuls à assumer cette remise en question des rapports de pouvoir et à militer en faveur de la transformation des rapports sociaux de sexe afin d'assurer la pleine égalité des femmes et des hommes en termes économiques et politiques ?

Ces réflexions soulèvent d'autres questions à savoir, la régionalisation prend-t-elle forme dans le contexte de l'affaiblissement de l'État-nation en raison d'une soumission du politique à la mondialisation de l'économie capitaliste ? Si la régionalisation représente un nouveau partage du pouvoir entre le national et le local, quelles sont les caractéristiques de ce nouveau partage ? Ceci permet-il aux femmes une plus grande participation à la vie politique et économique et leur permet-il d'accéder à un partage équitable des richesses ? Les processus à l'œuvre peuvent-ils favoriser l'émergence de nouvelles solidarités, au sein desquelles les mouvements associatifs, féministes et autres joueraient un rôle de premier plan ? Simultanément, ces transformations menacent-elles d'anciennes solidarités qui ont caractérisé les mouvements féministes et associatifs et qui devraient être préservées ? Les concepts de

---

---

« bonne gouvernance » locale ou mondiale peuvent-ils contribuer à l'exercice d'une citoyenneté active pour les femmes ? Ou assistons-nous plutôt à des modes de gestion qui limitent les femmes à des rôles de « gestionnaires de la pauvreté » plutôt qu'à un rôle véritable de citoyennes à part entière ?

Voici quelques-unes des questions qui ont été soulevées par les conférencières et les participantes lors de cet atelier. Dans un premier temps, quatre communications et deux commentaires ont particulièrement contribué au débat. **Claire Minguay**, professionnelle de recherche au Conseil du statut de la femme a d'abord fait part de constats concernant les percées des femmes dans neuf régions du Québec, des déficits identifiés et de l'urgence de se doter d'un lieu de concertation pouvant aider les intervenantes à se donner une vision féministe dans leur action.

**Danielle Lafontaine**, professeure en sciences humaines à l'Université du Québec à Rimouski, a mis en évidence les défis posés aux femmes engagées en régions par les agglomérations de grande taille qui prennent forme et qui modifient, de façon radicale, les territoires d'action locale et régionale. Ces deux communications ont été suivies d'un commentaire de **Dominique Masson**, professeure à l'Institut d'études des femmes de l'Université d'Ottawa. Cette dernière a attiré l'attention sur le fait que l'action des femmes en région s'est renforcée sans pour autant en arriver à ce que le point de vue féministe ait véritablement un impact sur les débats et sur les politiques. Ce constat est largement partagé par **Thérèse Belley**, engagée depuis de nombreuses années dans l'intervention sociale et l'organisation communautaire au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Cette dernière s'interroge sur la nécessité d'un changement de structures pouvant assurer une participation des femmes qui exerce un véritable rapport de force.

C'est d'ailleurs la conviction de **Michèle Asselin**, représentante de l'R des centres de femmes du Québec, qu'une réflexion sur ce qu'est la démocratie s'impose pour que les femmes puissent prendre leur place dans la société civile et participer à la définition et à la mise en œuvre de politiques équitables. La conférence donnée par **Marie-Lise Semblat**, chercheure au

---



---

Collège coopératif de Paris, a permis enfin d'identifier quelques formes de coopération mises en pratique en territoire français et européen.


Dans un deuxième temps, un forum a permis d'échanger sur les pratiques de résistance que se donnent les femmes de même que sur les mobilisations et solidarités qui les supportent et d'évaluer en quoi ces pratiques peuvent être porteuses de changement. **Donia Bergeron** de la Corporation femmes et développement régional au Saguenay, **Anne-Marie Day**, du Regroupement des femmes de la Côte-Nord et **Anne Gauthier**, responsable du développement social au CRCO de Rimouski ont initié le débat en parlant de leurs expériences en démontrant comment le développement requiert diverses formes de réseautage et de mobilisation. Enfin, la communication de **Diane Matte**, coordonnatrice de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 a été une illustration d'une mobilisation réussie qui se poursuit et qui s'est donné les moyens de rappeler, lors du Sommet des peuples, les revendications portées par les femmes sur leur situation au Québec et à l'extérieur du Québec.

Les textes qui suivent rendent compte de propos qui ont retenu l'attention des participantes au cours de ces deux journées de réflexion et d'échange. Nous voulons remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour la subvention qu'il a accordée au réseau ; l'Université du Québec à Chicoutimi qui a agi comme hôte de l'événement et l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes de l'Université du Québec à Montréal pour son soutien financier qui a permis d'assurer une large participation de chercheuses et d'intervenantes à cet atelier.

Les responsables de l'atelier tiennent à remercier tout particulièrement les conférencières et les participantes qui par leurs contributions ont permis de faire avancer la réflexion sur la question de la régionalisation et des enjeux démocratiques qu'elle soulève.

Nous voulons enfin exprimer notre vive gratitude à **Anick Druelle** qui, en tant que professionnelle de recherche, a assuré la coordination et la logistique de l'atelier. Nos

---





---

remerciements s'adressent également à **Claire-Andrée Frenette** qui a assumé la transcription des délibérations.





---

## NOUVEAUX ENJEUX DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AUX LIEUX DÉCISIONNELS DANS LE CONTEXTE DE LA RÉGIONALISATION

CLAIRE MINGUY

Conseil du statut de la femme, Québec

Il me semble essentiel d'établir que, pour répondre à la question soumise : Est-ce que la participation des femmes aux nouvelles instances de développement régional et social contribue au développement d'un projet démocratique et à la transformation des rapports sociaux de sexe ?, on doit considérer trois indicateurs qu'il ne faut pas perdre de vue :

- la présence des femmes dans les structures décisionnelles et ce, en terme de nombre, en terme de statut (parle-t-on d'un « siège femme » ? d'une représentation paritaire ? sont-elles élues ou nommées ?) et en terme de représentation (proviennent-elles du mouvement associatif des femmes ? du mouvement communautaire ? des structures socio-économiques ?) ;
- l'intégration des dossiers de condition féminine aux ordres du jour des structures décisionnelles et la manière dont cette intégration est faite. Le degré d'intégration est important : est-ce à la marge ? Parle-t-on d'intégration parce qu'une personne est désignée pour s'occuper du dossier à l'intérieur de la structure mais parmi un grand nombre d'autres dossiers ? Quelles ressources sont consacrées à la mise en œuvre des dossiers de condition féminine ? Quels résultats sont visés ? Vise-t-on vraiment des résultats ? On a parfois l'impression que les dossiers de condition féminine sont programmés sans même que des résultats soient mesurés. Qu'a-t-on prévu pour mesurer les impacts ? ;

- 
- enfin, la pénétration de la vision des femmes dans la définition du projet de société régional et dans la définition de l'identité de la région, qui sont à la base des axes de développement que se donne la région. Cet aspect est très peu discuté, très peu nommé quant à son identité. C'est probablement l'indicateur sur lequel on s'est le moins penché jusqu'à maintenant pour évaluer l'intégration des femmes au développement régional et l'impact de leur présence.

À partir de ces indicateurs et compte tenu de ce que j'ai pu observer et analyser au cours des travaux que j'ai menés sur le développement régional et local, quels constats peut-on faire ?

Je pense qu'on peut admettre qu'il y a des signes encourageants. Il est important de se rappeler que l'horizon historique auquel on se réfère n'est que d'environ 10 ans. Même si les réformes ont eu lieu en 1992 ou en 1993, les structures ne se sont pas mises en place dans l'année d'implantation. Malgré ce court délai d'observation, parmi les neuf régions<sup>1</sup> qui ont fait l'objet jusqu'à maintenant d'un avis du Conseil du statut de la femme (CSF), certaines se distinguent par des stratégies féministes qui semblent avoir donné de bons résultats.

Je pense par exemple à la Montérégie, au Centre-du-Québec, à l'Abitibi-Témiscamingue où il y a des percées de la part des femmes dans les institutions de développement régional et local.


Tous les indicateurs ne sont pas également probants de gains dans les régions étudiées par le CSF, mais on remarque une progression des femmes dans les lieux de pouvoir.

Ainsi, sur le plan de *la représentation*, celles-ci ont gagné une certaine légitimité. Les décideurs ressentent comme une obligation ou à tout le moins une certaine pression pour intégrer des femmes dans les structures. Cela peut se traduire par la présence d'un siège en

---

<sup>1</sup> Lors de l'atelier en avril 2001, le CSF avait publié un avis sur les conditions de vie des femmes et le développement régional et local pour les régions suivantes : Montérégie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Outaouais, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec. L'avis sur Lanaudière était suffisamment avancé pour être considéré dans le cadre de cette présentation.

---



---


condition féminine, par la reconnaissance ou le financement d'un comité aviseur en condition féminine ou même par des structures paritaires plus ou moins intégrales selon les endroits. Par exemple, dans le Centre-du-Québec, les tables sectorielles du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) délèguent obligatoirement à l'assemblée générale un homme et une femme qui votent en alternance ; dans le cas de l'Estrie, la représentation sexuelle paritaire est appliquée dans chacune des commissions sectorielles du Conseil régional de développement (CRD).

Pour ce qui est de *l'intégration des dossiers de condition féminine*, il y a aussi une certaine ouverture, quoique celle-ci demeure timide. Pensons par exemple, aux ententes spécifiques<sup>2</sup> qui, en dépit des limites à ce type de convention, impliquent la reconnaissance de la spécificité de certaines problématiques féminines, la mobilisation de ministères et organismes du milieu, notamment en termes financiers, autour de ces questions, en plus d'assurer une certaine notoriété aux problèmes abordés et aux groupes de femmes qui travaillent à leur élimination.

En ce qui concerne *l'intégration de la vision* des femmes dans la définition du projet de société régional et de l'identité de la région, on peut remarquer un phénomène qui n'est pas admis par les décideurs mais qui me semble être un signe de la pénétration de la vision des femmes. Il y a eu une belle convergence, notamment lors du Forum de développement social, lorsque les décideurs ont fait la « découverte du siècle », soit que le développement devait être global, intégré et multidimensionnel ; qu'on ne pouvait pas seulement faire du développement économique, mais aussi tenir compte des dimensions sociales et culturelles. C'est sûr que ces personnes n'ont pas intégré la vision féministe, mais on peut considérer que c'est une percée intéressante sur le plan du discours et de la vision du monde. Parce que lorsque les décideurs se rendent compte de la nécessité d'intégrer ce changement, ils sont complètement démunis puisque ce n'est pas la façon habituelle de fonctionner des structures technocratiques et des personnes qui y travaillent. Cela peut constituer une occasion à saisir pour les femmes.

---

<sup>2</sup> À ce jour, deux régions ont signé de telles ententes : la Montérégie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cependant, les négociations suivent leur cours dans quelques autres.



---

Enfin, les résultats obtenus avec la diffusion des avis régionaux, je parle de la quantité et de la qualité des réponses que reçoit le Conseil du statut de la femme, apparaissent comme un autre signe encourageant. Le taux de réponse des personnes que nous interpellons, les décideurs régionaux et locaux, mais aussi des décideurs nationaux parce qu'on sait bien que des sujets demeurent de compétence nationale et il est important qu'il en soit ainsi, ce taux de réponse, donc, est absolument incroyable : les décideurs se sentent obligés de nous expliquer ce qu'ils font, ce qu'ils ne font pas et ce qu'ils comptent faire des recommandations qu'on leur adresse. Rarement, dans l'histoire du Conseil, a-t-on vu une telle réponse, ce qui m'amène à dire qu'il s'est passé quelque chose sur le terrain et qu'il y a maintenant une ouverture qui n'existait pas il y a seulement quelques années.

### **Par contre !...**

On ne peut perdre de vue pour autant que les instances régionales et locales présentent des déficits de fonctionnement importants, même inacceptables, qui sont d'autant plus préoccupants qu'ils correspondent à des conditions qui auraient dû être mises en place avant toute démarche de décentralisation ou, à tout le moins, être à la base de ces démarches. Que ces éléments n'aient pas fait partie du processus de mise en place de la régionalisation ne tient pas du hasard, les processus ne sont jamais innocents, ils répondent toujours aux intentions qui les soutiennent. Je pense que, dans la planification régionale, le processus a autant d'importance que les contenus qui sont véhiculés, car il fait la différence entre une participation démocratique ou une décision technocratique. Même si les résultats au bout du compte peuvent être intéressants, il n'en reste pas moins qu'en présence d'un processus technocratique, on exclut les gens.

Le déficit le plus crucial me semble résider dans l'absence de lieu ou d'occasion pour que des débats s'engagent sur la vision du projet de société régional et sur l'identité de la région. C'est ainsi qu'il n'existe pour ainsi dire pas d'occasion pour l'échange d'idées entre citoyennes et citoyens. Il n'y a plutôt que des rencontres d'intérêts, de groupes d'intérêts, d'où de

---

---

nombreuses luttes corporatistes autour des organisations régionales dont résulte un déficit très important pour la citoyenneté régionale.


Comme il n'y a pas ni lieu, ni occasion de débat, le risque est énorme, et encore davantage pour les femmes, de ne pas avoir l'occasion de s'entendre sur les mots, sur les concepts autour desquels on se rallie, de ne pas avoir l'occasion de faire émerger les tensions, les dissensions, les modulations autour des concepts, ce qui conduit parfois à des consensus factices qui peuvent être la source de nombreuses désillusions à l'intérieur du mouvement des femmes ou de tensions entre le mouvement des femmes et le mouvement communautaire. N'ayant pas l'occasion de débattre d'un projet de société régional, on prend pour acquis qu'on s'est compris, qu'on est d'accord sur certaines notions, qu'on comprend la même chose de certains concepts et à un moment donné, dans l'exercice du pouvoir ou au moment de l'articulation des revendications et de leur traduction en actions, des fossés tellement profonds se creusent qu'il y a risque de rupture.

On trouve une autre lacune absolument inacceptable dans le fait qu'aucune formation n'est donnée à propos de la régionalisation et de l'exercice des charges citoyennes, comme si on pouvait improviser, comme si on pouvait être envoyé dans un organisme et y siéger en étant tous et toutes de même niveau alors que les personnes viennent d'horizons très différents. Cette formation devrait être prise en charge par les organismes régionaux ou financée par le gouvernement central.

Il n'y a pas non plus de formation financée et soutenue à la lecture féministe des enjeux. Cela se donne, cela se fait, cela s'improvise, mais ce n'est pas systématisé, personne n'a vraiment les moyens de le faire et c'est un déficit important pour la participation des femmes.

Une autre carence absolument dramatique, c'est le temps. Les réformes se sont faites à un rythme absolument ahurissant, un sentiment assurément partagé par les nombreuses femmes essoufflées que le CSF rencontre lors des consultations en région. On manque de temps pour s'approprier les réformes, les structures, les concepts, pour consulter le réseau dont on est

---




---

mandataire quand on siège ou quand on travaille dans des comités aviseurs ; tout se passe dans des échéanciers tellement serrés, avec des débats absolument énormes qui sont impossibles à gérer de façon correcte, de façon démocratique. On se retrouve à devoir prendre des positions sans même avoir le temps de revenir à son groupe de référence. Il manque aussi de temps pour faire « atterrir » les politiques, les articuler dans la réalité.


Enfin, on manque d'argent. Les coûts de la participation ne sont pas les mêmes selon le type d'organisation à laquelle on appartient. De plus, on sait que les femmes sont plus pauvres, qu'elles ont davantage de responsabilités familiales et, sans support financier, leur participation n'est pas facilitée.

On constate aussi que les outils pour évaluer les effets des décisions font défaut. Il y a, bien sûr, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) qui n'est pas appliquée mais qui pourrait être d'un secours précieux pour mesurer l'impact des décisions sur les femmes. On peut aussi penser à un observatoire de la condition féminine ou à un observatoire régional général dans lequel il y aurait un volet de condition féminine. Mais, plus largement, on manque d'indicateurs de « rentabilité sociale » ; les indicateurs actuels, très classiques, échappent une part importante de la contribution des femmes et fournissent peu d'indications sur l'impact, sur la vie des femmes, des décisions qui sont prises et du type de développement qui est retenu.

J'aimerais conclure en insistant que, s'il y a une urgence, c'est dans la nécessité de se donner l'occasion de définir une vision féministe du développement. Il est très difficile actuellement pour les représentantes du mouvement des femmes de parvenir à se sentir confortables à l'intérieur des structures de développement régional sans qu'il y ait eu ce genre de débat. Les femmes sont amenées à se prononcer sur une foule de sujets sans pouvoir s'appuyer sur une réflexion, une définition du type de développement qu'elles souhaitent comme féministes. Il est fondamental que cette discussion ait lieu avec la base la plus large possible de femmes et qu'elle permette de faire éclater la notion traditionnelle du développement dans laquelle les femmes se retrouvent actuellement obligées de fonctionner. Tant que la notion de développement restera aussi étroite qu'elle l'est actuellement, les femmes




---



---

seront nécessairement en position d'opposition, comme si elles étaient extérieures au développement et devaient constamment revendiquer, « quémander » que l'on adapte les politiques à leurs **besoins**. Il faut que ce débat donne l'occasion aux femmes de se repositionner pour ce qu'elles sont : partie prenante du développement et porteuses d'une vision et de valeurs. Elles doivent participer à la redéfinition de l'identité régionale, sinon elles seront toujours à la marge.

---



---

# RÉGIONALISATION DE DEUXIÈME TYPE

## ET GOUVERNANCE : UN AGENDA DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LES FEMMES

DANIELLE LAFONTAINE

Université du Québec à Chicoutimi

Groupe de recherche interdisciplinaire sur le  
développement régional de l'Est du Québec

À la veille de la tenue du troisième Sommet des Amériques qui doit avoir lieu à Québec du 20 au 22 avril 2001, et dans la foulée d'une profonde réorganisation municipale et territoriale en cours au Québec, cette invitation du Réseau à discuter ensemble de régionalisation, de démocratie et de citoyenneté active pour les femmes m'est apparue une initiative non seulement intéressante, mais je le dis d'emblée, tout à fait essentielle.

Selon moi, il est en effet important pour les femmes non seulement de discuter en profondeur de ces thèmes, mais, comme je vais le suggérer, de les porter dès maintenant au centre d'un véritable *agenda autonome* de réflexion et d'action pour les prochaines années.

L'univers qui se dessine, avec pour toile de fond une *mondialisation*<sup>3</sup> ou une *globalisation* aux contours mouvants et complexes, nous oblige toutes et tous il me semble à nous interroger

---

<sup>3</sup> La *mondialisation* ou la *globalisation* peuvent susciter des prises de positions tranchées *contre* ou *pour*. Mais il s'agit fondamentalement d'un très vaste ensemble de changements sans précédents dans l'histoire. Dans un ouvrage de 1999, nous écrivions (Lafontaine et Thivierge, p. ix) : *La mondialisation n'est pas nouvelle. Elle fait référence à l'approfondissement d'un processus d'internationalisation des échanges (des marchés, de la concurrence) amorcés il y a plusieurs siècles et par lequel le monde socio-historique de la planète toute entière s'unifie autour de filières économiques et technologiques et de systèmes de croyances partout répandus à défaut d'être partout entièrement partagés. Mais sous l'influence de l'essor de l'informatique et des moyens de télécommunication et de transport, le rythme et les conditions des échanges sont aussi transformés, les délais raccourcis, les normes réajustées, de même que l'organisation du travail [...] entraînant une augmentation du rôle des savoirs [...] Devant ces changements sans précédents [...].* Dans un second ouvrage (Lafontaine et Thivierge, 2000, p. viii), l'idée de mutations ou de changements globaux est discutée : changements *d'aires* (transformations spatiales) mais également d'*ères* (transformations culturelles).



sur le monde en train de prendre forme. On peut aussi se demander dans quelle mesure on pourra véritablement contrôler ces changements ou se contenter de les subir, si nos possibilités de conserver ou d'obtenir de bons emplois dans les régions qui nous ont vu naître ou nous ont accueillies seront accrues ou diminuées, si les lois ou protections sociales ou environnementales pourront être renforcées ou seront amoindries. *Et pour les femmes des pays développés ou en développement, quels seront les impacts de ces changements ? Recul ou pas en avant ?*

Parmi les thèmes importants proposés, j'ai choisi d'axer principalement mon intervention d'aujourd'hui sur la régionalisation, la *régionalisation de deuxième type*<sup>4</sup>. Je discuterai en fait de deux mouvements de régionalisation de deuxième type en cours au Québec et dans les Amériques, mais aussi ailleurs dans le monde, le premier allant dans le sens de la formation de nouvelles *communautés d'agglomérations* ou *cités-régions* et le second allant lui dans le sens de la formation de *nouveaux blocs régionaux* ou *zones de libre-échange*. Le premier mouvement concerne des unités locales (d'échelle *infranationale*). Quant au second mouvement, il concerne des ensembles de pays appelés à s'unir pour former de nouvelles régions ou blocs économiques et politiques très vastes (à l'échelle *supranationale*, voire continentale ou hémisphérique<sup>5</sup>). Ces deux mouvements mettent aussi directement en cause l'échelle *nationale*, celle dans laquelle les programmes sociaux et les mesures d'aide publique au développement ont été et demeurent encore ancrés. *Mais pour combien de temps ?*

Pourquoi s'intéresser à ces mouvements de régionalisation ou de réorganisation territoriale ? N'est-il pas plus important de consacrer toutes ses énergies à concevoir et à mettre en œuvre un *développement* mieux soutenu ? *Oui mais soutenu avec quelles ressources financières ou matérielles, par qui, pourquoi ?*

---

<sup>4</sup> J'ai proposé pour la première fois cette expression dans Lafontaine, 2001, p. 206.

<sup>5</sup> En référence à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), on parlera de zone *hémisphérique* pour désigner en ce cas l'hémisphère (géographique) *ouest* de la terre, lequel se trouve presque totalement englobé par la Zone; l'hémisphère (géographique) *est* intègre quant à lui la quasi totalité de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. Mais on peut envisager autrement l'espace terrestre, en considérant par exemple l'hémisphère (géographique) *nord* (lequel englobe une bonne partie des Amériques, de l'Europe et de l'Asie –dont la Chine et l'Inde–) et l'hémisphère (géographique) *sud* (intégrant une partie de l'Amérique et de l'Afrique du Sud, l'Australie, une partie de l'Asie du Sud et l'Antartique). (Voir en annexe, carte 4). À des fins politiques (de démarcation identitaire du type nous/eux), on continue aussi de faire référence à l'*ouest* et à l'*est*, ou au *nord* et au *sud*.

---

Si les initiatives diverses de régionalisation méritent qu'on s'y intéresse de près, c'est qu'elles font écho à des transformations souvent profondes des rapports de pouvoir entre les groupes. Le terme régionalisation d'ailleurs contient le mot *région* issu du latin *regio* (Gaffiot, 1936 : 544) et désignant alors comme aujourd'hui *une étendue délimitée de territoire*. En latin, la *regio* fait référence aussi bien à la direction ou à la ligne qu'à la limite, à la frontière, aux divisions territoriales, aux régions grandes (celles de l'Empire romain) ou petites (celles des quartiers de la ville de Rome par exemple). Ce terme reste lié à celui de *rex, regis* : roi, souverain, monarque — et, par extension, les chefs ou les riches (*reges*) —, à *regno* (régner) et à *rego* (diriger, gouverner). La **régionalisation** fera quant à elle référence à une action ou à un processus de division (de partition ou d'intégration) de territoire en régions. **Régionaliser** c'est d'abord et avant tout, *pour une autorité politique*, diviser l'espace, établir un cadre territorial, un cadre de gouverne. Les territoires ainsi formés sont l'objet de fréquents découpages qui en réduisent ou, au contraire, en augmentent l'étendue. Ces partitions ou ces intégrations territoriales ne sont pas innocentes mais restent très marquées par les rapports de pouvoir. Quant aux *régions* ainsi formées, celles-ci n'ont pas un caractère immuable, quelles que soient les volontés souvent exprimées de les considérer *données une fois pour toute* par la nature ou la culture. Or, bien qu'inscrites dans un environnement naturel particulier, les régions ne sont jamais purement « naturelles ». Sources d'attachement à titre *d'espaces vécus*, socle de pratiques et d'institutions qui en tirent leur existence ou y ancrent des objectifs et des projets, leur existence dépend fondamentalement des volontés et des capacités des groupes sociaux à les imposer ou à les maintenir comme à les faire disparaître. Quant au **régionalisme**, on le rapporte à cette « tendance à s'occuper exclusivement des caractères propres ou des intérêts particuliers d'une région » (Quillet, 1984, vol. 15).

Ainsi par régionalisation de *deuxième type*, je ne fais pas référence à une *deuxième* étape de la régionalisation que l'on a connue au Québec (comme dans plusieurs autres pays) au cours des trente dernières années et qui a vu émerger des *régions* (dix-sept *régions administratives*, voir en annexe, carte 1) et des instances régionales et locales diverses auxquelles participent d'ailleurs de plus en plus directement les femmes. Plus incertaine que jamais, cette régionalisation que je considère de *premier type* fut en effet poursuivie chez nous, comme dans

---

plusieurs autres pays, au nom d'une lutte volontariste aux *disparités sociales et territoriales de développement*, au nom de *l'égalité des chances* ou d'une *répartition plus équilibrée* de la croissance ou des revenus, de *la lutte à la pauvreté*, en somme du *développement régional*. Efforts timides certes<sup>6</sup>, mais efforts tout de même, efforts parfois même structurants et qui, aux plans de l'accessibilité à l'éducation ou aux soins de santé, par exemple, ont été et demeurent importants. Or, la régionalisation que j'appelle *de deuxième type* dont j'estime important de discuter renvoie quant à elle non pas à des objectifs *de développement* comme la première, mais d'abord à des objectifs de *croissance et de compétitivité*<sup>7</sup>, de *sécurité et de positionnement économiques*, comme je vais en traiter plus à fond plus loin. Toutefois, même si les buts centraux poursuivis sont à caractère économique, cette régionalisation de *deuxième type* possède également un contenu territorial, social et politique extrêmement important. Aussi aura-t-elle vraisemblablement des impacts sur la vie des personnes. À terme, la régionalisation de *deuxième type* qui se dessine et qui en ce moment co-existe en quelque sorte en parallèle — et non déjà sans tension — avec celle *de premier type*, pourrait être amenée non seulement à entrer en conflit avec elle, mais à la supplanter entièrement. Ce scénario n'est toutefois pas inéluctable, comme je l'indiquerai.

Le renforcement des blocs économiques et politiques supranationaux et des cités-régions dont j'entends discuter met directement en cause certains pouvoirs et prérogatives de l'État national, ses capacités d'agir. On retrouve ici des enjeux de gouverne et de *gouvernance* (un terme discuté plus loin) qu'il me semble également nécessaire de discuter. On voit aussi poindre la montée possible des rivalités entre blocs économique-politiques supranationaux rivaux et entre cités-régions rivales. Quant aux régions non métropolitaines en perte de vitesse,

---

<sup>6</sup> Dugas (1994, p. 383) écrit : « La lutte contre les disparités territoriales a été de courte durée au Canada et s'est pratiquement terminée au début des années 1970 ». Selon moi, au Québec, elle a perduré un peu plus longtemps à travers une *régionalisation* demeurée incertaine et que met en cause la tendance actuelle à la *métropolisation*. Ailleurs dans le monde, des initiatives passées de régionalisation sont aussi mises en cause par les tendances à la métropolisation (voir Velt, 1992 et Dumont, 1998).

<sup>7</sup> Il y a quelques années, dans leur revue des politiques de développement régional dans plusieurs pays préparée pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, McNiven et Plumstead (1998 : 82-83) écrivaient : *L'argument contre la politique de développement régional vient de la visibilité accrue de la pensée économique néoclassique [...] selon cette façon de voir la politique économique, la réglementation et les incitatifs sont en fait des obstacles au fonctionnement des marchés [...]. Économie néoclassique et pensée économique libéral ou ultralibéral (Hayek) ont liées, voir note 24*

---

souvent à prédominance rurale, ou aux pays à *économie de petite taille* (ÉPT)<sup>8</sup>, ou même à des continents entiers aux prises avec des situations de pauvreté quasi généralisée (pensons ici à l’Afrique), *qui demain voudra les soutenir ?*

La *régionalisation de deuxième type* soulève, on le voit, des questions cruciales à propos des espaces de vie et de solidarité qu’il convient d’adopter ou de renforcer et cela au nom de quelles finalités. *Solidaire oui... mais avec qui et pourquoi ?* La *régionalisation de deuxième type* n’est pas sans nous obliger à nous interroger à la fois sur nos modèles de développement et nos modèles de *gouvernance*.

Si, comme je le soulignais plus haut, les groupes de femmes ont depuis une dizaine d’années fortement encouragé et soutenu cet objectif de *participation citoyenne* des femmes aux instances régionales et locales<sup>9</sup>, c’est que le mouvement de régionalisation et de décentralisation de l’action publique alors en cours paraissait offrir aux femmes des occasions inédites de contribuer aux prises de décisions collectives et au renouvellement comme à l’approfondissement de *l’expérience démocratique*<sup>10</sup>. Leur situation et leurs besoins spécifiques seraient aussi mieux reconnus et pris en compte. Or, ce mouvement de régionalisation et de décentralisation que je nomme *de premier type* auquel les femmes et les groupes de femmes du

---

<sup>8</sup> À partir des années 1980, la problématique des disparités de croissance et de développement entre les pays (et entre éventuels partenaires de zone de libre-échange) sera de plus en plus traitée en référence à la situation des économies dites de *taille restreinte* ou *petite*, et des questions de *sécurité économique*. On parle aussi d’économies *vulnérables* et même des *asymétries* entre pays, reconnaissant par là l’existence d’inégalités de fait. Dans le cadre des échanges entourant la formation de la ZLEA, la question des ÉPT (*Économies de plus petite taille ou relativement moins développées, Smaller Economies, Relatively Less Developed Economies*) fait l’objet de discussions spécifiques. À l’idée de *vulnérabilité*, nous préférons celle de *fragilité* tout en l’associant à des dimensions non seulement économiques ou technologiques, mais aussi sociales, environnementales et énergétiques, culturelles, informationnelles. (Voir Lafontaine et Thivierge, 1999 et 2000). Suivant notre perspective, tous les pays ou régions restent à divers degrés *fragiles*.

<sup>9</sup> J’ai personnellement défendu cette idée depuis le milieu des années 1980 dans le cadre d’ateliers et de colloques soutenus par le Conseil du Statut de la femme ou d’autres groupes de femmes (à Sherbrooke, à Baie-Saint-Paul, à Chicoutimi, à Longueuil et ailleurs !) lesquels ont donné lieu à diverses publications, dont Lafontaine (1993).

<sup>10</sup> J’entends par *expérience démocratique* un ensemble de représentations et d’institutions politiques constitué à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle (État national, partis, droits humains, etc.). La croyance, d’abord *de principe*, en **l’égalité des êtres humains**, fut reprise par des mouvements sociaux alimentant l’extension de cet État-providence national aujourd’hui si fortement mis en cause. L’expérience démocratique — un terme que je préfère à celui plus statique de *régime* — reste selon moi à étendre et à approfondir. On aura conscience du fait que tout parti-pris (que je fais mien) quant à l’égalité des êtres humains engage des postulats de valeurs importants et des discussions quant à leur caractère universel ou universalisable et leurs rapports aux doctrines religieuses ou à l’existence de *civilisations*.

---

Québec ont été fortement encouragés à se joindre doit absolument être distingué de la régionalisation *de deuxième type* évoquée plus haut. Il importe en effet de les distinguer car les cadres politico-territoriaux et les idées-forces inscrites au cœur de chaque type de régionalisation plus ancienne ou nouvelle ne sont pas les mêmes.

C'est à cette *régionalisation de deuxième type* que j'entends consacrer la première partie de mon exposé. Comme je l'ai mentionné plus haut, j'y discuterai de deux mouvements distincts dont l'un se déroule à l'échelle continentale tandis que l'autre se manifeste à l'échelle bien plus réduite des municipalités. Je traite ici surtout de ces phénomènes en me référant à la situation du Québec, du Canada ou des Amériques, mais des processus analogues se déroulent sur d'autres continents. Ailleurs dans le monde, en particulier en Europe où l'Union européenne (UE<sup>11</sup>) se renforce, ou encore en Asie (avec l'ASEAN<sup>12</sup>), des processus de régionalisation que j'appelle ici de *deuxième type*, souvent assez semblables à ceux dont je discute ici, sont mis en œuvre<sup>13</sup>. Dans une seconde partie plus brève, je discuterai de *gouvernance* tout en tentant de cerner quelques enjeux des transformations en cours, ceci en particulier pour les femmes. En conclusion, j'évoquerai les raisons qui me font espérer que ces thèmes discutés au sein du présent atelier du Réseau puissent trouver place au cœur d'un *agenda* de recherche et d'action pour les femmes.

---

<sup>11</sup> En février 1992, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté européenne (CE) signaient à Maastricht (ville hollandaise) le Traité sur l'Union européenne (UE) qui compte aujourd'hui 15 États membres. Plusieurs autres pays de la région supranationale sont actuellement candidats à l'adhésion à l'UE ou signataires d'accords de libre-échange. Les principales institutions européennes sont le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne, le Parlement européen et la Cour de justice des Communautés européennes.

<sup>12</sup> ASEAN, pour Association of South-East Nations (Association des Nations du Sud-est Asiatique). Instituée en 1967 à Bangkok, celle que l'on désigne comme une *région* (supranationale) rassemble aujourd'hui dix pays (et près de 500 millions de personnes). En 1997, à Kuala Lumpur, elle s'engageait dans une opération de planification et de prospective à moyen terme : ASEAN VISION 2020.

<sup>13</sup> Il y a dans le monde d'autres organisations **globales** (ou internationales; ex. les Nations Unies) ou **régionales** (**supranationales** ou **transcontinentales**) que celles ici mentionnées, dont plusieurs poursuivent des objectifs de recherche de sécurité collective ou de maintien de la paix, d'assistance humanitaire ou de promotion des droits humains et de la démocratie. En traiter dépasse toutefois les objectifs de cette communication.

---

## 1. La régionalisation de deuxième type

Je considère au titre de régionalisation de *deuxième type*, deux ensembles de processus, le premier allant dans le sens de la formation de nouvelles **communautés d'agglomérations** ou **cités-régions** et le second allant dans le sens de la formation de **nouveaux blocs économiques régionaux** ou **zones supranationales de libre-échange**. Ces phénomènes que nous sommes présentement assez confusément en train de vivre vont se dérouler sur plusieurs années encore. Mais ils auront vraisemblablement des effets profonds sur nos façons d'habiter nos territoires ou de prendre des décisions les concernant ou concernant nos choix collectifs. Des effets sur nos vies aux plans individuel et collectif. Des impacts sur la situation des femmes.

Ces deux ensembles de processus ont chez nous pour nom la *réforme ou la réorganisation municipale* enclenchée et mise en œuvre depuis quelques mois dans l'ensemble du Québec et la formation en cours d'une vaste *zone de libre-échange des Amériques* (ou **ZLÉA**, voir en annexe, carte 2). Loin d'être des processus qui n'auraient rien à voir l'un avec l'autre, la réorganisation municipale en cours et la création de la ZLÉA envisagée pour 2005 sont toutes deux susceptibles de modeler de nouveaux cadres géographiques et politiques d'action publique, de nouvelles *régions*. Toutefois, ayant un caractère résolument ou bien *métropolitain/municipal*, ou bien *supranational*, ces nouvelles régions politico-institutionnelles diffèrent de nos actuelles *régions administratives* et mercéennes québécoises (de MRC ou *Municipalités régionales de comté* instituées en 1979) auxquelles elles viennent s'ajouter, complexifiant le cadre public à plusieurs échelons déjà constitué. Un cadre dont les femmes n'ont pourtant que récemment entrepris d'investir les structures décisionnelles.

La création de ces nouvelles régions continentales ou métropolitaines reste dans les deux cas orientée vers la recherche d'un *positionnement avantageux dans un univers marqué par une vive compétition économique*. On suggère que pour avoir espoir de demeurer ou de devenir compétitif ou *gagnant*<sup>14</sup>, il importerait pour *tout groupement communautaire quelconque*

---

<sup>14</sup> L'expression *régions gagnantes* a été popularisée par l'ouvrage de G. Benko et A. Lipietz, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économiques*, PUF, 1992.

---

---

considéré comme une *région* d'unifier ses stratégies ou ses règles, de coordonner ses efforts, d'agir de manière la plus intégrée possible. À ces grandes orientations s'ajoutent des références territoriales et identitaires puissantes. Dans ce monde archi concurrentiel et impitoyable qui serait en train de prendre forme, la formation des nouvelles régions métropolitaines et des nouveaux blocs supranationaux, permettraient d'unir des forces<sup>15</sup>, de constituer des masses critiques, d'augmenter des capacités de s'attacher des aires de marchés ou d'*innover*, un terme sur toutes les lèvres. En toile de fond, une mondialisation (ou globalisation) et une métropolisation (du grec *mêtêr*, mère et *polis*, ville) présentées comme autant de fatalités implacables commandant l'adaptation, l'union et le renforcement des *gagnants*. La valorisation marquée du *très grand ensemble urbain* (TGEU) comme pivot de recherche de prospérité sera d'autant plus grande qu'en dépit des références qui se multiplient au *développement durable*, comme valeur, les représentations dominantes des *ressources naturelles* (comme des milieux ruraux) tendent à suggérer que celles-ci sont sans avenir du point de vue de leur capacité aujourd'hui comme demain à contribuer à l'enrichissement collectif. Comme je l'ai indiqué, la *régionalisation de premier type* initiée à la fin des années 1960 au nom de *la lutte aux disparités régionales* a reposé sur des conceptions bien différentes. Des conceptions qui, si elles se sont progressivement éloignées des objectifs de réduction des inégalités pour intégrer des préoccupations de plus en plus centrales de croissance économique, ont néanmoins soutenu l'occupation humaine et sociale d'un vaste territoire. Un territoire découpé en *régions* et à ce titre dotées de services (éducatifs, de santé, sociaux, culturels, et autres). Des services qui ont aussi permis aux femmes d'occuper des emplois valorisés et valorisants. *Mais demain ?*

### 1.1 La régionalisation de deuxième type supramunicipale : vers de nouvelles cités-régions rivales ?

Tel que mentionné plus haut, le premier mouvement de régionalisation de *deuxième type* dont j'aimerais d'abord discuter concerne la montée en puissance de nouvelles ***communautés d'agglomérations*** ou ***cités-régions***.

---

<sup>15</sup> Dans son article beaucoup discuté « The West. Unique, not universal », Samuel Huntington écrit : « *The future of the West depends in large part on the unity of the West* », *Foreign Affairs*, nov/déc 1996, p. 43. Sur l'idée d'*ouest*, voir note 3 ; sur Huntington et la Trilatérale, voir note 23.

---

La diffusion un peu partout dans le monde depuis le milieu des années 1970 des thèses du *tout au marché* ou du salut par l'intégration au marché, n'est pas étrangère à la forte valorisation actuelle du *grand* et même du *très grand ensemble urbain*. Si elle reste un phénomène encore difficile à expliquer, la croissance un peu partout dans le monde, au Nord comme au Sud, des agglomérations de grande taille comptant plus d'un million d'habitants, n'en marque pas moins profondément le paysage de notre époque. On en dénombre déjà plus de trois cents à travers le monde (Scott et *al.*, 1999) dont une vingtaine comptant plus de dix millions d'habitants. Cet essor démographique des grandes agglomérations s'accompagne de divers phénomènes associés à la localisation dans des très grandes villes dites métropolitaines d'organismes ou d'activités telles les banques et les organisations financières, dont les Bourses, les sièges sociaux, les médias à couverture nationale ou mondiale, les activités de direction et de conception en général (Veltz, 1992). La *métropolisation* désignerait (Claval et Sanguin, 1997) un ensemble de processus sous-jacents à ce mouvement de concentration de ressources vers certaines grandes villes et vers le grand ensemble urbain en général. Mais ce mouvement voit aussi les autorités des très grandes métropoles s'engager dans des rapports particuliers avec celles des États centraux, nouer des rapports de plus en plus directs avec les autorités nationales ou locales d'autres pays. Comme je le rappelais dans un texte : *Aux yeux de certains analystes, de puissantes cités-États<sup>16</sup> en formation sont peut-être appelées à remplacer l'État-nation constitué au cours des quatre derniers siècles<sup>17</sup>. Mais avec quelles conséquences sur la préservation du bien commun ou la poursuite et l'élargissement de l'expérience démocratique ?* (Lafontaine, 2001, p. 190)

Tandis que l'on assiste dans plusieurs pays à des remises en cause des politiques publiques de répartition territoriale de la croissance et de développement et d'aménagement

---

<sup>16</sup> Allen J. Scott (1998) parle de *global city-regions* en s'inspirant des travaux de John Friedmann et G. Wolff (1982). En 1965 déjà, John Friedmann se penchait sur de nouvelles formes d'organisation politico-territoriale selon lui émergentes: les *metropolitan core regions*. Hall (1966) s'est intéressé aux *world cities* et Sassen (1991) à la *global city*. Au Québec, Fontan (1997) discute de l'État-région (d'échelles supra-nationale et infranationale) comme nouvelle forme possible de régulation des territoires. Un peu plus tôt déjà Collin (1995), en référence à Montréal, parle d'une ville-région en émergence (voir aussi Foggin et Manzagol, 1998 qui vont un peu dans le même sens).

<sup>17</sup> Des cités-États qu'on pourra rapprocher de la cité médiévale qui était tout à la fois le siège d'un pouvoir, un lieu de production et lieu de vie; un lieu où les *actants* et *actantes* assumaient aussi leur propre défense alors même que l'État-nation opérant à une échelle autrement plus vaste n'avait pas encore pris forme. Mais la situation d'alors (analysée avec tant de finesse dans Freitag, 1971) était très différente de celle d'aujourd'hui.

---



---

régional mises de l'avant durant quelques décennies à peine, de nouveaux découpages territoriaux fonction de pôles urbains souhaités *moteurs* sont proposés ou même, comme c'est actuellement le cas au Québec, institués. C'est au cas québécois auquel nous allons maintenant nous intéresser.

- De nouvelles communautés d'agglomération : la réorganisation municipale au Québec

Si plusieurs aspects centraux de la réorganisation municipale au Québec sont restés fort peu discutés jusqu'à maintenant, cela tient beaucoup à la manière suivant laquelle celle-ci a été conduite au cours des deux dernières années, c'est-à-dire à partir de son ancrage *municipal* et non pas suivant une perspective politico-territoriale *d'ensemble* que pourtant cette réforme rejoint et qu'elle aurait dû intégrer au départ, ceci sur la base de balises et principes clairement énoncés et largement ouverts au débat public.

Car, disons-le fermement, ce n'est pas d'une stricte réforme *municipale* dont nous parlons ici et qu'on est actuellement en train de mettre en œuvre, mais d'une révision en profondeur de l'organisation territoriale du Québec. Une révision dont il nous faut saisir la portée et tenter d'envisager les immenses impacts possibles pour les années à venir.

Si on a bien peu envisagé les choses sous cet angle jusqu'ici, cela tient à plusieurs facteurs, dont certainement à l'échéancier très serré adopté. Mais on doit aussi pointer une dissociation fort ancienne des politiques publiques *régionales* et *municipales* (et *rurales*) au Québec, cette dissociation étant aussi en cause. Cette dissociation (que personnellement je conteste depuis une bonne vingtaine d'années<sup>18</sup>) tire son origine des modes passés d'occupation du territoire québécois, une occupation marquée par une faible intégration politique et économique des villes et des villages. Force est de constater que ce problème d'intégration persiste toujours, un problème que le tout premier *cadre politico-territorial d'ensemble* adopté en 1968 (donnant alors naissance à dix grandes *régions administratives*) cherchait à réduire.

---

<sup>18</sup> Voir notamment Danielle Lafontaine, « Associer urbains et ruraux dans une stratégie », *Le Devoir*, janvier 1982. L'idée d'un maillage ville-campagne est discutée dans Lafontaine (2001).

---

---

Ce contexte de faible articulation territoriale — et d’autres facteurs dont je ne peux traiter ici — permettent de comprendre pourquoi la révision de l’organisation territoriale sous-jacente à la réforme municipale n’a pas été beaucoup discutée. L’idée **d’une révision en profondeur de l’organisation territoriale** était pourtant explicitement envisagée en 1997 dans le cadre de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Il s’agissait alors d’un projet envisagé à moyen terme, le Comité ministériel des Affaires régionales et territoriales (COMART) ayant le mandat de déposer une *proposition* d’organisation territoriale pour l’ensemble du Québec. Mais au printemps 1998, le gouvernement optait pour la création d’une commission chargée d’examiner une série de questions touchant l’ensemble du secteur local. Dans la foulée de la mise en œuvre de certaines recommandations de la commission adoptée au printemps 2000, une révision de l’organisation politico-territoriale serait de facto **enclenchée**.

Dans le rapport de la *Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales* (Pacte 2000, dit aussi *Rapport Bédard*)<sup>19</sup>, déposé en avril 1999, on fait bien référence à une *refonte des structures municipales pour le territoire en général*. La *refonte* recommandée prend appui sur l’*armature* urbaine, c’est-à-dire sur six agglomérations dites majeures et vingt-quatre autres agglomérations urbaines classées en *fonction de leur taille* décroissante. À l’idée du classement selon la taille s’ajoute aussi celle de l’attribution d’une gamme de fonctions plus ou moins spécialisées dont le spectre varie en fonction du rang de l’unité dans une hiérarchie.

En mars 2000, le gouvernement décidait de mettre en œuvre la refonte des structures municipales (et locales) pour les agglomérations les plus peuplées et enclenchait de fait une révision en profondeur du cadre territorial du Québec. Le *Livre Blanc (La réorganisation municipale. Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens)* rendu public le 24 avril 2000, reprend en bonne partie les thèses les plus essentielles de la Commission Bédard, dont le classement des municipalités selon leur taille.

---

<sup>19</sup> Il existe deux versions du rapport, une version abrégée et le rapport complet qui compte lui un peu plus de 400 pages et 10 annexes. Il a été adopté à l’unanimité par les neuf membres de la Commission. Durant l’automne 1998, une centaine de mémoires avaient été reçus et des audiences tenues. Ayant pu lire certains mémoires présentés par des maires ou responsables publics, j’ai été frappée par la brièveté des analyses des enjeux de la réorganisation globale envisagée, les matières *fiscales locales* prenant la place centrale.

---

---

Dans *Pacte 2000* tout comme dans le *Livre Blanc*, la refonte du cadre politico-territorial vise le renforcement d'une **dynamique d'agglomération** devant offrir à chaque agglomération refondue (en gros les six agglomérations dites majeures et vingt-cinq autres agglomérations urbaines classées en fonction de la taille de la population) de meilleures perspectives de développement économique, d'efficacité administrative et de participation démocratique. Dans l'un comme dans l'autre document, l'effort vise bien **l'instauration d'agglomérations dotées d'une unité de commandement la plus unifiée possible, tournées vers la conquête des marchés mondiaux ou en mesure d'attirer les investisseurs étrangers, partageant aussi au sein de l'agglomération des revenus de croissance** ou des *redevances*. J'emploie à propos de ces communautés l'expression *communautés centripètes extraverties (CCE)* au sens où celles-ci sont envisagées comme lieu d'un double mouvement consistant à la fois à faire graviter des ressources au sein d'une unité territoriale, tout en favorisant son intégration dans les échanges internationaux ou continentaux.

Si les villes de Montréal, Québec, Hull-Gatineau-Longueuil, Lévis s'en trouveront de fait *refondées* (et leur taille augmentée du fait de *fusions* de municipalités existantes), il est aussi prévu qu'elles s'intègrent à des *communautés* (ou pour l'Outaouais une Commission) *métropolitaines* encore plus vastes dotées de pouvoirs importants.

L'analyse attentive des textes indique bien comment ces nouvelles villes et nouvelles communautés plus vastes sont ramenées à *leur* territoire spécifique (les expressions *son territoire* ou *le territoire de la communauté* apparaissant plusieurs fois), *leurs* citoyens, *leurs* organismes de promotion, *leurs* équipements, *leurs* infrastructures, *leur* fiscalité *d'agglomération*. Si la communauté possède des compétences dans plusieurs domaines, (dont le pouvoir de faire des règlements pour *prendre un recensement des habitants de son territoire*), celle-ci peut aussi créer son fonds destiné à soutenir financièrement les projets de développement sur son territoire, ou, avec l'approbation du ministre, créer son fonds de roulement dont le surplus d'opération est versé au fonds général de la communauté.

---

---

On trouve dans le *Rapport Bédard* (1999) et dans le *Livre Blanc* (2000) une série **d'arguments** devant justifier le bien-fondé des réformes proposées, des arguments qui sont d'ailleurs beaucoup repris. Ces arguments, disons-le au départ, reposent par ailleurs centralement sur quelques **thèses majeures** voulant : 1) que le grand ensemble urbain soit le meilleur pivot d'ancrage de recherche de prospérité ; 2) que cette prospérité dépende essentiellement d'une croissance économique d'échanges de marchandises devant se poursuivre indéfiniment dans le futur ; 3) que les facteurs essentiels et les conditions de cette croissance soient, et demeurent, pour l'avenir, d'ordre technologique et financier. Largement diffusées à l'échelle mondiale depuis une quinzaine d'années, *ces thèses* ont en effet servi d'assises à plusieurs réformes municipales menées dans plusieurs pays du monde et à l'adoption de politiques économiques axées sur la discipline fiscale, la réduction des dépenses publiques, les privatisations.

Concernant maintenant les principaux arguments apportés pour justifier les principales orientations de la réforme municipale, on mentionne le renforcement souhaité de l'**efficacité**, de l'**efficience**, de l'**équité**, de l'**imputabilité** et de la démocratie à *l'échelle du territoire de la communauté*. Mais l'atteinte de ces grands objectifs est-elle envisageable à *cette échelle territoriale* ?

Je veux ici faire ressortir l'idée qu'en mettant l'accent sur la poursuite de l'efficacité, de l'efficience ou de l'équité à *l'échelle de chaque communauté urbaine*, on laisse implicitement entendre que l'efficacité, l'efficience ou l'équité d'ensemble, à l'échelle québécoise, en sortiront de facto renforcées. Quant à l'équité à l'échelle mondiale, elle demeure tout simplement ignorée.

On pourra laisser entendre qu'il s'agit simplement de mettre l'accent sur le renforcement de chaque *maillon*. Mais l'instauration d'agglomérations dotées de pouvoirs variant selon leur taille et tournées vers leur propre dynamique de positionnement mondial ou continental et de recherche de prospérité n'indique en rien que les volontés de *maillage* en ressortiront mieux affirmées. Ni ce qu'il adviendra des maillons plus fragiles ou même des effets de leur

---

---

disparition sur les prétendus maillons les plus forts concentrés sur des portions restreintes de territoire. L'optique du *maillon* renforcé ou *gagnant* reste bien éloignée de celle du *maillage des complémentarités* à l'échelle québécoise ou à celle de la planète. Un maillage que, pour ma part, je juge essentiel.

Au chapitre de l'efficacité, on postule qu'étant donné une réduction de la fragmentation des instances municipales et locales, les organismes ou les acteurs<sup>20</sup> des nouvelles communautés pourraient développer une vision plus *cohérente* d'enjeux et une stratégie intégrée de positionnement de l'agglomération sur le marché mondial ou continental, prendre des décisions *cohérentes* plus rapidement, réduire les conflits, ceci débouchant sur une capacité accrue d'offre de services de qualité, dont des services de qualité et de proximité, à l'échelle de l'agglomération, sans compter un contrôle plus *cohérent* des questions environnementales. Tout ceci mériterait d'être débattu bien davantage, mais on peut douter que demain les responsables publics locaux des nouvelles *communautés centripètes extraverties* (CCE) se retrouvent dans une meilleure situation qu'avant pour imposer leurs normes aux investisseurs étrangers ou assurer le maintien de règles de répartition allant dans le sens de la diminution des disparités au sein de leur communauté. Ceci à plus forte raison si leur instauration accompagnait une érosion plus ou moins importante de la puissance gouvernementale. En matière d'efficience, on évoque la production de services à des coûts moindres, une plus grande légèreté et simplicité des structures, la réalisation des économies d'échelle... mais il s'agit là de souhaits... et non d'effets certains ou même basés sur des analyses prévisionnelles étayées. Toute la problématique des conditions de vie et de travail dans les très grands ensembles urbains demeure très complexe car elle met en jeu une série d'équilibres fragiles entre les actants/actantes et groupes sociaux partageant un territoire commun. Si la question des coûts reste importante, un certain état d'organisation doit aussi en permanence y être préservé, ce qui nécessite des ressources très importantes. Il y a donc des limites aux gains d'efficience

---

<sup>20</sup> De plus en plus utilisé, le terme acteur n'est généralement pas féminisé et désigne des unités motrices diverses allant des êtres humains (concrets), à des organismes collectifs (ou abstraits). Thivierge et moi l'avons féminisé (dans « Les femmes actrices de changement et le devenir des espaces urbains et ruraux régionaux au Québec », *Recherches féministes*, 10, 2, 1997, p. 137-153) ; j'utilise pour ma part dans certains cas les termes *actantes* et *actants* au sens d'êtres (humains) pensant/parlant/agissant. Il s'agit pour moi d'une question (ontologique) essentielle que celle de la désignation des unités en mesure de porter et de transformer le monde (Lafontaine, 1998).

---

---

possibles comme ceux que l'on postule pour justifier la réforme. L'équité est quant à elle rapportée à la capacité d'atteindre une meilleure répartition du fardeau fiscal et des coûts des équipements et des services entre les citoyens et citoyennes des nouvelles agglomérations, en particulier entre ceux et celles résidant en ville et en banlieue. Il s'agit là d'un point effectivement important. Mais la problématique de la justice sociale au Québec et dans le monde est très certainement bien plus vaste. Le renforcement démocratique serait quant à lui soutenu par une imputabilité et une reddition de compte qu'on suggère meilleures des dirigeants ou dirigeantes élus. Des dirigeants et dirigeantes dont les citoyens et citoyennes seraient aussi plus proches, les mécanismes de leur participation à la chose publique étant par ailleurs simplifiés. Encore ici, il s'agit d'idées importantes. Toutefois, la poursuite et l'approfondissement de l'expérience démocratique au Québec et dans le monde peuvent-elles reposer sur ces seules assises ?

Alors qu'un des arguments justifiant la réforme consistait à chercher à limiter la concurrence entre les municipalités, comment ne pas entrevoir celle autrement plus vigoureuse qui pourrait sévir entre les nouvelles communautés ? Comment penser que celles-ci demeureront enclines à partager des revenus considérés propres avec d'autres agglomérations moins bien nanties ou, plus encore, avec ces MRC (44) *classées rurales*<sup>21</sup> où l'on ne trouve pas de pôle urbain de grande taille ? Par ailleurs, en mettant ainsi l'accent sur le renforcement des unités municipales en fonction de leur taille, le pouvoir d'action gouvernemental s'en trouvera-t-il quant à lui renforcé pour l'avenir ?

La valorisation du très grand ensemble urbain considéré comme pivot central de recherche de prospérité laisse peu de place à celle d'autres formes d'occupation du territoire et partant, à l'idée d'une complémentarité possible entre elles ou d'un renforcement mutuel.

On reste frappé dans le *Rapport Bédard* ou dans le *Livre Blanc*, par le peu de place consacrée dans le premier cas à la *problématique particulière du milieu rural* (un paragraphe !),

---

<sup>21</sup> Un *classement* dont je redoute qu'il approfondisse les clivages entre les deux supposés mondes *rural* et *urbain* que la réalité québécoise actuelle n'incarne pas. On y trouve *des ruralités et des urbanités* multiples qui ne sont pas territorialisées en bloc. (voir à ce sujet Bruneau, 2000 et Lafontaine, 2001).

---

---

ou dans le second cas aux villes de petites tailles ou aux MRC ne comportant pas de pôle urbain de taille importante. Des formes de ruralités spécifiques existent pourtant au cœur des régions métropolitaines, tout comme les régions dites ressources sont le lieu de formes d'urbanités et de ruralités particulières. *Qui demain voudra et pourra les soutenir ?*

Ni le *Livre Blanc*, ni les grandes lois adoptées concernant les agglomérations de grandes tailles n'offrent de perspective sur la future carte des MRC qui prendront forme après les fusions réalisées au sein des MRC comportant une agglomération urbaine importante (il y en a 25). Aussi, dans les cas où la nouvelle ville consolidée engloberait plusieurs municipalités de la MRC, quelle place reviendra aux municipalités de plus petite taille ? Les régions administratives seront-elles conservées, abolies ou reconstituées sur la base des nouvelles agglomérations ? De nombreuses questions restent pour l'heure sans réponse, la réforme ayant été enclenchée sans plan d'ensemble connu et surtout étayé quant aux effets (à *court, moyen et long terme*) du recadrage proposé.

Et les effets *pour qui et où* ? Alors que pour tout projet industriel majeur, des études d'impacts environnementaux (ÉIE) et sociaux sont exigées, comment penser qu'une réforme de l'organisation territoriale puisse avoir été envisagée et enclenchée sans disposer de scénarios d'impacts possibles ? Les territoires du Québec étant différenciés sur de nombreux plans, les impacts du nouveau cadre le seront aussi. Les capacités de développement économique des uns seront peut-être augmentées, mais en sera-t-il ainsi pour la plupart et, sinon *partout*, du moins de manière à garantir l'occupation d'un large territoire ?

Le pouvoir politique des nouveaux ensembles métropolitains sera sans doute accru, mais avec quelles conséquences à moyen terme au plan des capacités de gouverner de l'État québécois ou des solidarités territoriales à l'échelle québécoise ? Avec quelles conséquences sur les capacités des régions moins peuplées mais essentielles à la prospérité collective<sup>22</sup>, de

---

<sup>22</sup> Dans l'annexe 1 du *Cadre de référence pour une Politique de la ruralité*, déposé en 1999, intitulée : Un profil économique des milieux ruraux du Québec, on trouve (p. 46) d'importantes données et un tableau concernant l'impact économique du secteur industriel lié aux ressources naturelles québécoises. L'impact économique des dépenses annuelles d'exploitation relatives aux activités manufacturières (mines et forêts) et énergétiques atteint 16,4 G\$ (en

---

pouvoir maintenir des établissements de santé ou d'éducation offrant un niveau de services acceptable ? *Et pour les femmes ? Recul ou pas en avant ?*

Qu'on me comprenne bien : le modèle d'une agglomération souhaitée la plus autodynamique possible sous-jacent à la réforme n'est pas en lui-même sans intérêt. Ses principes clés ressortent d'ailleurs d'une vingtaine d'années d'observations faites à propos de milieux dits *innovateurs* ou *fertiles* dont les exemples (américains, italiens, allemands et suisses surtout) ne cessent d'inspirer les chercheurs et les décideurs publics nombreux pays. Mais si on peut retenir que dans tous les cas de succès économique des relations d'échange intenses ont été développées entre des acteurs occupant un même lieu relativement circonscrit, les grands principes devant guider l'adoption d'un cadre politico-territorial véritablement porteur d'avenir pour le Québec et pour le monde peuvent-ils reposer sur ces seules balises ?

Retenons aussi la nécessité de l'échange international de biens et services incorporant la plus grande *valeur* (notamment d'usage) possible. De l'échange, et de l'ouverture à des investissements étrangers. Mais encore ici, les axes d'une politique économique et les principes sous-jacents à l'adoption d'un cadre politico-territorial doivent-ils coïncider ? Je pense personnellement que leur association ou leur amalgame présentent des risques considérables de morcellement politique et de renforcement des disparités.

## 1.2 La *régionalisation de deuxième type* supranationale : vers la formation de nouveaux blocs régionaux continentaux rivaux ?

Tel que mentionné plus haut, le second mouvement de *régionalisation de deuxième type* dont j'aimerais ensuite discuter concerne la montée d'un régionalisme économique considéré

---

1997). Selon ces résultats (du Bureau de la Statistique du Québec), ces secteurs ont généré près de 59,000 emplois directs et environ 45 500 emplois indirects. Ils ont aussi généré des recettes fiscales de plus de 667 M \$ pour le gouvernement du Québec. Selon ces compilations, en 1995, le Québec situé hors des six grandes régions métropolitaines de recensement (Montréal, Québec, Hull, Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières) contribuait pour près de 40 % de la valeur ajoutée manufacturière totale.

---



---

nouveau<sup>23</sup> et impliquant des groupes de pays. Mais il concerne également l'adoption par ces groupes de pays d'une série d'engagements politiques auxquels ils conviennent par traité (ou accord signé) de se plier. Il peut s'agir de standards ou de règles qu'ils s'engagent à imposer (ou à ne plus imposer), de réformes qu'ils conviennent d'entreprendre, par exemple au chapitre du renforcement des contrôle des dépenses publiques ou de l'assouplissement des lois et règlements concernant l'investissement et les capitaux étrangers, et de bien d'autres choses encore.

Ces processus qui ont cours de manières variables dans plusieurs parties du monde (dans les Amériques, en Europe et en Asie), impliquent aussi la création d'instances politiques supranationales nouvelles, un ensemble d'institutions (dites parfois *communautaires* ou, dans le cas des Amériques, *hémisphériques*<sup>24</sup>) destinées à opérer des planifications, des suivis ou des arbitrages, à régler des différends en vue d'un *positionnement* avantageux de la zone (ou des investisseurs de la zone) sur *l'échiquier économique et politique mondial*. Mais il s'agit aussi de susciter une plus grande intégration économique et institutionnelle des partenaires de la zone en les amenant à renoncer à toute mesure visant à protéger des marchés considérés nationaux. Ces orientations mettent directement en cause ce que l'on pourrait associer aux matières considérées d'intérêt national ou d'intérêt public national, y compris les politiques d'aide publique au développement.

C'est maintenant plus précisément au cas de la formation d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) auquel nous allons nous intéresser.

### 1.2.1 Vers l'adoption d'un accord de libre-échange des Amériques (ALÉA) et l'instauration d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) en 2005

---

<sup>23</sup> Voir Andrew Hurrell, « World Order : A Regional Block of the Americas? », *International Affairs*, 68, 1, 1992, p. 121-139, voir aussi FAWCETT et HURRELL (1996) ; Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique*, Groupe de recherche sur l'intégration économique continentale, Cahier 94, 7, septembre 1994. Au Québec, C. Deblock, Dorval Brunel et le GRIC (*Groupe de recherche sur l'intégration continentale*) se sont beaucoup penchés sur ces questions.

<sup>24</sup> Sur le terme hémisphère, voir note 3.

---

---

Le second mouvement de *régionalisation de deuxième type* dont il sera maintenant question en rapport avec le cas des Amériques concerne la formation d'un très vaste ensemble économique (et de fait politico-territorial) réunissant autour d'un marché régional et de normes communes l'ensemble des trente-quatre pays des Amériques du Nord et du Sud, à l'exception de Cuba.

Ce projet a vu le jour en 1994 lors d'un premier Sommet des Amériques à Miami réunissant les chefs d'État et de gouvernement des trente-quatre pays (voir en annexe, carte 2) du continent, dans le cadre de l'Organisation des États Américains (OÉA), ceux-ci endossant la création d'une Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA) d'ici 2005. L'OÉA qui réunissait vingt et un pays en 1948, lors de l'adoption de sa Charte, devait par la suite en accueillir quatorze autres dont le Canada (en 1990). C'est en 1962 que Cuba s'est vu exclure de toute participation à l'OÉA.

En 1998, à Santiago (Chili), lors d'un deuxième Sommet des Amériques, les présidents et premiers ministres donnaient à l'OÉA de nouveaux mandats allant dans le sens du renforcement de la Zone de libre-échange des Amériques.

Mais les racines du projet sont plus anciennes et ont des liens étroits avec les événements ayant mené (le 3 octobre 1987, à Washington, sous la présidence de Ronald Reagan) à la conclusion d'un accord de libre-échange canado-américain (**ALÉ**) entré en vigueur le premier janvier 1989. En juin 1990, le président des États-Unis, Georges Bush (père), présentait son projet : *Initiative pour les Amériques*, y proposant la création d'une zone de libre-échange à l'échelle continentale. Un peu plus tard, des négociations trilatérales avaient lieu entre les États-Unis, le Mexique et le Canada en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange (**ALÉNA**) finalement signé le 7 octobre 1992 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Concernant les racines intellectuelles et politiques du projet, il faut aussi considérer la période des années 1970 marquée du côté américain par la fin de la guerre au Vietnam, la crise du Watergate, la destitution du président Richard Nixon et la crise du pétrole. Dans ce contexte, est mis sur pied en 1973 la Commission trilatérale sur la *gouvernabilité des démocraties* (voir Crozier,

---

Huntington et Watanuki, 1975<sup>25</sup>), un terme qui allait susciter des préoccupations et des études sur la *gouvernabilité* de toutes sortes d'unités politiques. Tout un courant de travaux sur la *gouvernance* dont je discute plus loin est d'ailleurs issu de ce creuset. Mais c'est surtout au plan des idées diffusées que la Commission me semble avoir joué un rôle capital, celle-ci proposant à la fois de nouvelles alliances entre pays considérés comme des *régions* (il s'agit alors des États-Unis et du Canada, de l'Europe et du Japon), la réduction très importante du rôle de l'État et une *redirection* de l'attention publique vers l'économie et la croissance économique<sup>26</sup>. On ne peut aussi passer sous silence le fait qu'à cette époque précise, des pays en développement (d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie) se regroupaient sur des bases supranationales (dites régionales) et réclamaient aussi à l'échelle internationale un *nouvel ordre économique mondial*.

C'est en faisant référence à ces regroupements régionaux apparus dans les années 1960 et 1970 et impliquant des pays en développement, dont plusieurs d'Amérique latine, que plusieurs auteurs ont discuté de la formation d'un *nouveau régionalisme économique* auquel la formation de la Zone de libre-échange des Amériques serait liée. Un régionalisme nouveau au sens d'une nouvelle vague d'initiatives entourant la création d'institutions, mais aussi parce que les regroupements de la première vague étaient inspirés par des idées bien différentes (cépaliennes ou dépendantistes)<sup>27</sup> de celles mises de l'avant à travers les actuels accords de libre-échanges adoptés ou envisagés.

---

<sup>25</sup> Rapport publié sous le titre: *The Crisis of Democracy. Report on the Governability of Democracies to the Trilateral Commission*, sous la direction de Michel J. Crozier, Samuel P. Huntington et Joji Watanuki, New York University Press, 1975, 210 p.

<sup>26</sup> Il y a bien sûr un rapport entre ces thèses et ce qu'on appelle le *néolibéralisme*. Il y a ici en cause des *théories économiques* (tout spécialement celles de Milton Friedman et Friedrich Hayek) et des ensembles de politiques (d'un Ronald Reagan, Président des États-Unis de 1981 à 1989, d'une Margaret Thatcher, Première ministre du Royaume-Unis de 1979 à 1990, par exemple). Sur la pensée économique (ultra)libérale de Hayek voir Dostaler (2001). Il y a quelques années, Woods (1995) a publié un texte sur le rôle sous-estimé des idées en politique internationale.

<sup>27</sup> Les idées cépaliennes désignent celle proposées par la CEPAL, une importante Commission des Nations Unies pour l'Amérique latine (créée en 1948) et son Premier secrétaire, l'argentin Raul Prebisch (1901-1987), lui-même associé à la théorie dite structuraliste de la dépendance. Prebisch devint par la suite Secrétaire de l'importante CNUCED (Commission des Nations Unies pour le Développement) de 1964 à 1969, mettant de l'avant un nouvel ordre économique international et de nouveaux rapports Nord-Sud (LOVE, 1994). Quant aux thèses dépendantistes, elles désignent celles d'un courant de penseurs (*École de la dépendance*) qui se sont penchés sur les phénomènes de développement du sous-développement. Il s'agit d'un courant associé à une critique vigoureuse du capitalisme. Plusieurs de ces penseurs étaient latino-américains (dont Fernando Cardoso, Enzo Faletto et André Gunder Frank).

---

Si les **textes** de l'Avant-Projet d'Accord sur la création d'une Zone de Libre-échange des Amériques (ZLÉA) n'ont pas encore été diffusés (mars 2001), on peut penser qu'ils se situeront dans une relative continuité avec ceux des Accords de libre-échange canado-américain (ALE) et canado-américain-mexicain (ALÉNA) déjà adoptés. Chacun de ces accords a marqué une étape importante en matière de formulation d'orientations et de règles, mais aussi de pratiques et d'effets engendrés, même si à ce chapitre, on tend à convenir que ceux-ci restent en bonne partie à étudier, ceci notamment en ce qui concerne leurs impacts à moyen ou à long terme sur tous les domaines de la vie collective. Sans pouvoir ici discuter à fond du contenu des textes de ces deux accords ayant servi de fondement à la création de la ZLÉA, je veux insister sur quelques points les concernant qui me semblent majeurs.

On doit d'abord observer que ces accords prennent justement la forme de très imposants documents écrits à forte dimension juridique. Envisagés, négociés puis paraphés et entérinés, les accords font leur une série d'**objectifs**. Ils concernent aussi des **matières ou des domaines de préoccupations** très étendus. Ils impliquent la création de **dispositifs institutionnels** de mise en œuvre et de traitement des différends ou des plaintes par toute une gamme d'**acteurs** individuels ou collectifs (et en ce sens abstraits).

En ce qui concerne les objectifs de ces accords, le Préambule de l'ALÉ (1988 : 5) en mentionnait à lui seul plusieurs, notamment, la volonté de *favoriser l'expansion et la sécurité des marchés pour les biens et services produits sur leurs territoires [...] adopter des règles claires et mutuellement avantageuses régissant leurs échanges commerciaux [...] garantir un environnement commercial prévisible propice à la planification d'entreprises et à l'investissement [...] renforcer la compétitivité des firmes américaines et canadiennes sur les marchés mondiaux [...]*. Des objectifs économiques certes, mais aussi explicitement politiques : *réduire les distorsions commerciales résultant d'actions gouvernementales tout en laissant aux parties la latitude voulue pour protéger l'intérêt public [...]* (Je souligne). On retrouve ici l'idée (chère à différents courants économiques *classiques* dont je peux discuter ici) que la puissance publique gouvernementale peut (mais ne doit pas) entraver le marché. Toute une série de clauses et de dispositifs institutionnels viendront du reste assigner aux gouvernements

---

---

nationaux signataires de nouvelles obligations destinées à baliser désormais leur intervention en fonction de règles communes. Ces accords que l'on présente sous leur jour *économique* sont donc bien des accords ayant aussi pour objectif *politique* central les modes d'exercice de la puissance publique, ceci à l'échelon national, mais également aux autres échelons infra-nationaux considérés subordonnés au premier et eux-mêmes liés par les ententes conclues. Les administrations centrales (ou nationales ou fédérales) ainsi que provinciales, régionales, locales ou municipales (et para-gouvernementales) sont visées.

Par ailleurs, bien que centrés de manière explicite sur le commerce transfrontalier des produits, ces accords touchent à de nombreux domaines de la vie individuelle et collective. L'ALÉ concerne notamment *l'agriculture et l'énergie, les investissements et les services financiers, le traitement (national) des ressortissants de l'autre pays, les normes techniques, les vins et spiritueux, les produits automobiles, les mesures d'urgence, les marchés publics, les services*. Tout au long des années 1990 et jusqu'à aujourd'hui, la question des matières à inclure ou non aux traités de libre-échange, de la culture à l'agriculture, allait susciter des débats prenant de plus en plus d'ampleur, à l'échelle internationale en particulier ; à inclure ou, au contraire à considérer comme des matières pouvant être soustraites aux obligations des accords, des matières faisant l'objet d'*exception*.

À ces aspects *économiques, politiques* et *sociaux* très large des accords, — des aspects que je dois me contenter d'évoquer ici —, il faut ajouter de décisifs aspects *territoriaux*, les groupes de pays concernés tendant à former de nouvelles régions très vastes situées au delà des frontières nationales. Ainsi, il s'agit certes de régions économiques nouvelles, mais de régions ayant aussi des dimensions politiques et sociales nouvelles et partageant des règles communes, des objectifs et des institutions.

Si, dans le cas de la zone des Amériques, on ne peut parler d'une homogénéisation réalisée des nations appelées à s'intégrer dans la zone, tout au contraire puisque de très grandes disparités économiques peuvent être observées entre elles, on peut à tout le moins envisager un processus d'homogénéisation de règles ou d'obligations. Il s'agit donc de processus menant non

---

---

seulement à la formation d'un *marché* régional hémisphérique intégré et renforcé, mais susceptible d'affecter les cadres politiques (ainsi que constitutionnels et juridiques), sociaux et territoriaux existants ou, dit autrement, les *sociétés* existantes toute entières, qu'il s'agisse des pays considérés les plus développés du continent (les États-Unis, le Canada, le Mexique, le Brésil et l'Argentine) jusqu'aux pays les plus pauvres ou dits à *économie de petite taille* (ÉPT). Les capacités futures des États nationaux à maintenir leurs programmes sociaux ou de développement — lorsqu'ils existent — sont aussi en cause, tout comme l'existence des sociétés d'État, de politiques économiques *nationales*, de réglementations *nationales* touchant des matières économiques, y compris celles touchant les questions environnementales ou culturelles. Ces matières très importantes pourraient être contestées parce que jugées de nature à accorder à des entreprises *nationales*, par exemple, des avantages considérés indus (un *traitement national* devant aussi être accordé aux investisseurs des pays signataires). On retrouve ici l'idée énoncée explicitement dans le texte de l'ALÉ (de 1988) que l'intervention publique peut entraîner des *distorsions* dans les mécanismes du marché et du commerce, affecter les conditions de la concurrence, nuire à l'investissement et à la croissance économique. Les accords de libre-échange déjà signés et entrés en vigueur entre le Canada et les États-Unis (ALÉ, 1<sup>er</sup> janvier 1989) et entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ALÉNA, 1<sup>er</sup> janvier 1994) impliquent à ce titre de fondamentaux mécanismes de surveillance, d'arbitrage et de règlement des différends faisant appel à des groupes d'experts, ces mécanismes ou ces dispositifs supranationaux étant relativement autonomes par rapport aux instances nationales, certaines décisions prises pouvant n'être plus traitables par les tribunaux nationaux. Les États nationaux (et les instances infranationales : provinciales, régionales ou locales) deviennent aussi passibles de poursuites par d'autres États ou des corporations qui estimeraient que les règles des accords auraient été enfreintes, leurs droits lésés.

Encore une fois, je souligne que les textes entourant la création de la ZLÉA envisagée pour 2005 ne sont pas encore connus (mars 2001). On peut toutefois penser qu'ils se situeront dans une relative continuité avec ceux des accords de 1989 (ALÉ) et 1994 (ALÉNA), deux accords déjà en vigueur dont les impacts (à moyen ou à long terme) n'ont pas été beaucoup envisagés au préalable et qui restent encore largement à documenter, en particulier au chapitre

---

---

des emplois et des revenus. Certes, en ce qui concerne l'ALÉ, sa négociation et son adoption avaient été précédées par la tenue d'une importante *Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada* (Commission Macdonald). Dans les rapports de la Commission rendus publics, on insistait sur tout un ensemble d'arguments en faveur de l'adoption du modèle libre-échangiste (dit *d'ajustement au marché* préféré à celui dit *des causes cumulatives*) par un *pays à économie ouverte restreinte* comme le Canada. Ce modèle devait permettre aux entreprises canadiennes d'investir aux États-Unis, pouvant ainsi accéder à des sources d'innovation inégalées, ou encore aux grands marchés américains. L'investissement étranger au Canada était quant à lui envisagé comme un moyen permettant d'augmenter les emplois tout en bénéficiant de technologies de pointe.

Dix ans plus tard, les retombées économiques et technologiques des deux premiers accords restent encore très difficiles à évaluer, tout comme leurs impacts politiques, institutionnels, sociaux et culturels.

Et qui de toute manière devrait se charger de ces délicates mais cruciales opérations d'évaluation d'impacts et de suivi ? Les nouvelles instances supra-nationales elles-mêmes, les instances nationales signataires, des comités d'experts ?

Et la *population* ? Comment pourra-t-elle juger (*ex ante* et *ex post*) de la valeur des orientations et des décisions politiques prises en son nom ? La démocratie, du grec *dêmos*, peuple et *kratos*, pouvoir, ne désigne-t-elle pas cette sorte de régime où le peuple exerce le pouvoir ? Le peuple plutôt que les riches par exemple (ou ploutocratie, du grec, *ploutos*, richesses) ?

On rejoint ici des questions tout à fait cruciales de *représentation et de participation* politiques, de *responsabilité*, de *transparence*, d'*information*. Des questions qui sont précisément au centre des débats sur la *gouvernance* et même la « bonne gouvernance ».

---

- 
2. La gouvernance : au delà du terme attrape-tout... envisager un ensemble de questions fondamentales relatives à l'architecture du monde et au futur de l'expérience démocratique

Manuel de Oliveira Barata du Service de Traduction de l'Union Européenne (UE) rappelle l'étymologie du terme *gouvernance*, du verbe grec *kubernân* : piloter un navire ou un char, lequel aurait été utilisé pour la première fois par Platon pour désigner le fait de gouverner les humains. Le verbe grec aurait donné naissance au verbe latin *gubernare* (gouverner) et à ses nombreux dérivés dans plusieurs langues. Le terme d'ancien français *gouvernance* a d'abord été employé au XIII<sup>e</sup> siècle comme équivalent de gouvernement puis, à partir de 1478, pour désigner des territoires au statut particulier avant de ne plus s'appliquer que « dans un contexte purement domestique », à la charge de gouvernante ! C'est au XIV<sup>ème</sup> siècle qu'il serait passé dans la langue anglaise (puis dans d'autres langues), le terme *governance* s'appliquant alors à la manière de gouverner, puis tombant par la suite en désuétude au profit de *gouvernement*. Barata indique comment le terme anglais ***governance*** aurait été remis à l'honneur dans les années 1990 par des économistes, des politologues anglo-saxons et par certaines institutions internationales (ONU, Banque Mondiale et Fonds Monétaire International notamment), ceci pour désigner la manière de gouverner mais aussi pour bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution et promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondée sur la *participation de la société civile*.

Le politologue Ngaire Woods (1999), dans ses travaux sur la *gouvernance* tel que définie par plusieurs grandes organisations ou institutions internationales, évoque l'apparition du terme, en 1989, dans un rapport de la Banque Mondiale (voir World Bank, 1989) portant sur le Sud du Sahara en Afrique. Le terme y désigne un ensemble de dispositifs, de règles et de processus gouvernementaux, formels et informels, de formulation de politiques publiques, depuis leur conception jusqu'à leur mise en œuvre, incluant la circulation des informations et la relation entre les gouvernements, les citoyens et citoyennes. Le terme aurait été repris par la suite dans différents rapports de la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux avant de connaître une immense diffusion. Mais selon moi le terme est apparu plus tôt encore dans le contexte non pas des analyses du développement international mais celui des études

---



---

urbaines. Au milieu des années 1980 en effet, Clarence Stone avait proposé le concept de régime urbain (*urban regime*) et de gouvernance urbaine (*urban governance*), ceci à partir de ses travaux sur la ville d'Atlanta. Ces recherches prenaient elles-mêmes appui sur celles de politologues ayant au cours des années 1970 effectué des travaux sur la *gouverne* ou la *gouvernabilité* (un terme popularisé en 1975 par la Commission Trilatérale, voir plus haut) d'autres métropoles (dont New-York).

En ce qui concerne les grandes institutions internationales, la référence à la *gouvernance* fut rapidement associée à la question des « standards démocratiques », ou des conditions démocratiques (institutionnelles, ou en terme de droits des personnes, par exemple) devant être respectées par des gouvernements nationaux pour être éligibles à des prêts ou à des programmes d'aide. Sur ce plan, une approche normative de la « bonne gouvernance » s'est aussi peu à peu constituée, comme en témoignent, par exemple, des textes récents émanant de plusieurs programmes de développement des Nations-Unies. Dans l'un d'eux traitant spécifiquement de la participation politique des femmes et de la « bonne gouvernance » (*Women's Political Participation and Good Governance : 21<sup>st</sup> Century Challenges*, UNDP, 2000), les caractéristiques de la « bonne gouvernance » sont ainsi présentées (Je traduis) :

Caractéristiques de la *Bonne Gouvernance* (UNDP, 2000, p. 19) :

- participative
  - durable
  - légitime et acceptée par la population
  - transparente
  - faisant la promotion de l'équité et de l'égalité
  - capable de développer des ressources et des méthodes de gouvernance
  - faisant la promotion de l'équilibre entre femmes et hommes (*gender balance*)
  - capable de tolérer et d'accepter diverses perspectives
  - capable de mobiliser des ressources pour des buts sociaux
  - de nature à renforcer des mécanismes endogènes
  - opérant sur la règle du droit
-


- 
- efficiente et efficace dans l'usage des ressources
  - engendrant et commandant le respect et la confiance
  - responsable (ou imputable : *accountable*)
  - capable de définir et de prendre le contrôle de solutions nationales
  - facilitante (*enabling*) et facilitatrice (*facilitative*)
  - axée sur la régulation plutôt que sur le contrôle
  - capable de considérer la dimension temporelle des questions
  - orientée vers le service (*service oriented*)

Ces caractéristiques d'une *gouvernance* que l'on pourrait juger « bonne » sont intéressantes et complexes, chargées de valeurs aussi. On y retrouve non seulement les exigences de la *participation*, de la *transparence*, de la *responsabilité/imputabilité*, mises de l'avant par beaucoup d'organismes ou de personnes s'intéressant à la gouvernance (internationale ou globale, régionale, locale, rurale ou urbaine, environnementale), mais également des références fondamentales à l'équilibre femmes et hommes (à la promotion d'une *gender balance*... en fait) comme à la *promotion* de l'égalité et de l'équité. Il s'agit là de dimensions qui ne sont pas toujours intégrées aux diverses définitions de gouvernance proposées par des organismes. Rien par contre sur une quelconque capacité non seulement à *définir et à prendre le contrôle de solutions nationales* (voir plus haut) mais à *définir et à prendre le contrôle de solutions locales ou régionales* (infranationales). Rien non plus sur un indispensable partage des savoirs ou des informations que la transparence suppose.

Plus fondamentalement, il demeure que ce sont là des objectifs à poursuivre bien davantage que des réalités déjà existantes, y compris dans le cadre des sociétés que l'on aimerait considérer les plus avancées ou voir érigées en modèles démocratiques achevés pour les autres.

Woods (1999) dont les travaux sur la gouvernance ont été mentionnés plus haut, a pour sa part appliqué certains critères de « bonne gouvernance » à plusieurs institutions internationales qui les mettent de l'avant face aux gouvernements nationaux réclamant de l'aide ou des prêts,

---



---

pour constater leur faible application au sein de ces institutions elles-mêmes ! Une *transparence* exigée des autres, mais encore peu appliquée à soi-même... une *participation* exigée des autres... mais des institutions contrôlées par quelques individus seulement ou quelques grands groupes d'intérêts...

Dans le même sens, que dire *de la manière* dont les nouvelles communautés métropolitaines (réforme municipale) furent au Québec instituées, ou *de la manière* dont la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) est actuellement envisagée ? Deux initiatives certes portées par des autorités publiques légitimement constituées et donc en mesure de gouverner et de *faire des choix*. Mais s'agit-il là pour autant d'exemples de « bonne gouvernance » ?

Ces différences auxquelles il me semble très important de distinguer entre les *normes souhaitées* et les *réalités existantes* incitent des personnes ou des analystes à se montrer sceptiques devant tout discours concernant la *gouvernance* considéré comme un véritable « attrape-tout ».

Ainsi, aux yeux de certains analystes (dont Smouts, 1998 ; Padioleau, 2000, Cassen, 2000, Libération, 2000), la *gouvernance* constituerait une pièce maîtresse d'une construction idéologique utilisée pour dissimuler une redistribution des pouvoirs politiques, depuis les institutions démocratiques représentatives (et constitutionnelles ou parlementaires *nationales*) vers des instances supranationales ou à des autorités administratives diffuses représentant des groupes d'intérêts. Certains vont plus loin et suggèrent même que *sous des habits de gauche*, au nom de la *société civile* et de *l'égalitarisme*, l'idéologie de la gouvernance puisse hâter l'effritement de l'État national de droit au profit des « réseaux d'acteur » et d'institutions « n'appartenant pas tous à la sphère du gouvernement », mais bien souvent relevant d'intérêts privés.



---

Ces critiques incitent à une grande vigilance par rapport aux discours qui peuvent être proposés, ou aux termes qui peuvent être utilisés par différentes personnes ou institutions cherchant à promouvoir des intérêts ou des valeurs pas toujours clairement énoncés.

Ceci dit, *l'idéologie de la gouvernance*, en admettant qu'elle existe, ne saurait être confondue avec la problématique aujourd'hui plus cruciale que jamais des dispositifs institutionnels auxquels nous pourrions solidement ancrer les prises de décisions collectives et la poursuite du bien commun. L'idéologie de la gouvernance ne rend pas inutile ou sans objet, tout au contraire, une *problématique de la gouvernance* que l'on ne se laisse pas imposer comme un dogme, mais que l'on considère comme un chantier de réflexions dont on peut débattre ou d'actions que l'on peut expérimenter en intégrant, en cultivant peut-être, l'esprit critique.

Conclusion : un Agenda de recherche et d'action pour les femmes

Si l'avenir du régionalisme métropolitain ou supranational et leurs impacts à court, moyen ou long terme sur les cadres sociaux existants et donc sur *la vie des personnes*, femmes et hommes, sur *l'avenir du monde*, restent impossibles à prévoir ou prédire avec tant soit peu de certitude, doit-on pour autant renoncer à les envisager dans toute leur complexité et leur profondeur et surtout à réfléchir et débattre des futurs considérés possibles et souhaitables ? Doit-on renoncer aussi à entrevoir des scénarios de risques possibles en ce qui a trait, par exemple, au renforcement de blocs politiques supranationaux rivaux ou de cités-régions rivales, ou encore à l'abandon progressif des mesures nationales d'aide sociale ou de luttes aux disparités ou aux iniquités entre les groupes sociaux et particulièrement entre les femmes et les hommes ?

Considérant l'expérience passée du mouvement des femmes, il me semble important que les femmes s'approprient le plus largement possible la réflexion critique et prospective sur ces changements et leur avenir à long terme, ceci non pas dans l'optique du *domaine réservé*, loin de là, mais pour en assurer une réelle prise en charge autonome. J'insiste sur le caractère

---

---

autonome de cette appropriation face à deux écueils qui restent possibles : celui de la soumission des femmes ou de leurs organisations à diverses formes de propagande ou de manipulation et celui de la marginalisation ou de l'oubli de leurs besoins et de leurs aspirations suite à la mise en place des nouveaux cadres socio-territoriaux. Des cadres dont elles devraient aussi pouvoir infléchir les directions futures en cultivant le discernement, l'esprit et le partage d'analyses, les débats collectifs.

Étant donné que nous sommes devant des transformations de vaste portée qui se dérouleront sur des dizaines d'années, je pense que *du local au planétaire*<sup>28</sup> des modes d'organisation renforcés du mouvement des femmes sont à envisager. Non qu'il ne faille agir *que du dehors* ou que des actions menées conjointement avec des gouvernements ou des administrations, des partis politiques ou des organisations diverses de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile soient impensables. Tout au contraire. Mais un *pilotage* autonome de ces divers engagements possibles me semble indispensable à la construction d'un *agenda*. Un agenda intégrant des réflexions sur le long terme, l'identification des problèmes et des aspirations, de priorités et de pistes. Un agenda de recherche et d'action à la mesure des risques et des défis sans précédent auxquels l'humanité dans son ensemble reste confrontée et qui ne pourront être traités sans un partage beaucoup plus équitable de l'ensemble des richesses et des savoirs. Des richesses ou des savoirs à partager plutôt que devant servir au renforcement du *positionnement* des seuls *gagnants* ou d'*oasis* de prospérité entourés de zones *perdantes* ou en déclin. Outre le risque non nul que celles-là n'emportent progressivement les premières, des humains, femmes et hommes, s'y débattent avec des problèmes souvent profonds qui ont pour noms la misère, le chagrin, l'amertume ou le désespoir. Des femmes et des hommes qui comme chacune et chacun d'entre nous doivent pouvoir vivre et s'épanouir dans un monde où depuis une vingtaine d'années l'expression de vives inquiétudes face aux conditions de la compétitivité économique sur la scène mondiale, l'appel à *l'ajustement structurel*, a résolument pris le pas sur celui d'un développement et d'un aménagement *planifié* et plus équilibré du

---

<sup>28</sup> Titre d'un ouvrage publié en 1995 sous la direction de Denyse Coté, Monique Des Rivières, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay (*Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional*, Montréal, les éditions du remue-ménage). On y croise préoccupations *féministes* et préoccupations de *développement*. L'ouvrage avait comme point de départ la tenue d'un colloque « Femmes et développement régional » dans le cadre de la section Études féministes de l'Acfas en mai 1993 à l'Université du Québec à Rimouski.

---

---

territoire. Toutefois, la valorisation plus ou moins explicite du *chacun pour soi* qui déjà laisse envisager une montée des antagonismes (Montréal/régions ; régions/régions ; villes/villes, blocs continentaux/blocs continentaux) et incite à mettre en veilleuse l'exigence d'un développement mieux assuré et réparti dans l'ensemble du monde doit être tenue pour ce qu'elle est : un ensemble d'idées (une idéologie) et non pas la seule réalité du monde d'aujourd'hui ni forcément celle de demain.

À différentes échelles (locales, régionales, nationales, supranationales, transcontinentales, internationales ou mondiales/globales) de nombreux organismes mettent l'accent sur de grands défis partagés et incitent l'ensemble des personnes à intégrer à leurs pratiques de développement et d'aménagement les enjeux d'un développement à long terme à la fois *durable* et à *visage humain*. Ces organismes incitent aussi à concevoir le développement en terme beaucoup plus large que la croissance et à repenser aussi l'économie pour qu'elle intègre de grands objectifs sociaux et politiques inscrits au cœur de l'expérience et de la culture démocratiques.

Envisageant diverses réformes de la vie publique de nature à consolider l'exercice démocratique (de formulation, de débats, de choix, de décisions), une *innovation* décisive et porteuse est entrevue. Elle pourrait consister pour les femmes à remettre au Québec et ailleurs dans le monde l'accent sur la poursuite et l'approfondissement de l'expérience démocratique, à opérer un recentrage sur l'expérience et la culture démocratiques et donc sur l'humain et le bien commun, plutôt que sur le marché et la marchandisation généralisée. **À remettre aussi l'accent sur la lutte contre les inégalités**<sup>29</sup> et à y inciter aussi très fermement non seulement le continent nord-américain ou les Amériques, mais l'Europe et la planète tout entière, démontrant ainsi une

---

<sup>29</sup> Dans un texte de 1981 intitulé « Profondeur historique et dimension politique de la Cause des femmes » (*Cahiers de Recherche Éthique*, 8, p. 21-38), j'ai situé le Mouvement des femmes (des années 1970) par rapport aux interrogations sur le *modèle de développement* des sociétés industrielles avancées. J'évoquais aussi les rapports du Mouvement à l'État central non sans évacuer la question de son institutionnalisation alors en progression et des conduites de type lobbyiste visant à influencer l'agenda politique dans un sens favorable aux revendications des femmes. Je traitais aussi de la constitution possible d'un nouveau bloc social réunissant des femmes et les personnes les plus démunies ou touchées par des coupures annoncées dans les services sociaux ou la restructuration de l'État. Aujourd'hui, cette restructuration est plus que jamais à l'ordre du jour, l'institutionnalisation difficile et l'adoption d'un agenda autonome à considérer.

---

---

capacité spécifique et originale à *opérer une lecture* et à s'attaquer aux problèmes du monde d'aujourd'hui et de demain.

Les actuelles démarches de *prospective territoriale* axées sur la saisie par des groupes d'actantes et d'actants *d'états des lieux*, voire des *rétrospectives*, l'identification d'atouts mais aussi de contraintes, présentent un grand intérêt. On pensera ici spontanément sans doute aux opérations de planification stratégique conduites à travers toutes les régions administratives du Québec de 1992 à 1998. Toutefois, l'horizon temporel considéré sera généralement plus étendu (2017, 2020, 2025, 2040 et au delà<sup>30</sup>), l'avenir étant en quelque sorte constitué **en repère commun** autour duquel rassembler des volontés. On y met aussi l'accent sur une analyse collective de situations nourries par l'échange de points de vue et les débats autour d'évolutions globales et de leurs conséquences possibles et souhaitées. Tout le contraire de consensus qui seraient décrétés ou exigés au départ, ou qui seraient imposés sans échanges, de gré ou de force.

Ces démarches qui font appel à l'intelligence collective de femmes et d'hommes mieux informés, et ainsi mieux à même d'effectuer des choix, constituent des voies de renouvellement des institutions démocratiques à explorer plus à fond. Il s'agit aussi de voies qui apparaissent convergentes avec des stratégies de développement économique et social mettant l'emphase sur les capacités réflexives et créatives des actantes et actants plutôt que sur leur assujettissement ou leur domination. Je pense que les femmes doivent aussi développer de manière autonome leurs propres réflexions, certaines de nature *prospectives*, sur ces questions qui les concernent au plus haut point, construisant et mettant en œuvre un *agenda* de recherche et d'action inédit et possiblement porteur pour toute l'humanité.

---

<sup>30</sup> Voir en particulier : Lajudie, Benoît (dir.) *Exercice de prospective territoriale, Limousin 2017*, Rapport général, 748 p.; Guigou, Jean-Louis, avec le concours de Pierre Musso, Pierre Veltz, Hervé Le Bras, Yves Morvan, Claude Lacour et Jean Viard (et la DATAR), *Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement*, Paris, La Documentation française, 2000; Office of Science and Technology, *Environnemental Futures*, UK, mars, 1999 (Programme FORSIGHT, UK 2010-2040). Danielle Lafontaine (dir.), *Choix publics et prospective territoriale. Horizon 2025, La Gaspésie : futurs anticipés* (2001).

---

---

Autres références citées

BARATA, Manuel de Oliveira, *Étymologie du terme gouvernance*, Service de traduction, Article disponible sur le site internet de l'Union Européenne (UE).

BRUNEAU, Pierre (2000). « L'archipel urbain québécois. Un nouveau rapport société-espace », dans P. Bruneau, dir., *Le Québec en changement. Entre l'exclusion et l'espérance*, PUQ, Sainte-Foy, p. 29-59.

CANADA (Gouvernement), (1988). *Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis* – copie 4-01-88, 338 p.

CASSEN, Bernard (2000), « Dans l'ombre de Washington », *Le Monde Diplomatique*, septembre.

CLAVAL, Paul et André-Louis SANGUIN (1997). « Métropoles et réalités politiques », dans P. Claval et A.-L. Sanguin, dir., *Métropolisation et politique*, l'Harmattan, Coll. Géographie et Cultures, Paris, p. 307-316.

COLLIN, Jean-Pierre (1995). « La ville-région : une réalité en émergence et les mots pour le dire », dans Jacques Léveillé et G. Laferrière, dir., *À la croisée des chemins : le développement régional et l'aménagement urbain* (Cahiers scientifiques de l'ACFAS 85, p. 189-199.

DOSTALER, Gilles (2001). *Le Libéralisme de Hayek*, Repères 310, Paris, la Découverte.

DUGAS, Clermont (1994). « Les disparités canadiennes », *NOROIS*, 41, Poitiers, p. 367-384.

DUMONT, Gérard-François (1997). « Métropolisation et régionalisation en France. Des processus divergents ou complémentaires ? », voir Claval et Sanguin, p. 229-237.

FAWCETT, Louise et Andrew HURRELL (1996). *Regionalism in World Politics. Regional Organisation and International order*, Oxford University Press.

FOGGIN, Peter et Claude MANZAGOL (1998), « De la ville à la région urbaine », dans C. Manzagol et C. Bryant, dir., *Montréal 2001, Visages et Défis d'une métropole*, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 49-58.

FONTAN, Jean-Marc (1997). « L'État-région, une nouvelle forme de régulation des territoires ? », dans S. Côté et Marc-Urbain Proulx, dir., *Action collective et Décentralisation, Tendances et Débats en développement régional*, Rimouski, GRIDEQ-GRIR, p. 233-253.

FREITAG, Michel (1971). « De la ville-société à la ville-milieu. L'unité du processus de constitution et de dissolution de l'objet urbain », *Sociologie et Sociétés*, III, 1, p. 25-57.

---



---

FRIEDMANN, John et G. WOLFF (1982). « World City Formation: an Agenda for Research and Action », *International Journal of Urban and Regional Research*, 6, p. 309-344.

GAFFIOT, Félix (1936). *Dictionnaire abrégé Latin-Français illustré*, Hachette, Paris, 720 p.

HALL, P. (1966). *The World Cities*, Londres, Weidenfeld et Nicholson.

LAFONTAINE, Danielle (1993). « L'expérience québécoise du développement régional et les femmes : la recherche d'une nouvelle citoyenne », *Femmes et Développement régional*, Conseil du Statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1993, p.15-43.

LAFONTAINE, Danielle et Nicole THIVIERGE (1997). « Les femmes actrices de changement et le devenir des espaces urbains et régionaux au Québec », *Recherches Féministes*, 10, 2, p. 137-153.

LAFONTAINE, Danielle (1998). « Acteurs Territoriaux et dispositifs de gouvernance », dans S. Côté et M.-U. Proulx (dir.), *Espaces en mutations*, Tendances et Débats en développement régional, Rimouski, GRIDEQ-GRIR, p. 165-186.

LAFONTAINE, Danielle et Nicole THIVIERGE, dir. (1999). *Les régions fragiles face à la mondialisation. Stratégies communautaires, technologiques et culturelles de valorisation et d'innovation*, Tendances et Débats en développement régional, GRIDEQ-GRIR, Rimouski, 253 p.

LAFONTAINE, Danielle et Nicole THIVIERGE, dir. (2000). *Le développement et l'aménagement des régions fragiles à l'ère des mutations globales. Nouveaux modèles, nouvelles cultures de coopération*, Tendances et Débats en développement régional, GRIDEQ-GRIR, Rimouski, 149 p.

LAFONTAINE, Danielle, dir. (2001). « Réforme municipale et développement régional au Québec : enjeux d'une interterritorialité intégrant des objectifs à long terme », dans D. Lafontaine (dir.), *Choix publics et prospective territoriale. Horizon 2025, La Gaspésie : futurs anticipés*, (D. Lafontaine dir.), Tendances et Débats en Développement régional, p. 189-207.


LIBÉRATION (2000). « Les gogos de la gouvernance », Paris, 1<sup>er</sup> juin.

LOVE, Joseph L., (1994), « Economic Ideas and Ideologies in Latin America since 1930 », dans Bethell, dir., *Cambridge History of Latin America*, Cambridge University Press, vol. 6, 1, p. 393-460.

MAY, Nicole (1993). « L'aménagement du territoire et le système national urbain : de l'armature urbaine aux réseaux de villes », *Revue d'économie régionale et urbaine (RERU)*, 5, p. 823-832.

---

- 
- McNIVEN, J. D. et J.E. PLUMSTEAD (1998). *Perspectives comparatives du développement régional, Rapport préparé pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*, North American Policy group, Halifax. Dalhousie University, mars, 86 p.
- PADIOLEAU, Jean-Gustave (2001). « La gouvernance ou comment s'en débarrasser. (Stratégies de corruption) », *Espaces et Sociétés*, p. 61-73.
- QUÉBEC (Gouvernement, Ministre délégué aux Affaires régionales) (1992). *Développer les régions du Québec*, Québec, 47 p.
- QUÉBEC (Gouvernement, Ministère du Conseil exécutif) (1995). *Décentralisation. Un choix de société*, 99 p.
- QUÉBEC (Gouvernement, Secrétariat au développement des régions) (1997). *Politique de soutien au Développement local et régional*, Sainte-Foy, les Publications du Québec, 51 p.
- QUÉBEC (Gouvernement) (1999). *Pacte 2000, Rapport Abrégé de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales*, avril, 125 p.
- QUÉBEC (Gouvernement) (1999). *Pacte 2000, Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales*, avril, 425 p.
- QUÉBEC (Gouvernement, Ministère des Régions) (1999). *Cadre de référence. Politique de la ruralité. Pour une occupation dynamique du territoire rural*, 46 p.
- QUILLET, A. (1980). *Dictionnaire Quillet de la langue française*, Paris, Librairie Aristide Quillet. (Plusieurs volumes).
- SASSEN, S. (1991). *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, Princeton.
- SCOTT, A. J. (1998). *Regions and the World Economy: The Coming Shape of Global Production, Competition, and Political Order*, Oxford University Press, Oxford.
- STONE, Clarence (1989). *Regime Politics, Governing Atlanta, 1946-1988*, Lawrence, University Press of Kansas.
- STONE, Clarence (1993). « Urban Regimes and the Capacity to Govern : a Political Economy Approach », *Journal of Urban Affairs*, 15, 1, p. 1-28.
- SMOUTS, Marie-Claude (1998). « Du bon usage de la gouvernance en relations internationales », *Revue internationale des Sciences Sociales*, Paris, UNESCO, 155.
-



---

VELTZ, P. (1992). « Hiérarchie et réseaux dans l'organisation de la production », dans G. Benko et A. Lipietz, dir., *Les Régions qui gagnent. Districts et réseaux, les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, p. 293-313.

WOODS, Ngaire (1995). « Economic Ideas and International Relations : Beyond Rational Neglect », *International Studies Quarterly*, juin, 39.

WOODS, Ngaire (1999). « Good Governance in International Organizations », *Global Governanc*, 5, p. 39-61.

WORLD BANK (1989). *Subsaharan Africa : From Crisis to Sustainable Growth*, World Bank, Wahington DC.

YATES, D. (1977). *The Ungovernable City*, Yales, Yales University Press.



---

## FEMMES, RÉGIONS ET DÉMOCRATIE : LA PRÉSENCE ET LES INTÉRÊTS

DOMINIQUE MASSON

Institut d'études des femmes,  
sociologie, Université d'Ottawa

Le thème de la journée d'aujourd'hui et les interventions des deux conférencières qui m'ont précédée soulèvent pour moi deux grandes questions. La première est celle de la place des femmes dans ces expérimentations politiques que sont les espaces de régionalisation du « premier type » — et maintenant du « deuxième type » (en référence à la présentation de Danielle Lafontaine). Je veux donc explorer davantage ce que cela veut dire que de « représenter les femmes » dans ces espaces. La deuxième question est reliée à la première et j'essaierai de les traiter ensemble : c'est la question de la démocratie. Cette question n'est pas simple. On pense intuitivement savoir ce qu'est la démocratie. Mais lorsqu'on se met à lire sur le thème, on se rend compte assez rapidement que, comme l'a écrit Philippe Cerny, « la démocratie n'est pas une et indivisible ». C'est-à-dire qu'il y a plusieurs façons de faire de la démocratie, qu'il y a plusieurs façons de démocratiser des instances politiques ou des enjeux de politiques publiques, et si certaines façons peuvent sembler à certaines d'entre nous « plus démocratiques que d'autres », c'est toujours en fonction de critères qui ne sont pas toujours, ni nécessairement partagés.

Représenter les femmes : une double demande de démocratisation

Que veut dire : « représenter les femmes » ? Vouloir représenter les femmes dans l'espace régional, c'est faire une double demande de démocratisation des espaces et des instances politiques. C'est d'abord demander qu'y soient incluses les femmes comme « sujets », comme actrices, c'est vouloir démocratiser ces espaces qui, jusqu'à maintenant, n'ont représenté qu'un seul genre/un seul sexe. L'affirmation des femmes comme sujets politiques implique une forme

---

---

de démocratisation des institutions politiques qui passe par une présence physique des femmes. Elle fait appel à la mise en place de stratégies que la chercheuse féministe Anne Phillips, a appelé, justement, une « politique de présence ». La deuxième dimension de ce que veut dire « représenter les femmes », c'est la demande que les femmes soient incluses comme « objet » des politiques publiques. Je n'utilise pas le terme objet dans un sens péjoratif : il s'agit plutôt d'une demande de démocratisation des objets de l'intervention publique, qui a pour objectif que l'intervention publique prenne enfin en compte les femmes et que leurs intérêts, réalités, analyses, enjeux et préoccupations soient inscrits dans les politiques qui nous concernent toutes et tous, en tant que collectivité. Les stratégies qui sont mises en œuvre à ce niveau ont été nommées par Phillips une « politique des intérêts ».

Présence et intérêts : deux conditions nécessaires, deux réalités à distinguer

Politique de présence, c'est-à-dire présence physique ; politique des intérêts, c'est-à-dire inscription de ces intérêts (qui peuvent être des enjeux, demandes, analyses, besoins, selon le langage utilisé) dans les politiques publiques. Politique de présence et politique des intérêts : ces deux questions sont intimement liées. Ce sont des questions liées parce qu'historiquement, ce sont très majoritairement des femmes qui ont porté les « questions des femmes » et les dossiers de condition féminine, et qui ont demandé leur inclusion dans la sphère du politique. La présence des femmes dans l'espace politique est donc, ou a été jusqu'ici du moins, le véhicule principal de la représentation des intérêts des femmes. La présence et les intérêts sont des questions liées, mais qu'il est important de considérer séparément, et j'aimerais examiner, dans cette perspective, les deux grands mécanismes de politique de présence qui ont été mis en place depuis 1992 dans les Conseils régionaux de développement (CRD). Ces mécanismes sont, d'une part, la mise en place des structures de représentation que sont les « sièges-femmes » et d'autre part, la revendication, depuis l'adoption de la 5<sup>e</sup> orientation de la Politique québécoise en matière de condition féminine, de la « représentation équitable des femmes dans les instances », une revendication de présence à horizon paritaire. Quelles sont les implications de ces deux façons d'être « présentes », de ces deux mécanismes, en termes de représentation des intérêts des femmes et en termes de démocratie ?

---

---

## La représentation par les sièges-femmes

Les sièges-femmes, que maintenant dans les régions, l'on appelle plutôt les sièges condition féminine, c'est une présence institutionnelle des femmes qui a été obtenue suite aux pressions des groupes de femmes dans les différentes régions. Ce mécanisme existait dans treize régions il y a environ un an. Donc dans treize des dix-sept régions, il y a un siège-femme au conseil d'administration du CRD. Ces sièges-femmes sont alimentés par des comités, commissions, tables sectorielles, comités aviseurs « Femmes et développement régional » qui ont été composés à l'initiative et, très souvent sous le leadership des Tables de concertation régionale des groupes de femmes. Ce sont des structures qui ont un double mandat : celui d'assurer une présence des femmes et celui de représenter les intérêts des femmes dans les instances régionales que sont les CRD. Je rejoins ici l'analyse qu'en fait Claire Minguy : c'est à ces structures qu'on doit, dans la plupart des régions, tout le travail qui a mené à l'intégration croissante des femmes dans les politiques de développement régional, et je vois comme elle des signes encourageants dans les façons avec lesquelles les préoccupations des femmes ont été reprises dans la deuxième génération de Plans régionaux de développement (les plans initiés après 1998). On a pu assister au cours des dix dernières années à des transformations majeures dans la façon dont les CRD ont reçu les demandes des femmes et les ont inscrites dans leurs priorités, dans leurs projets régionaux, et cela, on le doit au travail des sièges-femmes et des groupes de femmes dans les régions.

Les divers comités Femmes et développement régional ainsi que les Tables de concertation régionale des groupes de femmes qui sont derrière les sièges-femmes, tout ce mécanisme de représentation des femmes ressemble beaucoup à ce que la philosophe politique féministe Iris Marion Young a appelé un modèle de « représentation de groupe ». « Groupe » ne signifie pas groupes de femmes, mais bien le groupe social des femmes. Comment représenter véritablement ce groupe social jusqu'ici marginalisé par rapport au politique ? Le modèle proposé par Young repose sur la création d'espaces politiques où les membres du groupe social concerné — le groupe social des femmes — peuvent échanger, mettre en commun, analyser, débattre et décider collectivement de ce que sont les intérêts des femmes et

---

---

de ce qui doit être représenté. Le critère de représentativité de ce modèle est celui d'en arriver à représenter la diversité des femmes. Et son imputabilité se mesure à sa capacité d'inclure les différentes perspectives des femmes et leurs différentes expériences.

Il y a des limites à cette forme de représentation démocratique. Comme toutes formes de démocratie participative, elle rencontre des obstacles qui sont ceux d'être une « démocratie exigeante », qui suppose une participation intense de plusieurs, et une très bonne connaissance des dossiers. C'est une démocratie qui suppose du temps, des ressources, de l'argent, du support ... toutes choses dont Claire Minguy a souligné l'absence dans les dispositifs actuels de représentation au niveau régional. C'est une forme de représentation qui rencontre aussi les limites des ressources actuelles des groupes de femmes pour mettre en place et organiser de tels débats collectifs. Les organisations de femmes qui œuvrent dans les régions ont leurs mandats propres ; elles se sont organisées autour d'enjeux bien à elles et elles doivent composer avec une multiplicité de dossiers. On ne peut s'attendre à ce que les groupes de femmes prennent complètement en charge toutes les revendications, ou toute l'organisation des délibérations participatives sur les priorités et intérêts des femmes à promouvoir au niveau régional.

#### La représentation par les femmes dans les instances

Qu'y a-t-il d'autre dans cet espace du développement régional pour représenter les femmes ? L'autre mécanisme qui s'est mis en place à partir de 1997, avec la 5<sup>e</sup> orientation, c'est la représentation équitable. Cette revendication prend une ampleur nouvelle avec la 5<sup>e</sup> orientation. Bien sûr, depuis longtemps on a revendiqué une plus grande présence des femmes dans les postes de pouvoir, mais jamais, avant la 5<sup>e</sup> orientation, on n'en a fait une priorité aussi centrale dans le mouvement des femmes au Québec. La 5<sup>e</sup> orientation met de l'avant la demande de représentation équitable, et cette demande est soutenue depuis 1999 par le programme de subventions « À égalité pour décider », avec pour conséquence qu'actuellement toute une série d'actions est menée sur le terrain par les groupes locaux de femmes pour augmenter la présence de femmes dans les instances.

---

---

À quoi correspond, en termes de représentation démocratique, cette demande d'une présence accrue des femmes dans les instances, en particulier dans les CRD ? En apparence, elle correspond au modèle habituel de démocratie représentative libérale. Je dis en apparence, et en apparence seulement, car les CRD, est-il besoin de le rappeler, ne sont pas un gouvernement régional : les femmes qui s'y retrouvent comme décideuses sont élues par un collège électoral, sont mandatées par leur collège électoral et elles sont redevables devant ce collège électoral et non pas devant l'ensemble de la population. À la limite, le CRD est redevable au gouvernement qui, lui, est redevable à la population à travers les élections. C'est donc un mécanisme très indirect, néo-corporatiste, de représentation politique, dont l'absence d'imputabilité envers la population des régions a été soulignée par plusieurs chercheuses féministes et plusieurs autres chercheurs pour qui la voix des populations régionales devrait être plus importante, et leur participation assurée de façon beaucoup plus large et inclusive par les mécanismes de représentation régionale.

Cependant, je pense que l'objectif de l'augmentation du nombre de femmes dans les instances est quand même important. Pourquoi ? C'est que malgré les faiblesses qu'on y rencontre, il représente tout de même potentiellement une démocratisation du pouvoir politique, une présence accrue des femmes dans un milieu qui a toujours été le monopole ou le privilège des hommes. C'est aussi une démocratisation dans le sens où cette présence répond à un argument de justice démocratique. On retrouve cet argument dans les documents du Secrétariat à la condition féminine et ceux du Conseil du statut de la femme : les femmes étant elles aussi des productrices du bien-être et du développement de leur région, il n'est que juste qu'elles soient physiquement présentes à la table où se décident les orientations de ce développement.

Toutefois, non seulement, y a-t-il des limites à cette stratégie de représentation équitable en termes d'une démocratie qui voudrait être plus participative et surtout en termes d'imputabilité, il y a aussi des limites en termes de représentation des intérêts : la représentation des enjeux, demandes et préoccupations des femmes. On ne peut pas présumer que, simplement « parce qu'elles sont des femmes », elles vont représenter les intérêts des femmes aux instances régionales. Ici, brandissons l'épouvantail de madame Thatcher, c'est l'exemple classique. Ou,

---



---

se rapprochant de chez nous, pensons aux députées de l'Alliance canadienne, (par exemple Deborah Gray) pour qui il est hors de question de représenter des intérêts aussi « particuliers » que ceux des femmes. Pour elles, les femmes élues doivent représenter tout le monde : elles ne sont pas là pour représenter les femmes. Dans les instances régionalisées, il y a probablement d'autres femmes qui pensent ainsi : elles sont là comme individus, comme femmes d'affaires, comme agricultrices, etc. Bref, ce n'est pas parce que les femmes sont des femmes qu'elles vont nécessairement représenter les intérêts des femmes.

J'aimerais aller un petit peu plus loin et dire que ce n'est pas simplement parce qu'il existe, par ailleurs, dans les instances régionales, des femmes qui sont « sensibles à la cause des femmes » (et de ces femmes, je sais qu'il y en a beaucoup), que cela est suffisant pour représenter adéquatement les intérêts des femmes. Pas suffisant, pourquoi ? Parce que prises individuellement, c'est-à-dire en l'absence de mécanismes collectifs pour échanger, pour mettre en commun et pour débattre, ces décideuses ne peuvent intervenir qu'à partir de leur propre expérience. Quand on est conscientes de la diversité des expériences et des réalités des femmes, on comprend qu'il est impératif que les élues soient en mesure de représenter ces expériences dans leur diversité, chose qu'elles ne peuvent pas faire à partir de leur seule réalité.

#### Des espaces collectifs de débat et de réflexion : une nécessité

Créer ces espaces où on peut échanger et débattre collectivement, où les élues dans les instances pourraient se ressourcer, cela ne serait pas vraiment important si la question des intérêts des femmes dans le développement régional était bien établie, fixée, claire une fois pour toutes. Elle ne l'est pas. La régionalisation des politiques est un phénomène relativement récent, en transformation constante, et un phénomène dont on n'a pas fini de mesurer toute la portée. Par ailleurs, dans le domaine du développement régional, en particulier, la réflexion féministe en est encore, on le sait, à ses premiers balbutiements. Puisque les expériences des femmes sont différentes, et sont diverses, puisque nos réalités sont changeantes, que le contexte change et que nos analyses aussi sont sujettes à changement (en tant que féministe, je ne vois plus la réalité des femmes avec les mêmes yeux qu'il y a 20 ans), nous avons besoin de lieux

---

---

collectifs pour élaborer ce qui est de l'intérêt des femmes dans le développement de nos régions. Nous avons besoin de lieux collectifs pour élaborer ce que serait une vision féministe du développement régional et là dessus, je rejoins l'opinion exprimée par Claire Minguy.

À l'issue de ces réflexions, il reste pour moi deux questions stratégiques sans réponse. D'abord, je crois qu'il est urgent de se demander quel rôle peuvent jouer, ou devraient jouer les groupes de femmes (le "peuvent" et le "devraient" sont pour moi deux choses bien différentes) dans la démocratisation de ces nouveaux espaces politiques, qu'ils soient du premier ou du deuxième type (en référence à la présentation de Danielle Lafontaine). Ensuite, se pose la question des arrimages. Comment, à l'heure où on sait que les groupes de femmes sont essoufflés, que les femmes des groupes de femmes ne veulent pas — et on les comprend — être les seules à prendre sur elles tout le poids de la démocratisation de ces espaces, à l'heure où l'on met de l'avant des revendications de représentation équitable : comment arrimer le travail des unes et des autres ? Comment arrimer cette représentation participative, qui se fait à travers les groupes de femmes, les comités femmes et développement régional et les sièges-femmes, au travail des décideuses dans les CRD ? Quels mécanismes doit-on se donner ? Quels espaces inventer, et comment les créer pour discuter, débattre ensemble de ce que devrait être une vision féministe du développement régional, une vision qui favorise la participation citoyenne et qui soit inclusive de nos différences ?


#### Note de l'auteur

Une version plus longue et plus détaillée de la plupart des arguments présentés ici paraîtra en 2002 dans la revue *Politique et sociétés* sous le titre « Gouvernance partagée, associations, et démocratie : les femmes dans le développement régional ».

#### Sources citées

CERNY, Philip G. (1999). « Globalization and the Erosion of Democracy ». *European Journal of Political Research*, 36, p. 1-26.

---



---

PHILLIPS, Anne (1991). *Engendering Democracy*. Cambridge, Polity Press. Voir également son chapitre « Dealing with difference : a politics of ideas, or a politics of presence ? », dans Benhabib, Seyla (dir.) (1996). *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*. Princeton, NJ : Princeton University Press, p. 139-152.

YOUNG, Iris Marion (1990). « Social movements and the politics of difference », dans *Justice and the Politics of Difference*. Princeton, NJ : Princeton University Press, p. 156-191.



---

PARTICIPATION DES FEMMES AUX NOUVELLES  
STRUCTURES RÉGIONALES : NOUVELLES  
« GESTIONNAIRES DE LA PAUVRETÉ »  
OU CITOYENNES À PART ENTIÈRE

THÉRÈSE BELLEY


Accès-travail-femmes

Je partage avec ma camarade Michèle Asselin, un genre de petit stress parce que je ne suis pas une experte de la régionalisation. En fait, je ne suis pas une experte de beaucoup de choses. Je suis tout simplement une militante féministe qui, depuis les cinq ou six dernières années, a dû laisser le militantisme national et comme plusieurs d'entre nous, intégrer les structures régionales. Ce n'était pas un désir que nous avons, c'était une modification des instances qui faisait que nous devions y aller. Vous avez donc devant vous une militante féministe « fatiguée », épuisée même parfois et parfois aussi, désillusionnée.

Pendant que j'écoutais Claire Minguy tout à l'heure, j'ai constaté que même si j'ai déjà eu à quelques reprises à participer à des colloques de ce genre avec elle, c'est la première fois que je me sens si pessimiste. Après la conférence de Claire, devant autant d'optimisme, mon propre pessimisme pourra d'ailleurs vous paraître un peu lourd.

À titre de citoyenne engagée dans les structures, je voudrais parler de la notion de « filles de région ». Dans les réunions au niveau national, cela me dérange toujours un peu quand les filles de la Montérégie ou de Joliette arrivent et se disent des « filles de région ». Celles d'entre vous qui ont traversé le parc ce matin, avez une petite idée de ce que veut dire « vivre en région », comme en Abitibi, en Gaspésie, sur la Côte-Nord ou au Lac St-Jean tout en voulant vivre à la fois sa « régionalisation », sa « localisation » et être présentes aux instances nationales où se décident des politiques, le financement et autres.

---




---

Mon propos de cet après-midi portera sur une expérience que nous venons de vivre au comité aviseur main-d'œuvre féminine et qui est l'établissement d'une stratégie nationale en main-d'œuvre féminine, stratégie ayant une portée à la fois régionale et locale dans le contexte d'Emploi-Québec, une structure gouvernementale qui a des assises locales, régionales et nationales et des partenaires dans toutes ces instances-là.

Lorsqu'une fille est engagée dans les instances régionales, le principal défi à relever est de demeurer présente dans le lieu où elle gagne sa vie. Pour plusieurs d'entre nous, participer aux instances, c'est notre loisir ; ce n'est pas là qu'on gagne sa vie. Dans les groupes communautaires, le travail est très faiblement rémunéré et depuis quelques années, on doit se battre et se débattre pour obtenir un dollar et quart tout en faisant du travail pour dix dollars et quart. Cela, c'est notre quotidien. Il faut que je sois présente dans des structures locales, dans des structures régionales, dans des structures nationales et j'ai besoin, en tant que représentante de groupes de femmes, représentante démocratique, féministe, qui veut toujours retourner à sa base, j'ai besoin d'un réseau de communication tellement « jet set » que lorsque je veux faire quelque chose, c'est très difficile. C'est pour cela que l'établissement de la stratégie nationale en matière de main-d'œuvre féminine représente un travail de titan.

Je vous parlerai seulement des derniers dix-huit mois, mais cela s'échelonne sur trois ans et demi. Au cours des derniers mois, les filles de Jonquière et de Chicoutimi qui sont autour de cette table m'ont moins vue que les filles de Montréal et quand elles me rencontrent, c'est à juste titre qu'elles peuvent me dire : « Thérèse, on ne te voit plus ». Et cette phrase a tout le poids de ce qu'elle veut dire : c'est-à-dire que ma base ne me voit plus. Même si je vais poinçonner tous les jours dans mon local d'Accès-travail-femmes, mon lieu de ressourcement principal et qui paie la margarine sur mes toasts le matin, il me manque mes lieux de concertation, ma table de concertation des groupes de femmes de la région, femmes et développement régional de la région, mes lieux de partenariat principaux qui sont mes ancrages. En fait, je manque de temps. C'est essentiellement cela mon propos de cet après-midi.



---

---


Avant de commencer, je voudrais présenter le comité aviseur en main-d'œuvre féminine. C'est une créature d'Emploi-Québec et Emploi-Québec est une créature du ministère Emploi et Solidarité. Pour simplifier, disons que le Québec s'est « obstiné » pendant quinze ans avec le fédéral pour reprendre ses pouvoirs en main-d'œuvre et nous avons, semble-t-il, gagné cette bataille autour de 1998, plus précisément, le 1<sup>er</sup> avril 1998.

Emploi-Québec a une instance nationale partenariale qui s'appelle la Commission des partenaires. C'est une instance qui regroupe les employeurs, les industries, les grosses compagnies, les syndicats, le monde de l'enseignement et le communautaire. Cette instance est à la fois consultative, aviseuse et décisionnelle d'Emploi-Québec. Elle a son pendant régional qui s'appelle le Conseil régional des partenaires qui fonctionne aussi avec la représentation des entreprises, des syndicats, du monde de l'enseignement et des groupes communautaires. Tout cela atterrit dans ce qu'on appelle les Centres locaux d'emploi (CLE) ; il y en a cent cinquante et un au Québec dont six dans notre belle région.

Qu'est-ce que cela veut dire pour mon petit organisme à but non lucratif en développement de l'emploi et de la main-d'œuvre ? Cela veut dire que, pour un budget de misère, je dois couvrir tout le territoire du Saguenay-Lac-St-Jean, avec ses six CLE. Je dois me conformer aux besoins de ces six CLE et ce, à partir de mon point de service principal, Jonquière, qui est à plus de deux heures de route du point le plus éloigné, été comme hiver. Je dois répondre aux besoins des CLE par leur plan d'action local ; je dois répondre aux besoins des CLE par le plan d'action régional (PAR) et là, je réponds au Conseil des partenaires ; je dois répondre au plan d'action national (PAN) d'Emploi-Québec qui est à la Commission des partenaires.

Quelle est l'origine du comité aviseur en condition féminine ? Il y a trois ans, nous étions trente-quatre groupes au Québec qui donnaient des services exclusivement à la main-d'œuvre féminine. Nous avions chacune dans notre coin de pays, non seulement des services directs aux femmes pour les aider à réintégrer le marché du travail, mais aussi des services en métiers non traditionnels et souvent, nous étions extrêmement présentes dans tous les lieux de décision

---




---

économique et de développement de l'emploi parce que nous étions au cœur de toute la structuration du marché de travail. Le bouleversement de l'emploi récupéré par le Québec nous a fait passer, en l'espace de deux ans, de trente-quatre à dix-sept. Comment et pourquoi cela s'est-il fait ? Ce n'est pas vraiment le propos aujourd'hui. C'était le déficit zéro, c'était la restructuration gouvernementale. Il est certain qu'à cette époque, il y avait deux cent cinquante organismes qui s'occupaient de l'emploi des jeunes dans la province de Québec, mais le gouvernement a tout de même considéré que trente-quatre organismes pour s'occuper de 52 % de la population, c'était un peu trop et qu'il devait y avoir duplication de services. On a donc subi une cure d'amaigrissement.

Le comité aviseur en main-d'œuvre féminine représenté dans sa structure par les dix-sept filles qui sont parfois sur des sièges condition féminine, mais la plupart du temps sur des sièges communautaires dans les conseils régionaux des partenaires, des filles qui représentent la main-d'œuvre féminine au sein des conseils régionaux des partenaires. Ces filles sont donc une partie du comité aviseur. Afin de débattre et de tenter de sauver les services en main-d'œuvre féminine, nous avons pensé négocier avec le gouvernement du Québec une entente en termes de politique nationale de main-d'œuvre féminine pour tenter de protéger les services directs donnés à la population des femmes pour l'intégration au marché du travail.

Je n'ai probablement pas besoin de faire de parenthèse pour vous dire l'importance de l'intégration au marché du travail par rapport à la participation économique des femmes dans leur région et dans leur vie personnelle.

Nous avons commencé à faire du lobbying auprès du gouvernement du Québec et des différentes instances. Premièrement, nous avons revendiqué un siège-femme à la Commission des partenaires et on s'est fait débouter, car à cette époque, la Commission avait décidé qu'il n'y avait plus d'approche clientèle ; si nous obtenions un siège-femme, les jeunes auraient aussi le droit d'obtenir un siège équivalent. Donc, il n'était pas question de nous donner un siège et nous avons perdu cette bataille auprès de la Commission des partenaires.



---

---

Nous avons repris cette bataille au sein des conseils régionaux des partenaires chacune dans nos régions. Je vous invite à faire cette bataille un jour : Dominique Masson nous en a parlé, Claire Minguy nous en a parlé. Dans ces instances régionales, les douze décideurs qui viennent s'asseoir à la table viennent parler du développement de la région, ils viennent pour représenter des corporations, c'est-à-dire les syndicats, les entreprises, la formation, ils ne sont pas là pour parler de genre ou de clientèle. Au mieux, on est une représentante du communautaire. Les filles sont dispersées dans les conseils régionaux et doivent débattre de tous les sujets qui ont trait à la main-d'œuvre. La bataille des sièges-femmes au sein des conseils régionaux, dans la plupart des cas, nous l'avons perdue. Il y a certains conseils régionaux, comme le nôtre ici dans la région, qui ont décidé de maintenir un comité régional consultatif en main-d'œuvre féminine, ce qui donne une voie d'accès au conseil des partenaires. Mais, ce n'est pas un siège-femme.

Donc, mes dix-sept amies du comité de la main-d'œuvre féminine viennent au comité aviseur en main-d'œuvre féminine, mais quand elles retournent au sein de leur conseil des partenaires, elles ne sont pas là comme expertes de la main-d'œuvre féminine, elles sont là comme expertes du communautaire ; elles ont un siège social ou communautaire et elles sont là pour débattre de tout le bloc main-d'œuvre : tout ce qui est déclaré « non classé ailleurs », celles et ceux qui ne sont pas syndiqués, les sans-chèque, les travailleuses et travailleurs autonomes, tous les autres qui ne sont pas en lien avec les syndicats ou avec les grandes entreprises. Au sein du comité aviseur, nous avons décidé d'au moins revendiquer une politique spéciale pour la main-d'œuvre féminine et prouver par A + B que les femmes sur le marché du travail ne sont pas une clientèle comme les jeunes, les personnes handicapées, les immigrants, les ex-judiciarisés. Les femmes sont 52 % de la population ; elles souffrent de discrimination systémique sur le marché de l'emploi et subissent de graves problèmes de pauvreté.

Nous avons décidé de démontrer ça par une stratégie « Main-d'œuvre féminine ». Par un concours de circonstances, et c'est la beauté de la chose, il s'est trouvé à l'intérieur de l'appareil gouvernemental des personnes dont nous avons ici une digne représentante, Anne Roberge, qui de leur siège de « fonctionnaire » ont eu la sensibilité féministe de dire : « Ah oui,

---



---

cela se peut que les femmes ce ne soit pas une clientèle normale » et qui ont voulu appuyer notre projet. Nous avons eu la possibilité de mettre en place un comité de travail pour l'élaboration d'une politique en main-d'œuvre. Cela remonte à janvier 1999. Ce comité de travail est un exemple parfait du partenariat à partir de trois entités : le ministère Emploi et Solidarité, les gens d'Emploi-Québec et nous, bien sûr, du comité aviseur main-d'œuvre féminine.

C'est là que mon propos rejoint la question de la journée, à savoir si nous sommes de nouvelles gestionnaires ou des citoyennes à part entière quand nous sommes partenaires d'instances nationales, régionales ou locales. Dans le comité de travail, nous devenions des gestionnaires dans l'appareil Emploi-Québec pour essayer de mettre en place une politique à l'égard de la main-d'œuvre féminine. Cela a donné une merveilleuse expérience de travail qui, grosso modo, a duré 18 mois. Nous avons accouché d'une stratégie qui ressemble beaucoup à ce que voulait le comité aviseur, mais pas entièrement ; qui ressemble un peu à ce qu'Emploi-Québec voulait, mais pas entièrement, et qui est le produit hybride des deux volontés.

Qu'est-ce que cela implique dans le concret ? Pour les trois femmes du comité aviseur qui siégeaient au comité de travail, les allers-retours ont été très nombreux au cours du processus de dix-huit mois ; nous revenions à notre instance principale, le comité aviseur main-d'œuvre féminine et nous retournions à notre base pour voir comment les filles vivaient ça. De la part d'Emploi-Québec, cela a donné que cette stratégie a fait partie de son outil principal de travail, le plan d'action national, et avec un mandat très fort, elle fait partie des plans d'action régionaux pour aboutir dans les CLE qui sont les maîtres d'œuvre des outils mis à la disposition de la clientèle femmes et des autres clientèles pour avoir accès à des services.

Comme toute politique ou toute stratégie que le mouvement féministe a pu mettre en place, on ne peut pas se fier au gouvernement pour le promouvoir et il faut se fier à notre propre action. Les dix-sept filles qui sont dans les conseils régionaux des partenaires ont dû partir avec leur stratégie sous le bras, stratégie qui n'était pas encore mise en branle par le gouvernement, et essayer de la faire passer dans les plans d'action régionaux en espérant non seulement que ça passe dans le PAR, mais en souhaitant que ça passe aussi dans le plan d'action local. Par

---

---


exemple, dans mon cas, il y a six CLE reliés au conseil des partenaires. Dans les séances de travail du conseil des partenaires, je dois m'organiser pour que les « spécifiques femmes » passent dans le plan d'action régional au travers des « spécifiques des entreprises », des formations, des commissions scolaires, etc., et je dois en plus m'organiser pour que ce spécifique régional atterrisse dans chacun des CLE. Ici, ce n'est pas si mal, on en a seulement six, il faut penser à celles qui, dans leur région, en ont dix-huit ou vingt-huit. Il faut que je fasse un travail constant, permanent de « contamination » par cette stratégie à tous les niveaux. Au national, si je ne fais rien, ils vont très vite oublier qu'ils ont une stratégie main-d'œuvre féminine ; après avoir passé au régional, il faut que je me tourne vers le local.

Dans le concret, cela veut dire que même si la stratégie est écrite depuis septembre 2000, elle n'est pas encore officiellement adoptée par le gouvernement ; cela veut dire aussi que dans tous les plans d'action régionaux qui devaient intégrer la stratégie en main-d'œuvre féminine toutes les possibilités d'écriture sont présentes. Pour certains, on spécifie que puisque le national s'est donné une stratégie en main-d'œuvre féminine, on devra, au titre des services à donner aux clientèles (jeunes, quarante-cinq ans et plus, ex-judiciarisés, femmes), se doter d'outils de service pour sa population féminine. Dans quelques régions, on retrouve toute la stratégie dans le plan d'action régional. On va donc du minimum au maximum.

Le gros objectif de l'opération stratégie visait à sensibiliser les décideurs de ces politiques, de ces services en main-d'œuvre, qu'il y a un problème de discrimination systémique pour les femmes sur le marché de l'emploi. On pensait que par la stratégie nationale, il y aurait descente vers le régional et le local ; on pensait que dans tous les plans d'action ce serait inscrit vu que la ministre madame Lemieux nous avait dit : « Vous avez raison, il y a discrimination systémique des femmes sur le marché de l'emploi, cela prend une stratégie », on pensait que puisque la ministre avait signé ces paroles en octobre 2000, nous serions témoins d'actions ; on pensait donc que cela atterrirait au local.

Je peux vous parler de la dernière réunion du comité aviseur du 21 mars dernier : on se rend compte que lorsque les filles arrivent dans leur région, elles doivent encore reprendre le

---




---


combat, redire qu'il y a une stratégie en main-d'œuvre féminine, redire qu'il doit y avoir des services pour les femmes. Quand elles ont obtenu quelque chose, même minime, au régional, elles doivent retourner dans chaque CLE pour reprendre le combat. L'aspect merveilleux de la régionalisation, c'est que les politiques se décident au national et les outils se décident au local. Mais pour mettre tout cela en branle, cela prend de l'argent ; l'argent reste au national et redescend par graines au régional qui le redistribue en toute petites graines au local.

Nous voulions une stratégie en main-d'œuvre féminine pour que les femmes ne soient plus considérées au simple titre de « clientèle ». Nous avons adopté comme stratégie d'avoir une politique, nous avons décidé que cette politique devait partir du national pour aider les filles qui, dans les régions, ont à faire adopter dans les mandats des conseils des partenaires autre chose que les grands débats économiques normaux et réguliers, qui ont à faire adopter les enjeux spécifiques aux femmes et à les faire adopter en minimisant les affrontements. En effet, quand on lève la main dans un conseil des partenaires et qu'on signale qu'il y a les enjeux des femmes et que c'est important auprès de la population, chaque fois quelqu'un d'autre lève la main et dit : « Oui, mais les jeunes, oui, mais les handicapés, oui, mais... ». De plus, quand on a le siège communautaire, il n'y a pas juste les enjeux des femmes à faire passer, il y a les enjeux de tous les groupes communautaires qui sont derrière la représentante. Une fois que tu es passée au travers de tous ces différents agendas, où se situe l'agenda des femmes ?

Bref, après cette merveilleuse expérience de stratégie en main-d'œuvre féminine dans la structure de régionalisation, je me sens beaucoup plus une gestionnaire partenariale d'un État que je ne reconnais plus. Quand je dis à mon directeur de CLE préféré, Mario, que je ne veux pas faire couper mes budgets cette année, qu'il y a maintenant une stratégie en main-d'œuvre féminine, il me répond rapidement : « Mais le conseil régional des partenaires a décidé qu'on ne mettait pas d'argent là-dessus ». Quand je vais au conseil des partenaires, et que je dis qu'il faut mettre de l'argent pour la stratégie de main-d'œuvre féminine, on me répond que le national n'a pas débloqué d'argent pour cela.



---



---

Je me sens très partenaire de ces instances parce que cela a augmenté énormément ma semaine de travail ; je me sens très gestionnaire du déficit zéro parce que je n'ai jamais tant parlé de coupures de budget depuis que je suis dans la régionalisation ; je me sens aussi très, très coupée de ma base parce que je n'ai plus le temps de m'en occuper. De plus, je me sens très coupable d'avoir pris plus de temps que ce qu'il m'était permis de prendre pendant cet atelier.

Pour moi, la régionalisation est un outil nécessaire et il faut prendre le virage. Il faut qu'on réussisse à porter les enjeux des femmes dans ces différentes instances. Comme seule solution pour l'immédiat, j'avais pensé au clonage... mais je pense que d'annoncer à mes amies régionales qu'on va cloner Thérèse Belley à deux exemplaires, elles ne voteront pas pour cela. Donc, j'aimerais qu'on trouve d'autres idées de ressourcement pour ne pas en rester seulement à notre rôle de gestionnaire participante quand on siège dans les merveilleuses instances régionales et locales.



---

## GROUPES DE FEMMES ET RÉGIONALISATION : VISIONNAIRES ET PARTENAIRES ?

MICHÈLE ASSELIN

L'R des centres de femmes du Québec

Je veux vous parler d'une expérience de régionalisation qui n'a rien à voir avec les structures gouvernementales. Je veux d'abord vous présenter l'R des centres de femmes. Le nom original et incompréhensible que nous avons choisi il y a bientôt vingt ans avait pour objectif de témoigner de notre espoir et de notre vision. L'R pour le regroupement bien sûr, mais pour l'époque, l'espace et l'oxygène.

Un centre de femme, en soi, c'est une expérience de développement local. Les centres de femmes ont été mis sur pied par des femmes qui voulaient venir en aide aux femmes en difficulté de leur communauté, qui voulaient agir avec les autres personnes de leur communauté pour transformer cette communauté afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des femmes. Il n'y a jamais eu de volonté gouvernementale, et on sent qu'il n'y en a pas encore, de développer les centres de femmes ; on doit aller arracher l'aide sou par sou. Il n'y a jamais eu de volonté d'un regroupement provincial, par exemple, de tisser une toile de centres, il n'a jamais été question que, dans chaque municipalité régionale de comté (MRC), que dans chaque territoire de centre local de services communautaires (CLSC), il y ait un centre de femmes. Pour nous, il fallait, et ça demeure un moteur de développement fondamental, que le besoin soit identifié par des femmes du milieu et porté par des femmes du milieu. On doit souligner que celles-ci le portent à bout de bras surtout ces dernières années où des centres doivent attendre jusqu'à dix ans avant de recevoir une subvention de soutien, une subvention récurrente qui leur permet d'accomplir leur mission. Il est question d'une moyenne de 70 000 \$ alors vous pouvez comprendre qu'on a très peu de soutien pour développer notre mission.

---

---


Les centres de femmes interviennent sur l'ensemble de la condition féminine. On touche des dossiers relatifs à la pauvreté, à l'appauvrissement des femmes, on touche à des dossiers de santé, comme celui de la santé mentale par exemple ; on touche aux dossiers de la violence faite aux femmes.

Je veux vous parler de l'R des centres de femmes parce que c'est une expérience de régionalisation qui a marché. L'origine des centres de femmes est aussi assez originale parce que c'est un bailleur de fonds qui nous a donné naissance, il faut le reconnaître. Tous les groupes demandaient de l'aide au même bailleur de fonds sans savoir que nous formions un réseau. On avait identifié cent centres de femmes dans le Québec, mais nous n'avions pas conscience de former un tel réseau. Dès la première rencontre nationale des centres de femmes, on avait demandé au bailleur de fonds de quitter, de nous laisser entre nous et c'est ainsi que s'est formé ce réseau, l'R des centres de femmes.

Il est important de comprendre que lorsqu'on s'est structuré, pour nous, c'était important qu'il y ait une représentation régionale. C'était très, très fort. Une représentation régionale pour former un conseil d'administration ne devait pas être au prorata des populations rejointes ou au prorata des centres dans ces régions. Dans l'Outaouais, par exemple, il y a trois centres de femmes ; dans la région de Montréal, il peut y en avoir vingt, parfois vingt-deux ; au Saguenay-Lac-St-Jean, il y en a six. Des représentantes de chacun des centres de chacune des régions se réunissaient pour élire une représentante qui faisait partie du conseil d'administration, peu importe le nombre de femmes que cette élue devait représenter. Il pourrait être significatif d'étudier ce mode de représentation qui est différent de celui d'autres regroupements.

Plusieurs expériences de régionalisation sont intéressantes à étudier et ce serait éclairant de placer en parallèle des organisations communautaires féministes et des structures gouvernementales imposées. L'R des centres de femmes du Québec est un regroupement formé par des centres locaux qui relèvent d'une dynamique locale de développement.

---




---

Nous avons formé un groupe à appartenance régionale d'abord, mais on a rapidement senti le besoin de développer un réseau national parce qu'ainsi on se sentait plus fortes. De faire partie d'un réseau national consolidait, dans certains dossiers, particulièrement celui du financement, les leaderships locaux et régionaux que les centres pouvaient prendre à différents niveaux. Avec le phénomène de régionalisation qui s'est accentué dans les années 1990, les centres ont été interpellés très directement puisque nous étions dans cette dynamique, autant au niveau de la santé, des services sociaux, des développements socio-économiques, le développement de l'emploi, l'économie sociale, etc. Nous avons dû nous repositionner. Nous avons eu un congrès d'orientation en 1997, « L'R dans un Québec régionalisé ». Nous étions dans le tourbillon, nous sentions qu'un jour, il faudrait bien faire des choix. Nous avons alors réaffirmé que nous avions besoin d'un regroupement national. En préparant le congrès, on s'était demandé si dans un Québec régionalisé, il était aussi nécessaire d'avoir un regroupement provincial, si on ne devait pas penser autrement le regroupement. Par exemple, y aurait-il lieu de faire des permanences dans trois lieux ? À cette époque, les centres avaient réaffirmé la nécessité dans ce tourbillon régional, local, d'avoir un lieu où on pourrait se rencontrer nombreuses, où on pourrait ensemble poursuivre des échanges nationaux qui auraient des influences aux niveaux local et régional.

La question de la nécessité d'une vision féministe, peu importe la structure de développement local ou régional, cette question nous l'avons ressentie fortement dans notre réseau. Il faut se demander ensuite, comment aborder ces questions qui sont très vastes et complexes et comment on peut les rendre accessibles aux centres de femmes, aux femmes qui participent à la dynamique du centre. Cela constitue, selon nous, un des plus grands enjeux de la citoyenneté.

Nous sommes intervenues sur les deux champs : le champ de la transformation du système de santé et celui des nouvelles structures de développement socio-économiques. En parallèle, on avait aussi pris le train de l'économie sociale, mais je n'ai pas l'espace nécessaire pour traiter de ce sujet cet après-midi. Aujourd'hui, on a moins parlé de la santé et des services sociaux et je vais me pencher davantage là-dessus.



---

---

Dès 1991, les centres de femmes, via l’R des centres de femmes, avec des groupes communautaires, ont commencé une réflexion sur la réforme Lavoie-Roux-Côté. Nous avons eu beaucoup d’inquiétudes à l’égard de la régionalisation, mais nous avons beaucoup d’espoirs aussi. Nous avons toujours oscillé entre l’espoir et le doute, pour citer un titre célèbre. La régionalisation pour un groupe féministe communautaire, cela va de soi ; il faut qu’il y ait des pouvoirs locaux pour que les femmes qui fréquentent nos lieux, ces lieux qui sont aussi des lieux d’exercice de citoyenneté, puissent contribuer à développer leur communauté proche et éventuellement leur communauté plus large. Pour la régionalisation, nous sommes toujours d’accord avec cette stratégie de pouvoir des femmes. En revanche, on sentait très bien que la réforme de la santé et des services sociaux avait mal débuté en questionnant d’abord les coûts de la santé ; on a ensuite parlé de la structure de la régionalisation et seulement après, la politique a été publiée. C’est épouvantable. Donc, on voyait bien que l’intention derrière la réforme, c’était de réduire les coûts de la santé et des services sociaux et cela s’est passablement fait sur le dos des femmes.

Nous avons travaillé à la reconnaissance du communautaire avec nos collègues du communautaire, mais nous voulions avoir aussi, comme féministes, une analyse de l’ensemble de ces transformations. Les filles se sont impliquées dans des structures, elles se sont fait élire sur les régies régionales.

Après trois ans, on a fait des forums inter-régionaux. Il y avait des filles des centres qui disaient vivre des choses dans leur région et elles voulaient en parler avec d’autres filles, sur la base de leur expérience en région. On a fait des séminaires « Femmes, santé et régionalisation – visionnaires et partenaires ». Ces séminaires ont eu lieu à Matane, Montréal, Québec et Alma. On avait même nolisé un avion pour que les filles puissent descendre à Matane. Ce qui est important, c’est que lorsque l’on regarde l’analyse de ces femmes, des pionnières sur les conseils des régies régionales, on peut faire le constat assez triste qu’on n’est pas arrivé à porter la vision féministe. Même pas la question femmes. Pour moi, ce n’est pas pareil d’amener la question femmes et la vision féministe. Une analyse différenciée, c’est un outil pour des activistes féministes, mais là on en était très loin. Les filles disaient : « Pour que

---



---

je puisse porter une vision féministe, cela me prend un comité aviseur fort, ça me prend des analyses féministes, il faut que je sois alimentée ».

On ne pouvait pas comme regroupement, avec trois permanentes, bâtir toute une analyse de la transformation du système de santé. Bien sûr, des groupes avaient déjà réfléchi là-dessus. Ce que l'R a fait a été de travailler avec les femmes qui fréquentaient les centres de femmes : il n'y avait pas juste la question des structures, dans le quotidien, on voyait que les femmes avaient de moins en moins de services et que de plus en plus de femmes en grandes difficultés frappaient à nos portes ; des femmes qu'on n'arrivait plus à référer, des femmes qui avaient de graves problèmes de santé mentale, des femmes qui appelaient à l'aide parce qu'elles étaient complètement isolées et prenaient soin de leurs proches.

On a invité des grands groupes nationaux à former une coalition pour analyser d'un point de vue féministe le virage ambulatoire qui est la pierre angulaire des transformations du système de santé. On a invité des collègues féministes bien sûr, mais aussi des collègues du communautaire et des collègues syndicales. C'était sur une base féministe. La coalition s'appelle la coalition féministe pour une transformation du système de santé. Il y avait une plate-forme pour le choix du titre, dans la coalition, et on prenait franchement position pour qu'on transforme ce système-là. Nous n'étions pas très originales, il y avait déjà trente ans que les féministes réclamaient qu'il y ait un changement en profondeur du système de santé.

Nous avons pris position pour le virage ambulatoire puisqu'il peut correspondre à des valeurs féministes d'appropriation du pouvoir sur sa propre santé, de la possibilité de quitter l'hospitalocentrisme et de revenir dans sa localité et sa région pour trouver réponses à ses besoins, mais pas au détriment des femmes. Nous avons bâti un cahier de revendications, qui, comme la Marche québécoise tenue en 1995, la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, avait beaucoup de revendications, car il est très difficile de réduire notre vision de la société. Nous avons bâti les revendications sur le partenariat, cela a donc pris un certain temps pour que toutes aient cette même analyse féministe. On a fait des forums, on est retourné dans les régions pour présenter l'analyse développée au niveau national et pour appuyer les filles dans

---

---

leur travail au plan régional. Ceci a été assez intéressant. Nous avons rédigé un rapport de notre tournée qui nous a permis de commencer à échanger entre le national et le régional, pas seulement l'R avec ses centres de femmes, mais beaucoup de tables régionales de groupes de femmes nous informent par exemple, quand il y a tournée de consultation, par exemple la tournée de Madame Marois sur la transformation des services en santé mentale. On se concerta partout pour forcer la consultation d'un point de vue féministe. Mais on n'a rien gagné !!!

La régionalisation au Québec, telle qu'on l'a connue, nous a amenées sur tous les fronts en même temps et nous avons perdu de vue nos propres agendas. Heureusement, il y a eu la Marche mondiale des femmes qui ne répondait à aucun autre agenda que la lutte à la pauvreté et à la violence faite aux femmes. Je pense qu'il va falloir retrouver un équilibre dans nos stratégies. Madame Lafontaine parlait de la régionalisation dans le contexte de la mondialisation, je trouve qu'il y a plein de liens qu'on peut faire avec les revendications de la Marche mondiale des femmes, des liens qui suppose qu'on questionne l'État.

Nous avons été très déçues de la réponse de l'État québécois à la Marche mondiale des femmes. On se rend compte que cet État est beaucoup plus néolibéral que ce que l'on voulait bien croire. Plusieurs sont en train de se demander comment faire pour en arriver à apporter des changements si on veut que notre vision puisse s'accomplir, peut-être pas dans toute son utopie, mais en faisant davantage de pas que ce qu'on a fait depuis ces dernières années. Il y a des femmes qui commencent à penser à transformer l'État en fondant un parti féministe ; d'autres répondent que pour cela, il faudrait faire une réforme électorale, il faudrait changer la démocratie de l'État. Par la même occasion, on pourrait redéfinir cet État. Qui forme l'État ? Seulement les parlementaires ? Seulement les structures régionales ou locales ? Où sommes-nous et où sont les femmes pour qui on dit qu'on veut changer le monde. Sont-elles au centre local d'emploi (CLD), au Conseil régional de développement (CRD) ou à la régie régionale ? Les femmes n'étant pas des expertes sur tous les dossiers sont rarement invitées à s'asseoir autour des tables de partenaires. Cela pose une question fondamentale de citoyenneté.

---

---

NOUVELLES ORGANISATIONS TERRITORIALES,  
NOUVELLES FORMES DE SEXISME ET  
RENOUVELLEMENT DES STRATÉGIES D'ACTION :  
ANALYSE DE PRATIQUES EN FRANCE ET EN EUROPE

*MARIE-LISE SEMBLAT*

Collège coopératif de Paris

Groupe de recherche sur « le statut juridique des femmes en Europe »

Institut d'études européennes, Université Paris 8

Présidente du réseau ASTER-International

Des changements importants sont intervenus dans les conditions de vie des femmes de la plupart des pays d'Europe sur le plan social et économique. Des législations favorables aux droits des femmes (droits propres, égalité professionnelle et participation aux prises de décisions) ont été votées. Pour Anna Diamantopoulou (Membre de la commission Emploi et affaires sociales de la Commission européenne) si [...] « les hommes et les femmes sont désormais égaux devant la loi [...] il n'en va pas assurément de même dans la vie de tous les jours »<sup>31</sup> ainsi, les faits résistent au droit et il semble qu'il faille parfois des lois pour faire appliquer la loi. C'est ainsi qu'en France, dix ans après la convention entre les ministères de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État aux Droits des femmes, une nouvelle convention a été signée le 25 février 2000 afin de garantir « la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif [...] ». Il en est de même concernant la loi sur l'Égalité professionnelle, quand quinze ans plus tard, une nouvelle proposition de loi vise à améliorer l'égalité professionnelle dans les entreprises et dans la fonction publique.

---

<sup>31</sup> Éditorial du numéro 8 du Magazine « Égalité entre femmes et hommes », Commission européenne, 2000.

---

---

Par ailleurs, les discours offrent des représentations sur les différences des sexes qui ne traduisent pas les changements de mœurs, de modes de vie, de mentalités :

Les médias et les journaux de vulgarisation scientifique privilégient les discours essentialistes sur les différences de sexe qui pérennisent sous de nouveaux habillages l'idée que les sexes sont radicalement différents ; le discours sur les différences psychologiques se substitue à l'analyse des inégalités sociales<sup>32</sup>.

Des écarts subsistent donc entre le droit et les faits, entre les réalités et les représentations, entre les pratiques et les discours, c'est dans les interstices de ces écarts que le sexisme se glisse. Ce dernier va prendre alors de nouvelles formes moins grossières mais plus subtiles, même s'il demeure une « attitude de discrimination fondée sur le sexe (spécialement, discrimination à l'égard des femmes) ».

Marie-France Pichevin<sup>33</sup> considère que : « L'indice de sexe est incontestablement un indice physique et un indice d'appartenance à un groupe social, mais est aussi un indice de pouvoir »<sup>34</sup>. Selon l'auteure, il existe « un mécanisme d'étiquetage de sexe » qui, comme le sexisme, constitue une catégorie sociale à partir d'indices physiques et à partir de là de jugements. L'on peut, de la même façon, se demander si le monde rural n'est pas, lui aussi, l'objet d'un étiquetage social qui, à partir de représentations, tantôt l'idéalise ou au contraire le dévalorise et qui, de toute façon, ne traduit pas les réalités quotidiennes et les pratiques sociales. Ceci nous conduit à penser que le sexisme à l'égard des femmes rurales pourrait être double.

#### SEXISME INSOUÇONNÉ EN MILIEU RURAL

Des exemples grossiers viennent à l'esprit lorsqu'on essaie de décrire le sexisme en milieu rural. C'est telle mère de famille qui ne peut se présenter aux élections pour le comité de parents d'élèves (village de Picardie), son conjoint lui imposant d'être le candidat du couple ;

---

<sup>32</sup> Pichevin, Marie-France, « De la discrimination sociale entre les sexes aux automatismes psychologiques : Serions-nous tous sexistes ? », in *La place des Femmes. Enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, EPHESIA, La Découverte, Paris, 1995, p.457-461.

<sup>33</sup> Ibid.

<sup>34</sup> Ibid.

---

c'est telle salariée d'une entreprise d'agroalimentaire qui lit sur son lieu de travail lors de la pause déjeuner parce que son époux considère la lecture comme une marque de paresse ; enfin c'est un mari devenu violent à l'égard de son épouse parce qu'elle ne s'est pas pliée à son refus de consulter un gynécologue ! Face à autant de formes primaires de sexisme, les femmes réagissent par des stratégies de contournement et font « comme si ». Les femmes rurales grecques reconnaissent que même si ce sont elles qui prennent les décisions, il faut laisser croire au mari qu'il « occupe la première place »<sup>35</sup>.

Au-delà de formes de sexisme aussi criantes, des formes plus subtiles peuvent être identifiées dans des projets ayant paradoxalement pour objectif la promotion des femmes. L'analyse de formations de femmes en milieu rural permettra de traduire les formes du paradoxe.

#### FORMER LES FEMMES... POUR QUELS BÉNÉFICES ?

Des formations initiées en milieu rural, veulent répondre au départ, à une volonté de former les acteurs et actrices qui, localement, rencontrent des freins à l'initiative et par là même ont des difficultés à valoriser leurs compétences au service du territoire. Le choix a donc été réalisé par des structures, d'engager une formation des femmes sur deux ans (1999-2001). Les financements prévoient le coût de la formation, le suivi, des voyages d'études et d'échanges.

Les finalités annoncent clairement des visées de changement social en cherchant tout à la fois à :

- sensibiliser l'environnement, notamment les partenaires institutionnels aux enjeux de l'action des femmes dans le développement local ;
- renouveler les élites locales à partir des potentialités féminines souvent ignorées ;
- répondre aux nouvelles demandes sociales émergentes, notamment en matière de services et d'activités tout autant qu'aux aspirations personnelles des volontaires ;

---

35 Entretiens avec le groupe de Davlia (Grèce Centrale) en 1995 dans le cadre de l'étude coordonnée par Josy Richez-Battesti, « *Femmes et développement rural dans l'Union européenne* », Commission européenne, DGV, Association pour les universités rurales européennes, 126 p.

- 
- rompre avec l'habitude d'agir toujours dans l'urgence, face à la pénurie due à la crise en suscitant des leaders capables d'autonomie, de responsabilité et d'émancipation ;
  - articuler la dimension territoriale locale et la dimension internationale.<sup>36</sup>

Les groupes de stagiaires sont composés de dix à quinze femmes, âgées de vingt à soixante ans, ayant une idée à traduire en projet. La plupart d'entre elles ont des parcours scolaires souvent escamotés en raison de l'éloignement des lieux de formation et de la conciliation difficile entre vie familiale et études. Elles vont à la fois conduire leur projet et pouvoir valider leurs acquis.

Une première étape permet la clarification des projets, une meilleure connaissance de soi-même, de ses compétences et acquis expérimentiels, une connaissance aussi plus grande des institutions et des partenaires locaux.

Les différents moyens mis en œuvre portent sur :

- une recherche-action qui privilégie le projet des femmes en lien avec le territoire, l'analyse de la genèse et la construction du projet (de l'idée au projet) ;
- l'écriture monographique de celui-ci ;
- sa présentation en forum local (pour une visibilité et une prise en compte des projets individuels et de la démarche collective) ;
- l'accompagnement par un groupe de pilotage composé des partenaires locaux et de représentantes des stagiaires élues par le groupe ;
- la validation possible du texte rédigé pour une poursuite en deuxième année de Diplôme des Hautes Études des Pratiques Sociales (DHEPS).<sup>37</sup>

L'écriture n'est pas laissée au hasard puisque la formalisation du projet prend la forme d'une monographie<sup>38</sup> qui fait appel à une méthode inductive d'observation, exige précision,

---

<sup>36</sup> Extrait du dossier d'élaboration de la formation à partir des propositions du Collège coopératif.

<sup>37</sup> Correspond au niveau maîtrise.

---

---

analyse et rigueur. On voit ainsi comment ces femmes entrent dans la démarche de scientificité pour se dégager du milieu et s'y mieux situer. Elles prennent conscience, d'une part des rapports de l'écriture à diverses formes de pouvoir (religieux, politique, juridique...) et, d'autre part, de l'inégale répartition sexuée de ce pouvoir, les femmes se retrouvant souvent (notamment les femmes rurales) dans le champ de l'oralité (du registre du bavardage à celui du récit et du conte)<sup>39</sup>.

### Facteurs de réussite

Au terme d'une année, un certain nombre d'objectifs ont été atteints et des signes manifestes de réussite sont identifiables :

- la création d'un groupe de pilotage constitué de partenaires locaux ;
- la participation au groupe de pilotage de stagiaires élues par le groupe ;
- l'écriture des projets par la production monographique. Même si toutes n'aboutissent pas à une finalisation de ce travail d'écriture, les stagiaires reconnaissent avoir gagné en rapidité, créativité, en capacité de raisonner, d'ordonner les idées avant d'agir, de programmer les activités de leur vie quotidienne ;
- l'accueil de groupes venus d'Italie et du Sénégal ;
- un voyage d'étude au Parlement européen ;
- la préparation du Forum de présentation des projets.

Ces éléments positifs traduisent à la fois :

- la mise en mobilité des femmes ;
- la facilitation par leur intermédiaire des partenariats interterritoriaux ;
- l'effet d'entraînement suscité dans leur environnement.

---

<sup>38</sup> Hermelin, Christian et Philippe Missotte, *Vers la recherche-action en pratiques sociales. La monographie*, Collège coopératif, 1994.

<sup>39</sup> Ces éléments sont des propos tenus par les femmes et rapportés en groupe de pilotage par l'une des trois déléguées du groupe.

---

---

La formation favorise la mise en mobilité spatiale, sociale et mentale, le passage de l'espace privé à l'espace public, elle participe donc à la conscientisation et par là même à l'émancipation.

### Démarche de conscientisation

Il s'est donc agi, pour les femmes concernées, de changer de regard sur elles-mêmes et sur le territoire pour mieux comprendre et ainsi agir avec plus de pertinence et d'efficacité, en prenant conscience des opinions et en passant des points de vue externes à leurs propres visions. Le groupe joue ici un rôle déterminant qui permet un va-et-vient entre réflexion et action et facilite la « médiation dans l'action collective »<sup>40</sup>, ce que nous avons identifié pour des groupes de femmes rurales en Europe et au Québec<sup>41</sup>.

Les femmes sortent de l'activité, voire de l'activisme, pour s'engager dans une action informée et impliquée où la stratégie trouve sa place. Des femmes rurales qui vivent souvent en dépendance pour certaines, dans le vide pour d'autres<sup>42</sup>, en tout cas pour toutes « sous le regard des autres », se libèrent des déterminismes tout en prenant conscience des contraintes d'une part, et de leurs potentialités, d'autre part.

Les groupes vont permettre une affirmation des femmes à partir de prises de conscience, ils vont conduire à la mise en œuvre de projets, qui permettent aux femmes d'accéder aux postes de décision et participer à l'exercice du pouvoir.

---

<sup>40</sup> Dumas, Bernard et Michel Séguier, *Construire des actions collectives. Développer des solidarités*, Chronique sociale, Lyon, 1999, p. 58.

<sup>41</sup> Semblat, Marie-Lise, *L'émergence d'un féminisme territorial en milieu rural. Les pratiques de nouveaux groupes de femmes en Europe et au Canada francophone*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Claude Boyer et Pierre Dommergues, Université Paris 8, Institut d'Études européennes, juin 1997.

<sup>42</sup> Certaines relatent les propos de leurs maris : « tu es libre... je te laisse faire... mais néanmoins tu t'ennuies ».

---



---

## Réticences

Malgré l'émergence de leurs potentialités et les acquis exprimés par les stagiaires lors des séances de formation, par les déléguées du groupe au comité de pilotage, c'est une relative autonomie des femmes par rapport aux initiateurs de la formation qui est *in fine* constatée. En effet, malgré une décision prise en groupe de pilotage de confier la gestion du budget prévu pour les voyages et échanges aux femmes elles-mêmes, ce sont les structures qui ont assuré la maîtrise.

En dépit d'un budget prévu pour des échanges interterritoriaux, l'ouverture internationale a été freinée, comme s'il ne fallait pas dépasser un certain périmètre ! Paradoxalement, il semble que des attentes fortes se traduisent de la part des responsables pour une efficience des femmes sur le territoire mais, en même temps, ils manifestent des réticences à la reconnaissance et à la validation des acquis des femmes par un diplôme.

Les expériences ici mentionnées ne traduisent-elles pas les attentes à l'égard de la promotion des femmes en termes d'*utilité sociale*, concept régissant les mesures d'insertion visant des populations considérées comme marginalisées, comme les jeunes, les femmes, les chômeurs ? En fournissant aux membres du corps social menacés d'être marginalisés ou exclus, des possibilités de réintégrer l'ensemble, le mythe de l'unité et la réalité de l'ordre social sont saufs mais les ferments pour des alternatives possibles par ces catégories ne sont pas valorisés.

Une nouvelle forme de sexisme accompagnerait ici la mise en œuvre des politiques locales. Les tandems formés par les élus et leurs techniciens recherchent des relais sur le territoire, ils trouvent dans certaines femmes rurales, disponibles, sans urgence économique, aux compétences inexploitées et aux attentes d'investissement local, des cibles pour des formations de relais locaux. La démarche est tout à fait cohérente si elle permet de concilier les intérêts collectifs et ceux des personnes concernées, si les femmes formées peuvent être actrices mais aussi bénéficiaires du développement tout autant qu'auteurs de changement.

---

---

## Perspectives

Les stagiaires de ce groupe ont des capacités de médiation et de négociation dans le partenariat local, mais ont aussi besoin d'être formées à la stratégie pour pouvoir exprimer et défendre leurs intérêts face à des pouvoirs locaux et institutionnels qui, soit consciemment, soit parfois inconsciemment, verrouillent leurs instances. Ces dernières, sans véritablement s'opposer à un fonctionnement démocratique attendent que les femmes soient leurs relais sur le territoire et ne leur permettent pas de devenir de réelles actrices sociales que nous nommons « opératrices ».<sup>43</sup>

Plutôt que d'envisager uniquement la question en termes de participation des femmes aux prises de décision et aux instances de pouvoir, il est possible de s'interroger sur l'apport des femmes dans la construction d'une nouvelle culture qui valorise les échanges de vue, les pourparlers, les négociations plutôt qu'une exclusive culture de l'affrontement, du face à face, de la lutte. La dynamique partenariale se construisant souvent dans une dialectique entre le consensus et le conflit, c'est cette subtile alchimie qu'il est souvent difficile d'élaborer.

Il reste alors diverses solutions aux femmes :


- soit se former aux jeux du système pour en devenir les agentes et organiser leur accès à ce système ;
- soit se mettre en position de résistance et entrer alors dans la dynamique des mouvements sociaux ;
- soit encore vivre le partenariat, non plus seulement alors une nouvelle « technologie gestionnaire »<sup>44</sup>, mais une nouvelle forme de rapport social, une nouvelle dynamique de confrontation des forces sociales, en sorte une nouvelle culture démocratique.<sup>45</sup>

---

<sup>43</sup> Semblat, Marie-Lise, « D'actrices actives de développement à opératrices. La fin d'une redondance comme expression de la lisibilité des femmes et d'une autre approche du développement », Communication réalisée le 22 septembre 2000 à l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre du colloque « Développement, économie sociale et démocratie locale ».

<sup>44</sup> Lamoureux, Jocelyne, *Le partenariat à l'épreuve*, Montréal, éditions Saint-Martin, 1994.

---



---

L'application de la loi sur la parité, dès les prochaines élections municipales, devrait contribuer à changer la configuration de ce paysage et combler le déficit démocratique tout en surmontant ces formes de *sexisme insoupçonné*... excepté que la loi s'applique aux communes de plus de trois mille cinq cents habitants et ne concerne donc pas les communes rurales. Reste aux femmes à auto-initier leur propre démarche formative dans ce que nous nommons une « pédagogie de l'action »<sup>46</sup> qui permet à l' « actrice-sujet » d'être aussi « actrice-citoyenne »<sup>47</sup>. Elles ne seraient plus alors l'objet d'un accompagnement mais deviendraient des sujets de leur propre promotion !

---

<sup>45</sup> À partir de Jocelyne Lamoureux.

<sup>46</sup> Semblat, Marie-Lise, « L'émergence d'un féminisme territorial en Europe », *La recherche féministe dans la francophonie ; Pluralité et convergences*, Huguette Dagenais, (dir.), Montréal, les éditions du remue-ménage, 1999, p. 358-387.

<sup>47</sup> Ibid.



---

## Bibliographie

DIAMANTOPOULOU, Anne (2000), « Égalité entre femmes et hommes », Éditorial du numéro 8 du Magazine Commission européenne,.

DUMAS, Bernard et Michel SEGUIER (1999), *Construire des actions collectives. Développer des solidarités*, Chronique sociale, Lyon,.

HERMELIN, Christian et Philippe MISSOTTE (1994), *Vers la recherche-action en pratiques sociales. La monographie*, Collège coopératif,.

LAMOUREUX, Jocelyne (1994), *Le partenariat à l'épreuve*, Montréal, éditions Saint-Martin.

PICHEVIN, Marie-France (1995), « De la discrimination sociale entre les sexes aux automatismes psychologiques : Serions-nous tous sexistes ? », in *La place des Femmes. Enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, EPHESIA, Paris, La Découverte, p.457-461.

SEMBLAT, Marie-Lise (1997), *L'émergence d'un féminisme territorial en milieu rural. Les pratiques de nouveaux groupes de femmes en Europe et au Canada francophone*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Claude Boyer et Pierre Dommergues, Université Paris 8, Institut d'Etudes européennes, juin.

SEMBLAT, Marie-Lise (1999), « L'émergence d'un féminisme territorial en Europe », *La recherche féministe dans la francophonie. Pluralité et convergences*, Huguette Dagenais (dir.), Montréal, les éditions du remue-ménage, p. 358-387.

SEMBLAT, Marie-Lise (2000), « D'actrices actives de développement à opératrices. La fin d'une redondance comme expression de la lisibilité des femmes et d'une autre approche du développement », Communication présentée le 22 septembre à l'Université du Québec à Chicoutimi dans le cadre du colloque « Développement, économie sociale et démocratie locale ».

RICHEZ-BATTESTI, Josy (dir.) (1995), « Femmes et développement rural dans l'Union européenne », Commission européenne, DG V, Association pour les universités rurales européennes.

---

---

## LA STRATÉGIE DE LA « CHAISE PLEINE » EN RÉGION

DONIA BERGERON


Corporation femmes et développement régional 02

Depuis 1992, la corporation Femmes et développement régional-02 s'est donné comme pratique de résistance la stratégie de la « chaise pleine ». Ainsi, notre réflexion était à l'effet que nous voulions être partie prenante des décisions prises au palier régional conformément aux processus de développement des régions qui visent à ce que les citoyens et citoyennes soient plus proches des décisions. Très conscientes que nous avons des réticences quant à la manière de travailler des structures en place, majoritairement masculines, nous avons comme idée maîtresse d'être au sein de ces structures avant d'être en mesure d'en changer et d'en adapter le fonctionnement à l'image de nos valeurs. Un peu comme dans une maison, il est difficile de changer les murs qui nous déplaisent en restant à l'extérieur de la maison. Pour nous, il était aussi extrêmement important que les acquis obtenus par les femmes au palier national aient un impact aux paliers régional et local. Tout un défi !

C'est ce que nous voulions. Pour ce faire, il fallait s'inscrire dans ce processus en étant en action et non en réaction. Les États-généraux sur l'avenir de la région était une première étape que nous devons franchir. Pour nous, il était important que les dossiers défendus auprès des décideurs, le soient par des femmes ayant une expertise professionnelle du dossier. Nous avons franchi cette étape, non sans peine, avec des grincements de dents des femmes et des décideurs.

Il fallait maintenant tenir le cap, donner suite à nos engagements et pour ce faire, il nous fallait avoir le financement qui nous permettrait d'avoir des ressources humaines qualifiées. Parce que nous commençons l'ère du partenariat, comment pouvions-nous nous faire entendre en tant que partenaires si nous étions incapables de suivre le rythme des intervenantes et

---




---

intervenants des municipalités, des conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), des grandes entreprises etc. Il fallait répondre de manière professionnelle avec peu de ressources humaines et financières, il ne fallait pas s'étonner, à mon avis, que l'on ne nous prenne pas au sérieux dès le début. Nous avons encore une fois gagné nos galons, nous avons utilisé les outils financiers qui existaient à l'époque. Nous avons toujours comme objectif que le développement de notre région se fasse en tenant compte des femmes et de leurs préoccupations.


Notre stratégie de la « chaise pleine » commençait à faire ses preuves, notre travail de contamination aussi. Les femmes présentes au sein des instances étaient des femmes qui avaient à cœur la place des femmes. Nous avons continué à tabler sur la compétence et l'expertise, plusieurs de ces femmes étaient au front et on leur demandait d'être plus compétentes, plus crédibles et plus expertes que leurs homologues masculins. Mais il y avait un danger d'essoufflement de ces femmes qui sont tellement sollicitées, et à qui on demande beaucoup.

Nous avons maintenant une politique en matière de condition féminine qui venait confirmer nos expertises, nos engagements. Nous l'avons utilisée comme poignée pour continuer à faire avancer nos dossiers et à les préparer en faisant référence aux propos des dirigeants et dirigeantes de l'époque. Tout était dit, il s'agissait de nous en servir...

Le processus de développement régional continuait sa progression par des changements importants. Il fallait s'ajuster et nous avons le sentiment que nous devons être partout en même temps. Finalement, nous avons vite compris que ce n'était pas un sentiment, il fallait vraiment être partout en même temps autrement nous perdrons beaucoup d'acquis. Comme en 1992, ce que nous avons consolidé au palier régional devait maintenant être recommencé au palier local. Recommencé parce que les interlocutrices et interlocuteurs étaient différents, les préoccupations, les enjeux étaient différents et les sources de financement étaient aussi différentes. Il fallait également continuer la stratégie de la « chaise pleine », la stratégie de contamination et, contrairement à d'autres virus, celui-ci est difficilement contagieux... il faut vraiment être en contact !



---




---


Une autre stratégie majeure était d'avoir accès à la « clé de voûte » du développement : les ententes spécifiques. Nous étions trop avancées pour reculer, il fallait poursuivre... nous l'avons fait, nous avons réussi. J'aimerais simplement vous dire que ça nous a pris près de deux ans pour conclure cette épopée. Comment nous faire entendre auprès de toutes les instances si nous ne pouvions « attacher » un financement. Malgré la politique en matière de condition féminine, une cinquième orientation sur la place des femmes dans le développement des régions, nous ne pouvions compter sur aucun ministère pour « attacher » notre financement. Et pour être capable de continuer à faire place à l'expertise des femmes, nous devons avoir accès à un financement adéquat. Il a fallu défoncer des barrières. Une chance que nous avons des femmes qui occupaient les chaises stratégiques, qui savaient de quoi nous parlions et qui pouvaient intervenir en toute connaissance de cause.

Il demeure qu'après deux années et demie, nous devons encore, année après année, négocier le financement requis parce que personne n'en est totalement responsable ; parce que c'est le gouvernement et non un ministère clairement identifié ; que les buts, les objectifs et les engagements des partenaires tant régionaux que nationaux doivent toujours être rappelés avec vigueur. Pour que le portrait socio-économique des femmes de la région soit clairement inscrit au sein des commissions sectorielles, nous avons dû négocier pendant près d'un an. Nous ne connaissons pas encore le résultat et nous ne pouvons même pas le prévoir et ce malgré un travail exemplaire. Il faut refaire nos preuves... c'est vrai que nous devrions être habituées depuis le temps, mais moi, ça m'étonne toujours encore.

Les femmes de la région n'ont pas développé un réseau fort et elles n'ont pas le temps de le faire. Celles qui essaient de le faire ne peuvent avoir le financement pour le maintenir. Les femmes manquent de stratégies politiques et celles qui ont la volonté d'aller au front sont souvent incomprises. Il est certain que nos interventions doivent se faire au niveau politique, au niveau du pouvoir et à celui des corridors. Nous avons choisi de contaminer les décideurs et nous devons également contaminer les femmes qui sont déjà dans ces milieux. Nous ne pouvons demander aux femmes en poste de connaître toutes les facettes de la condition féminine parce qu'elles sont là en raison de leur expertise professionnelle. Encore là, nous nous

---





---

devons d'être très très diplomates. Certaines femmes ne veulent pas être identifiées en tant que féministes et plusieurs d'entre elles nous disent carrément qu'elles n'ont aucun problème dans ces instances, qu'elles n'ont eu qu'à faire leur place et que les autres n'ont qu'à faire de même : le « syndrome de la reine abeille ». Les jeunes filles, pour leur part, ont été habituées à côtoyer les gars sur une base véritablement égalitaire dès la maternelle et c'est très difficile de leur dire que sur le marché de l'emploi, leurs très fidèles compagnons de classe se transformeront peut-être en adversaires.

Une problématique importante c'est que, bien que les femmes ont largement investi le monde du travail et plusieurs sphères sociales, elles n'ont toujours pas accédé aux sphères du pouvoir décisionnel. On dirait qu'elles « s'auto-éliminent » plutôt que d'affronter ce milieu. Il faut reconnaître et mettre en place des moyens pour que les femmes puissent partir équitablement sur la ligne de départ vers les lieux de décisions, pour enfin reprendre leur retard historique. Parce que le plus important c'est que les femmes soient partie prenante des décisions qui se prennent pour elles, que leurs voix et leurs valeurs soient entendues et exprimées et à mon avis seulement des femmes peuvent prétendre à ce mandat. Pour terminer, j'aimerais vous laisser sur les mots de Annie De Wiest, sociologue :

Elles [les femmes] devront certes mener un combat difficile mais c'est un combat d'avenir pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Et si les femmes étaient désormais un des derniers atouts de la démocratie.





---

## DE LA RÉSISTANCE À LA MOBILISATION

ANNE-MARIE DAY

Regroupement des femmes de la Côte-Nord

Lorsqu'on parle de résistance, c'est de façon naturelle que l'on pense à la « Résistance française » durant la Deuxième Guerre mondiale, qui en est le modèle le plus connu. Quoique bien loin de cet état de fait, la résistance de femmes et de groupes de femmes est un état d'esprit qui permet de mettre en place une série d'actions forçant le pouvoir politique à réagir par des mesures :

Sociales, par exemple, les maisons d'hébergement ;

Économiques, par exemple, le prélèvement automatique des pensions alimentaires ;

Coercitives, par exemple, les amendes imposées aux infirmières lors de la dernière grève, dite illégale.

En ce qui a trait au développement local et régional, les femmes imposent leur présence et, souvent, s'imposent d'être présentes. Elles réagissent à une forme d'injustice sociale. Bien qu'elles constituent 52 % de la population, leur pouvoir décisionnel est très limité. C'est une réflexion que les femmes du Québec ont menée. Des gestes concrets ont été posés. Les femmes se réunissent, s'organisent en réseaux nationaux. Elles développent des stratégies qu'elles ramènent à l'échelle micro-sociale de leur groupe respectif. Que se passe-t-il quand elles retournent chez elles ? C'est ce que je vais tenter de décrire.

Lundi le 5 février, j'étais dans un Centre de femmes de la Côte-Nord, en l'occurrence au Centre de femmes d'Aganish, près de Natashquan. C'est à mille cent kilomètres de Chicoutimi. Si j'apporte cette information c'est pour que vous compreniez bien notre réalité. En comparaison, c'est comme si vous étiez allées à une rencontre à Boston en partant de Montréal. Vous ne réussiriez pas à déplacer les femmes de Boston pour qu'elles viennent à Chicoutimi : Chicoutimi, c'est petit. On vous amènerait vers Boston. Tenir une rencontre à

---

---

Natashquan coûterait très cher. Il n'y a pas les infrastructures pour vous accueillir et vous héberger. Les filles de la Côte-Nord vont en réunion à l'extérieur. Elles développent une vision sociale et politique. Elles reviennent chez elles à Baie-Comeau, Sept-Îles, Natashquan et là, la question se pose d'elle-même : « Maintenant, qu'est-ce qu'on fait avec ça ? ». Elles se mobilisent.

Elles se réunissent par l'intermédiaire du Regroupement des femmes de la Côte-Nord ou en sous-groupe dans leur municipalité régionale de comté (MRC) (Centre de femmes, Maison d'hébergement, Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), Club politique, Marie-Reine, etc.). « Qui serait prête à aller siéger au Centre local de développement (CLD) ou au Conseil régional de développement (CRD) ? ». Les filles qui ont vécu l'expérience dans le passé, ne sont pas nécessairement tentées : « Ce ne sont pas vraiment leurs dossiers. Qu'est-ce qu'elles feraient là ? Ça parle trop de transports routiers. Comment se positionner là-dessus ? » Elles savent qu'elles auront à prendre des décisions sur des sujets économiques. « Comment fait-on une analyse financière d'un dossier ? »

Le CRD et les CLD ne facilitent pas vraiment l'augmentation du nombre de femmes sur leur conseil d'administration. Quoiqu'ils affirment faire beaucoup, les résultats sont éloquents. Sur la Côte-Nord, il y a eu huit nominations au conseil d'administration du CRD en 2000-2001, une femme au siège condition féminine et sept hommes dans des secteurs aussi variés que les loisirs, le tourisme, les jeunes... Procéder par collège électoral pour nommer les administratrices et administrateurs dans les instances décisionnelles devient pour les femmes une contrainte supplémentaire. Qui dirige les collèges électoraux ? Je ne crois pas que l'intention de départ ait été perfide mais les résultats obtenus en fonctionnant de cette façon nuisent sournoisement à la nomination de femmes comme administratrices aux instances décisionnelles locales et régionales. Nous vivons dans une démocratie dirigée, il faut en connaître les règles du jeu pour en être des actrices à part entière.

---

---

La Côte-Nord s'étend de Sacré-Cœur (près de Tadoussac) à Blanc-Sablon. Elle se compose de six MRC avec une superficie comparable à celle de la Norvège<sup>48</sup>. Notre principale contrainte, c'est l'isolement. Quand je vais à Fermont, je fais deux heures et demie de route, deux heures et demie d'avion, je rencontre les filles pendant trois heures, je dors là et reviens le lendemain. Je reprends l'avion et refais la route vers Baie-Comeau. Le déplacement me coûte 1 500\$ pour trois heures réelles d'information livrée aux administratrices du CLD.

Pour faire de l'animation sociale et pour mobiliser les femmes dans chaque MRC, nous devons élaborer un plan d'action rattaché à une stratégie politique. Notre but : augmenter le nombre de femmes dans les lieux décisionnels. Pour y arriver, nous partons de la liste des groupes membres du Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN) et faisons des alliances avec certains d'entre eux. Chaque MRC doit avoir ce que nous appelons un groupe-relais. Ce relais est particulièrement important pour nous permettre de prendre contact avec les femmes du milieu. Dans les communautés rurales, toutes les femmes se connaissent, le groupe-relais facilite notre insertion. Dans un premier temps se faire connaître. Qui suis-je ? Qu'est-ce que j'ai à offrir ?

Pour occuper un poste décisionnel, les instances en place (CLD, CRD) recherchent des personnes qui pourraient être intéressantes et là, il y a toutes sortes de préjugés qui surgissent. On veut bien des femmes comme administratrices, mais on veut des personnes qui ont des connaissances en affaires, des connaissances dans le secteur des pêches, des connaissances en transport... Voilà un stéréotype auquel nous devons nous attaquer. Les hommes, eux, ont l'ensemble des connaissances générales sur tous ces sujets. Il ne faut pas l'oublier... ! Les gars n'ont pas plus ces connaissances que vous ou moi. Ils ont pris le temps de « chauffer les chaises », ils ont eu le temps de s'informer sur les différents dossiers en occupant la place pendant une longue période.

Les filles désignées au conseil d'administration d'un CLD ou d'un CRD ont un comportement différent. Elles demandent souvent avant la première rencontre une copie des

---

<sup>48</sup> La Norvège : 325 000 km<sup>2</sup> — la Côte-Nord : 329 000 km<sup>2</sup>.

---

règlements généraux, la liste des membres et le secteur d'activités que chaque membre représente. Elles se renseignent sur les dossiers à l'ordre du jour.

La mobilisation demande une information constante, une formation d'appoint et un sentiment d'appartenance à un réseau de soutien. Quand je suis arrivée dans le dossier, c'est par un sondage qu'on a demandé aux administratrices de CLD si elles voulaient se rencontrer et faire partie d'un réseau. Ce n'est pas venu de la base, il aurait fallu du temps, une certaine expérience de la réalité politique des CLD et une ouverture sur les autres MRC pour arriver à une demande spontanée de la part des filles. Je ne suis pas sûre qu'elles auraient tenu le coup tout ce temps-là avant de sentir le besoin de se concerter. La durée de séjour des femmes sur un CLD est très courte pour toutes sortes de raisons : déménagement, maladies incluant le « burn-out », impératifs liés à la conciliation travail-famille, etc. Lorsqu'un groupe de femmes se mobilisent, notre présence est requise afin de répondre aux besoins exprimés. Juste avant de quitter pour me rendre à cette rencontre, une administratrice m'a téléphoné pour me demander de relire une lettre à l'attention de son CLD, afin de demander la création d'un siège condition féminine. Diriger et donner vie à un réseau, c'est un travail terrain au jour le jour.

Est-ce que ces pratiques de mobilisation et de solidarité sont porteuses de changement ? Je suis persuadée que l'effet levier est là pour rester. Les femmes qui sont en place à des postes décisionnels, les femmes qui acceptent d'aller plus loin acquièrent une formation qui les aidera à persévérer. Je pense que le changement est là en profondeur. Je crois fermement qu'au niveau de tout le Québec, il y a présentement un changement intrinsèque. Les jeunes femmes d'aujourd'hui ne savent pas qu'elles n'avaient pas accès au barreau, au système d'éducation d'hier ou encore qu'elles n'existaient pas comme personne à part entière. Elles sont maintenant plus nombreuses dans les universités.

Le changement est profond. Il est présent dans les petits villages, à l'unité micro économique et il est là pour durer. Mais compte tenu de la transformation actuelle des structures municipales peut-on espérer que les femmes qui représentent 22 % des personnes engagées dans le développement local ou régional auront encore une place ?

---

---

## LES PRATIQUES DE RÉSISTANCE PAR LES ALLIANCES STRATÉGIQUES

ANNE GAUTHIER

Conseil régional de concertation et  
de développement de Rimouski

Je suis depuis plusieurs années engagée dans le mouvement des femmes. Je me décrirais comme féministe et je pense que je le suis depuis toujours, au moins depuis l'âge de raison. Dans mon jeune temps, on disait que cet âge où la raison apparaît soudainement se situe vers sept ans. Je peux donc dire sans trop risquer de me tromper que je suis féministe depuis l'âge de sept ans.

Au début, je n'associais pas vraiment ce que je ressentais aux différences entre les sexes, c'était davantage une prise de conscience qui me faisait dire, face à bien des situations, que ce n'était pas juste. Par exemple, dans le petit village où je vivais, en Acadie, je ne trouvais pas juste qu'il y ait des familles pauvres qui étaient stigmatisées, peu importe la valeur individuelle de ses membres. À l'école, en première année, j'étais déchirée entre le support que m'apportait mon institutrice et la manière dont celle-ci réagissait à l'endroit d'une de mes compagnes qui elle, venait de « la » famille pauvre de mon milieu. C'est comme ça que ça a débuté. Puis, de plus en plus, j'ai réfléchi à toutes ces choses injustes, j'ai ouvert les yeux et je ne pouvais plus les refermer.

Ma vie de militante féministe a réellement commencé au début de mes études universitaires. Ah ! l'énergie de mes vingt ans ! C'était passionnant de croire en quelque chose et d'être dans un milieu où on partage les mêmes convictions. Je me retrouvais avec des filles qui voulaient mener le même combat que moi, qui voulaient faire les mêmes choses et on

---

---


travaillait toutes ensemble vers un but que nous nous étions fixé. J'ai milité de façon active pendant un « bon » nombre d'années dans le mouvement des femmes.

Les femmes de ces groupes ont développé et développent encore diverses pratiques de résistance. Il y a longtemps que les femmes font de la résistance. Elles analysent les lois et les politiques pour en découvrir les enjeux, elles s'impliquent dans des structures décisionnelles où elles réclament des façons alternatives de faire des choix ou de voir le développement. Elles élaborent des outils d'éducation populaire pour conscientiser d'autres femmes. Par exemple, une collègue du Témiscouata devait être avec nous pour nous parler d' « Antidote », un moyen pour intervenir auprès des femmes à la base, au niveau de la citoyenneté, entre autres. C'est une façon de résister que de travailler en éducation populaire auprès des femmes sur le terrain.

Les « résistantes » manifestent aussi leur désaccord de différentes manières : elles réclament l'équité, la justice, l'égalité. C'est pour l'avènement d'une société plus juste qu'elles ont marché, tout d'abord jusqu'à Québec en partant de Montréal ou de Rivière-du-Loup. Elles ont marché ensuite, avec les autres femmes du monde, jusqu'à New-York. Ce sont des moyens percutants pour exprimer notre désaccord face à des choix de société qui pénalisent les femmes et les personnes les plus pauvres de notre société. Ce sont des démonstrations sans équivoque de la solidarité qui réunit les femmes quand elles décident de se rallier à un même combat. Nous parlons de plus en plus de mondialisation, je pense qu'il faut mondialiser nos solidarités. Pour moi, c'est cela la Marche des femmes. Ces marches ajoutent à toutes les actions qui sont faites par les femmes, au quotidien, pour que les choses changent.

Pendant ces années où je militais activement dans les groupes de femmes, j'ai eu le temps d'expérimenter différentes façons d'exprimer notre résistance. J'ai d'abord découvert la force de travailler en réseau, de nous alimenter entre nous, de développer des moyens, des stratégies, d'imaginer des actions collectives toujours plus créatives les unes que les autres. Certaines se rappellent sans doute l'opération « beurre de pinotte » où des représentantes des centres de femmes sont allées sur la colline parlementaire à Québec réclamer un financement adéquat pour le travail fait dans les centres de femmes, le travail fait au jour le jour, auprès des femmes. Nous

---



---


avons invité la députée ou le député de notre région à venir partager notre boîte à lunch et le slogan était « Les groupes de femmes valent plus que des pinottes ». Il y a eu aussi l'opération « sacoches » où des centaines de sacoches ont été envoyées au gouvernement fédéral avec un message disant « Nos sacoches sont vides ». L'opération « Miettes de pain » était du même type.

C'est un peu triste cependant de constater qu'encore aujourd'hui, nos sacoches sont toujours vides et que même avec toute l'imagination et la volonté possible, les groupes de femmes doivent continuer à revendiquer les montants nécessaires et essentiels à l'accomplissement de leur mission et cela devant des gouvernements qui font de plus en plus la sourde oreille.


C'est un peu à cause de cette surdité qui ne va pas en s'améliorant, (le gouvernement l'a d'ailleurs encore une fois démontré lors de l'adoption du dernier budget où rien ou presque n'est prévu pour améliorer la situation des personnes les plus pauvres de la société), que l'on doit, je pense, continuer de résister, développer de nouvelles stratégies et de nouvelles alliances.

Comment peut-on, par exemple, allier les expériences des femmes qui sont dans les différents milieux : celles qui sont dans les postes de condition féminine dans les différents ministères, celles qui, comme moi, travaillent dans des CRD, les agentes de développement dans les CLD, les chercheuses dans les universités, celles qui, au quotidien, interviennent auprès des femmes et des personnes démunies.

Comment peut-on réunir nos forces pour faire avancer la cause pour laquelle nous travaillons toutes. Ces collaborations sont essentielles. Je vous donne un exemple d'un travail de collaboration au niveau du Bas-St-Laurent lors de la planification stratégique du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD). Les femmes ont vraiment travaillé en réseau. Elles voulaient obtenir que l'égalité entre les femmes et les hommes soit un principe directeur dans la nouvelle entente de développement, celle qui vient juste d'être signée, en



---




---

février 2001. Pendant qu'au CRCD, un travail se faisait à l'interne, auprès de l'équipe régulière, pour convaincre de l'importance de ce principe, des alliées du ministère des Régions et du Conseil du statut de la femme faisaient d'autres représentations, dans le même but, auprès des ministères partenaires de l'entente. Préalablement à toutes ces démarches, il ne faut pas oublier le travail de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent qui revendique depuis des années qu'on tienne compte des besoins spécifiques des femmes et de leur apport au développement. Il y a donc un bombardement intensif. C'est comme ça que peu à peu l'idée a cheminé pour être finalement intégrée dans l'Entente cadre qui influencera les actions de développement pour les cinq prochaines années. Aujourd'hui, au moment d'élaborer les plans d'action qui permettront d'actualiser cette entente, des démarches continuent dans le même sens.


Nous en sommes au moment où il faut faire des plans d'action qui vont concrétiser les priorités retenues à l'intérieur de l'Entente cadre. Il faut donc continuer et s'assurer que le principe directeur mène à des actions réelles dans les milieux pour améliorer la condition des femmes. C'est là notre prochain défi. Nous travaillons en collaboration avec la Table de concertation des groupes de femmes, avec les jeunes de la Commission jeunesse régionale, avec le Comité condition féminine formé de représentantes de différents ministères et de groupes du milieu.

Depuis mes débuts donc, vers l'âge de sept ans vous ai-je avoué au début de ce propos, j'ai cheminé et expérimenté différentes voies pour exprimer mes convictions. Pour utiliser une expression bien connue, je peux dire que je suis « une féministe de tous les combats » et je persiste à croire qu'il faut lutter pour changer les choses. Il va falloir encore et, je suppose pendant longtemps, continuer à lutter dans les groupes de femmes, mais aussi s'investir de plus en plus dans les instances décisionnelles jusqu'au moment où le poids du nombre viendra réellement influencer sur les décisions. En attendant, on peut dire qu'un « siège-femmes », c'est fatigant à occuper et je parle d'expérience ; il faudra donc d'ici là imaginer des mécanismes afin de mieux supporter les femmes qui sont actuellement sur les premières lignes. Il faudra aussi développer d'autres alliances avec les femmes qui occupent des postes dans différentes



---





---

sphères de la société, reconnaître nos alliées et développer des alliances avec elles, convaincre les jeunes femmes que tout n'est pas acquis et qu'il faut continuer à revendiquer la justice, l'équité et l'égalité. Peut-être aussi, parler avec les hommes qui, pour certains, ne demandent qu'à devenir des alliés.

Du travail, il en reste à faire, le changement prend du temps, on en convient, mais « sur le métier, combien de fois faudra-t-il remettre notre ouvrage » avant d'atteindre les résultats recherchés ? Lors de mes débuts, à sept ans, je vous aurais probablement dit ça prend trop de temps et ce n'est pas juste. Aujourd'hui, je pense qu'il faut être tenace quand on décide de promouvoir des valeurs autres que celles qui prédominent. Comme les suffragettes avant nous, je persiste à croire qu'il faut résister, qu'il ne faut pas lâcher et que, jour après jour, il faut développer des moyens face aux nouveaux défis qui se posent, il faut créer de nouvelles alliances, de nouvelles solidarités afin d'atteindre les objectifs et les visées que, comme féministes, nous nous sommes fixés.



---


## LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES EN L'AN 2000 : BILAN ET SUIVIS

DIANE MATTE

Marche mondiale des femmes en l'an 2000

Après avoir entendu Michèle Asselin faire une certaine rétrospective des activités qui ont conduit à la Marche des femmes, je m'attarderai plus particulièrement sur ce qu'a représenté la Marche « Du pain et des roses » dans cette lutte contre la mondialisation telle qu'elle est en train de s'installer dans notre vie quotidienne. Il est utile de se rappeler que la Marche de 1995 était justement ancrée dans une résistance au défaitisme du discours néo-libéral ; au Québec, on était vraiment dans la crête du déficit zéro absolu, des coupures dans les programmes sociaux ; il y avait la réforme fédérale du projet d'assurance-emploi. C'est dans cette optique que nous avons commencé à cogiter, à penser sortir dans la rue pour montrer la force du mouvement des femmes, montrer qu'il y a un autre discours que celui qui est le discours dominant. Pour moi, c'est important de resituer la Marche de 1995 dans son contexte parce que la Marche de l'an 2000 s'inscrit justement dans ce désir de susciter un autre discours sur la scène publique, un discours ancré dans le vécu des femmes, dans les réalités que les femmes vivent ici comme ailleurs. En 1995, quand nous avons décidé de proposer aux femmes du monde de se mobiliser dans un projet de marche pour contrer la pauvreté et la violence faite aux femmes, nous n'avions pas nécessairement en tête une grande vision à long terme comprenant trois ou quatre étapes pour arriver à vraiment agir sur la scène internationale. C'était plus intuitif, cela venait plus du cœur que de la tête, mais il était clair qu'historiquement, avec ce qui se passait sur la scène québécoise et sur la scène internationale, le mouvement des femmes se dirigeait au plan international vers une remise en question de la mondialisation. Dans ce sens, la Marche se présentait comme une activité de résistance caractéristique du mouvement des femmes, mais avec des enjeux particuliers autour de la question de la mondialisation et du néolibéralisme.


---



---

Nous avons proposé aux femmes du monde de se mobiliser autour de la lutte contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Au même moment, commençait à émerger dans différents réseaux, des remises en question plus spécifiques d'institutions telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, des remises en question plus organisées, car il y a quand même longtemps que des gens se questionnaient sur ces institutions-là. Parallèlement à l'organisation de la Marche, montait aussi le désir de se donner une place citoyenne pour commencer à questionner les structures internationales et le système économique. À l'intérieur de l'organisation de la Marche, nous avons été interpellées par des femmes qui étaient plus près de ces groupes qui questionnaient les modèles économiques et les institutions bancaires internationales. Ces femmes ont « coloré » notre action, car initialement nous dirigeons notre action plus particulièrement vers les Nations-Unies. Lors de la rencontre préparatoire qui a eu lieu à Montréal en 1998, des militantes de différents pays, particulièrement des femmes du Sud, nous ont signifié qu'il était impossible à ce stade-ci de l'évolution de nos sociétés respectives de faire une action internationale sans s'adresser aux institutions économiques internationales qui ont un impact direct sur la vie des femmes, surtout sur la vie des femmes du Sud. On commence à voir le même impact chez nous quand on regarde les tendances ou les principes qui sont sous-jacents aux politiques adoptées par nos gouvernements.

Nous avons commencé à développer à l'intérieur de la Marche un regard critique sur la mondialisation, à changer un peu notre cible, à diversifier nos objectifs sur la scène internationale et à voir la Marche comme une façon et une occasion de situer le mouvement des femmes dans cette mouvance anti-mondialisation. Mais en écoutant des femmes qui travaillent dans les conseils régionaux, je vois que l'on retrouve à plusieurs endroits l'impact de la non-prise en considération de la spécificité des femmes et de l'analyse féministe. Même dans le mouvement anti-mondialisation, il faut se tenir les coudes serrés pour faire reconnaître que la Marche mondiale des femmes a été un événement important dans la lutte contre la mondialisation. Ce n'était pas un vague événement, c'était un geste important, un des rendez-vous importants que la société civile s'est donnée dans les dernières années pour questionner les modèles qu'on est en train de développer à l'internationale. Malgré le travail qui a été fait localement, régionalement, nationalement pour faire reconnaître davantage dans nos milieux la



---

---

place des femmes, le regard des femmes, l'analyse que les féministes portent, on peut passer complètement à côté sur le plan international quand il n'y a pas de résonance. On peut dire que notre impact sur les mouvements antimondialisation a été minime. Si je pense au Sommet des peuples, j'aurai des choses à dire là-dessus. Je pense à Porto Alegre où il y avait le forum social mondial où on a réussi à avoir une place pour parler de la Marche et un peu du regard des femmes. Mais on doit aussi créer cet espace sur la scène de la société civile qui s'agite présentement, pour s'assurer que la réalité des femmes est prise en compte, qu'il y a une intégration de l'analyse féministe de la mondialisation. La pensée féministe ne doit pas seulement être le lot des femmes, mais doit teinter et imprégner les mouvements contre la mondialisation.

Nous faisons le constat que la mondialisation se fait dans un contexte d'inégalités particulièrement criantes entre les hommes et les femmes, entre le Nord et le Sud et c'est bien évident que de superposer les nouvelles pratiques comme les accords de libre-échange, la libéralisation des marchés, la déréglementation ou la privatisation dans un contexte où les femmes sont déjà perdantes, sont déjà en bas de l'échelle, cela ne fait qu'accroître les écarts entre les hommes et les femmes, les écarts entre le Nord et le Sud. C'est pour cela que la Marche a élargi ses cibles dans la formulation de sa plate-forme. Dans les suivis de la Marche, il y a ce désir de se coller à cette mouvance antimondialisation et aux grands rendez-vous comme celui de Porto-Alegre au Brésil et celui du Sommet des peuples à Québec. Pour les femmes du Québec, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) porte aussi des conséquences qu'il est important de garder en mémoire.

J'aimerais rappeler les grandes composantes qui font en sorte que bien des gens essaient à l'heure actuelle de dénoncer publiquement et de diverses façons cette zone de libre-échange. Tout d'abord, il y a le désir d'élargir certaines règles que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) avait commencé à instaurer entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, les accords de la ZLÉA donneraient encore plus de possibilités d'intervention aux investisseurs et des pouvoirs encore plus importants à ces mêmes investisseurs. Dans le fond, la zone de libre-échange, c'est surtout une zone de droit de commercer que les investisseurs s'arrogent de

---

---

diverses façons. Dans ces composantes qui sont on ne peut plus troublantes, il y a le fait qu'il n'y a aucune obligation (si on ne connaît pas les textes, on connaît un peu les tendances). Les États qui acceptent d'accueillir les investissements ne peuvent mettre de limites à ces investisseurs, par exemple, ils ne peuvent demander que, dans la production, il y ait une partie des produits ou des matériaux utilisés qui soient des matériaux locaux ; il ne peut y avoir de politique par rapport à la création d'emploi. Les lobbies essaient de faire en sorte qu'il n'y ait aucune obligation, aucun irritant pour les investisseurs. De plus, ces mêmes lobbies essaient de faire en sorte qu'il n'y ait aucun droit pour les États d'intervenir contre la fuite des capitaux ; les investisseurs pourraient, du jour au lendemain, décider de déménager, d'aller dans un autre endroit plus profitable pour eux et à l'intérieur de la ZLÉA. On fait évidemment des pieds et des mains pour que les États ne puissent mettre des clauses qui empêchent les capitaux de se mouvoir à leur gré. Tout investisseur étranger doit avoir droit au même traitement que les industries locales. Le traitement « national » doit être le même pour les investisseurs qui viennent de l'étranger que pour les investisseurs locaux. On ne peut favoriser, on ne peut avoir de politique qui favorise le local plus que l'investisseur qui vient d'ailleurs. C'est un peu l'idée que les portes ouvertes donnent accès à tout le marché, même si l'investisseur vient faire compétition aux industries qui sont déjà là et donnent toutes latitudes aux entreprises étrangères de se mouvoir sans rencontrer d'irritant.

On peut aussi parler du droit de poursuivre les États. On connaît un exemple dans le cadre de l'ALÉNA, mais on peut supposer que cette tendance ne fera que s'accroître. L'exemple est le suivant : les États-Unis ont poursuivi le Canada parce que celui-ci refusait la vente, sur son territoire, d'un « méthyl », un additif dans l'essence qu'une compagnie américaine voulait produire. Nos règles environnementales empêchaient la vente de ce produit. Le Canada a négocié hors-cour. Une entente a été conclue : l'interdiction de l'utilisation du produit nocif a été levée, le Canada a payé à la compagnie une compensation de 14 millions de dollars US et le tout a été accompagné d'une directive au ministère de l'Environnement disant que cet additif n'était plus tout à fait aussi nocif pour la santé de la population...

---


---

Cela donne un petit aperçu des éléments qui viennent jouer et qui vont le faire de plus en plus. Les principes sont déjà là via l'ALÉNA et ils seront élargis. Les mouvements qui tentent de contrer la ZLÉA s'inquiètent beaucoup du fait qu'on pense élargir aux services les possibilités d'échange. Ce ne serait plus seulement un échange de produits, mais aussi un échange de services. Cela peut vouloir dire toute la privatisation des services de santé, d'éducation, de l'eau, etc., en somme la possibilité pour des entreprises de s'approprier le terrain des services. Quand on regarde qui a la possibilité de le faire, ce sont évidemment les investisseurs américains et un peu aussi ceux du Canada qui peuvent décider d'investir, d'offrir des services dans les pays du Sud. Entre le Canada et les États-Unis, les possibilités sont importantes : on n'a qu'à penser à l'Alberta qui a accepté d'avoir un hôpital privé sur son territoire ; ce qui a déjà ouvert une brèche dans la loi de la santé canadienne par laquelle pourraient s'infiltrer des investisseurs qui voudraient ouvrir ou gérer des hôpitaux en territoire canadien.

Il y avait eu un premier Sommet des peuples en 1998 à Santiago. Un deuxième aura lieu à Québec au milieu d'avril, un sommet parallèle au Sommet des Amériques où seront présents les trente-quatre Chefs d'État des Amériques, à l'exception de Cuba. Le Sommet des peuples va tenter de manifester, d'être présent de différentes façons dans la rue pendant ces événements. La Fédération des femmes du Québec (FFQ) a mis sur pied un comité de femmes intéressées à poursuivre le travail amorcé avec la Marche mondiale pour préparer la manifestation des femmes au Sommet des peuples.

Du 16 au 21 avril, trois événements concerneront particulièrement les femmes : le 16 avril, il y aura un forum « femmes ». Sept forums thématiques se pencheront sur les impacts de la ZLÉA sur les communications, la santé, l'éducation, le travail, l'environnement, l'agriculture, le rôle de l'État... Donc, nous avons décidé de faire le forum « femmes » avant les forums thématiques qui auront lieu les 17 et 18 avril, afin de pouvoir par la suite aller influencer ces forums. Nous avons souvent tendance à avoir un espace « femmes » dans ce genre de manifestation, espace où les femmes se retrouvent entre elles tout en perdant l'impact possible sur les autres forums. Nous avons décidé de procéder différemment cette année, de

---




---


nous préparer entre nous, entre celles qui partagent une même analyse pour ensuite aller participer aux forums thématiques. Le Sommet des peuples et particulièrement les forums travaillent sur les alternatives et un document a été produit par l'Alliance sociale continentale, un réseau de différents mouvements sociaux des Amériques qui veille depuis quelques années à contrer l'avènement de la ZLÉA. Ce groupe a développé un document sur des alternatives dont certains éléments seront discutés pendant le forum femmes afin d'inclure des alternatives plus spécifiques à partir de l'analyse que les femmes font de la mondialisation et des ententes de libre-échange.

Le mercredi soir, 18 avril, il y aura un tribunal populaire sur l'impact des accords de libre-échange et de la mondialisation sur les femmes. Le modèle est un peu celui des « femmes sages » de certaines traditions autochtones. Nous aurons quatre femmes, reconnues sages par leur communauté, qui vont entendre les témoignages de huit femmes des Amériques qui vont venir parler, de façon personnelle et pour les femmes de leur communauté, des impacts des accords de libre-échange et de la mondialisation. Nous aurons des femmes par exemple, des maquiladoras du Mexique, de la Colombie, des États-Unis pour parler de la pauvreté dans le « Nord », du Québec pour parler des coupures dans les programmes sociaux, du Brésil pour parler du monde syndical. Une brochette de femmes qui nous permettra de voir un peu la réalité, ce que les accords de libre-échange, l'ALÉNA et la mondialisation veulent dire dans le quotidien des femmes.

Le samedi, 21 avril, il y a la Marche des peuples des Amériques à l'intérieur de laquelle il y aura un contingent de femmes, contingent qui sera très visible, très audible et très coloré. Il y a des négociations pour lui assurer une visibilité intéressante. Nos invitées internationales seront en avant de la Marche des peuples. Pour celles qui seraient inquiétées par l'espèce de psychose de violence, d'affrontement qui se développe à l'heure actuelle, je veux rappeler que la Marche des peuples des Amériques aura lieu dans la basse-ville, loin du périmètre « dangereux », un permis a été émis par les autorités policières et aucun affrontement n'est prévu. À l'intérieur de l'ensemble de la Marche et aussi dans chacun des contingents, un service d'ordre est organisé pour assurer la sécurité des marcheuses et marcheurs. Il y a aussi des



---



---

ententes avec la table des convergences qui a travaillé plus particulièrement aux événements qui ont lieu à l'extérieur, qui a travaillé avec des groupes qui pourraient vouloir être plus confrontants par rapport à la police. Pour la Marche des peuples, le mot d'ordre est d'éviter toute forme de violence et il n'y a aucune indication que les groupes participants ne respecteront pas le mot d'ordre, leur objectif n'étant pas la perturbation de la marche pacifique. Nous pouvons donc inviter les femmes à venir en très grand nombre à cette manifestation, à ce rendez-vous important pour signaler notre désaccord avec le type de développement qu'on veut nous imposer.





---

# UNE CITOYENNETÉ PLEINE ET ENTIÈRE : LE TERREAU POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE SOCIÉTÉ FÉMINISTE

NICOLE THIVIERGE

Université du Québec à Rimouski

MARIELLE TREMBLAY

Sciences humaines,

Université du Québec à Chicoutimi

Au terme de cet atelier de travail qui réunissait plus d'une cinquantaine d'intervenantes et de chercheuses féministes, nous tentons de tirer quelques pistes de réflexion et de stratégies d'action. Les participantes ont partagé leurs expériences autour des défis d'une citoyenneté active et entière pour les femmes dans un contexte de régionalisation et de mondialisation. Elles devaient aussi porter le débat sur leurs pratiques de résistance et leurs mobilisations pour y cerner comment celles-ci sont porteuses de changement. Bref, quels sont les acquis des femmes dans l'arène du pouvoir et jusqu'à quel point ne risquent-elles pas de devenir des gestionnaires de l'État plutôt que des actrices de développement ?

## Démocratie et représentation citoyenne

La discussion sur ce thème a principalement porté sur les espaces de pouvoir conquis par les femmes, les intérêts qu'elles défendent et la légitimité de leur représentation. Malgré des lacunes qui seront soulignées plus loin, les participantes considèrent que les groupes de femmes constituent des espaces de développement local, et cela depuis une trentaine d'années. Au fil des ans, ce sont devenus des lieux à partir desquels les femmes ont pu agir sur leur communauté pour la transformer. Petit à petit, les femmes ont gagné une certaine légitimité dans les instances publiques et politiques comme en témoignent l'établissement et le financement des comités aviseurs femmes, les tables sectorielles des conseils régionaux de développement

---

---

(CRD), les sièges-femmes et l'avènement de structures paritaires plus ou moins égales mais où les femmes prennent de plus en plus de place.

Dernièrement, lors de la signature des ententes de développement régional, les femmes ont gagné du terrain dans treize des dix-sept régions, celles où il y avait un siège-femme au conseil d'administration des CRD. Les femmes qui occupaient ces sièges étaient alimentées par des comités aviseurs le plus souvent sous le leadership des Tables régionales de concertation des groupes de femmes. En principe, on peut penser que les préoccupations des femmes sont de plus en plus intégrées aux plans de développement, mais c'est une ouverture encore très timide. Qu'en est-il vraiment sur le terrain où les femmes sont aux prises avec les réalités de la vie quotidienne ?

Pour Dominique Masson, « vouloir représenter les femmes dans l'espace régional, c'est faire une double demande de démocratisation, celle des espaces et celle des instances politiques », afin que les femmes soient perçues comme actrices de développement. Il importe pour cela que l'on tienne compte de leurs intérêts et de leurs besoins dans l'élaboration de ces politiques. On connaît cependant les limites de la démocratie représentative qui est très exigeante et qui repose sur le temps disponible des femmes et sur des ressources financières suffisantes.

Certes, depuis quelques années, on ne peut que se réjouir de l'augmentation du nombre de femmes présentes dans les instances et cela constitue vraiment une démocratisation du pouvoir politique au Québec. Cependant, si on en récolte des bienfaits on ne peut qu'en constater aussi les limites. Une intervenante raconte les batailles menées pour revendiquer un siège-femme à la Commission québécoise des partenaires pour la main-d'œuvre. Ce fut un échec. La lutte pour l'implantation d'une « stratégie main-d'œuvre féminine » dans les orientations connut plus de succès mais quand il fut temps d'en tenir compte dans les budgets alloués aux organismes régionaux, l'argument de refus, comme en témoigne Thérèse Belley, reposa sur le fait que « le national n'a pas débloqué d'argent pour cela ». Rapidement, les femmes ont pris conscience que les budgets ne suivent pas toujours les principes ou les projets. Pour certaines participantes, malgré le discours prônant la décentralisation, on assisterait à une concentration des pouvoirs du gouvernement central. Les Régies régionales de la santé et des services sociaux où les

---

---

membres du conseil d'administration sont maintenant nommés par le ministère des Régions au lieu d'être élus par les populations régionales en sont un exemple.

La participation citoyenne des femmes est de plus en plus complexe et la régionalisation a conduit les femmes sur tous les fronts en même temps. Les intervenantes des régions éloignées, comme Chicoutimi, le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord témoignent de l'essoufflement, du temps perdu à se déplacer, de l'isolement et du manque de contact avec d'autres femmes. Il faudrait vivre à la fois sa régionalisation et sa localisation et être présentes aux instances nationales où se décident les politiques et le financement. C'est ce que constate Danielle Fournier qui note : « la multiplication des lieux de représentation, le désir d'être présentes partout [...] font des femmes des expertes de la représentation, des expertes du communautaire, ce qui fait qu'elles deviennent de plus en plus éloignées de leur base [...] ; on devient confrontées à un espace de perte de sens ».

Par ailleurs, on ne défend pas toujours la cause des femmes parce qu'on est une femme. On a vu des représentantes refuser de se limiter à représenter les intérêts particuliers des femmes seulement. De plus, il y a une différence entre défendre les intérêts des femmes et faire sa représentation à partir d'une vision féministe. Ainsi l'analyse différenciée selon les sexes est utilisée par les féministes plus militantes mais n'est pas partagée par toutes. Sur le terrain, note Michèle Asselin, les intervenantes souhaitent de l'aide : « pour que je puisse porter la vision féministe, il faut que je sois alimentée ».

La représentation des femmes soulève un autre problème, celui de la légitimité de représenter toutes les femmes dans leur pluralité et dans leur diversité. Pour Elsa Beaulieu « il ne faut pas avoir peur de prendre le leadership et de se poser comme modèle [...]. C'est ensemble qu'il faut faire ce travail [...] on ne va pas se délégitimer parce qu'on n'est pas nécessairement partie prenante de la situation des personnes qu'on veut défendre [...] même si toutes les femmes de la société n'ont pas nécessairement les mêmes problèmes, les enjeux sont à peu près les mêmes pour toutes ».

---

---

## Régionalisation et mondialisation : une dynamique mouvante

Depuis les trente dernières années, nous avons connu une régionalisation qui, malgré ses limites, se voulait une expérience démocratique avec son découpage en territoire de développement, les dix-sept régions administratives. On croyait que tout devait être régionalisé, les projets de développement, les pouvoirs et les budgets nécessaires à leur réalisation. On avait créé des instances démocratiques de décision au niveau local et régional comme les Conseils régionaux de développement (CRD), les conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), les Régies régionales de la santé, les municipalités régionales de comté (MRC), les centres locaux de développement (CLD), etc. Selon Donia Bergeron, ces processus de changement ont obligé les femmes à s'ajuster au risque de perdre les acquis qu'elles détenaient, à pratiquer sans relâche la stratégie de la « chaise pleine », de la contamination et à lutter pour intégrer la problématique de la condition féminine dans les ententes spécifiques.

Mais la réforme Bédard de 1999 et sa réalisation en cours vient complètement changer les paramètres de la régionalisation. Selon Danielle Lafontaine, on entre maintenant dans une ère de *régionalisation de deuxième type*. Quel rôle et quel pouvoir échoient alors aux MRC, au CLD, au CRCD, à ces instances démocratiques qu'on a connues ? On annonce un remaniement du territoire autour d'agglomérations urbaines de grande taille, lesquelles deviendraient les nouvelles communautés d'appartenance. N'y a-t-il pas danger que la méga ville entraîne une perte de citoyenneté pour les femmes comme le craint le Conseil du statut de la femme ?

Selon Danielle Lafontaine, quand on scrute les discours de la régionalisation infranationale (autour des grands ensembles urbains) et de la régionalisation hémisphérique (les grands blocs de la mondialisation), le modèle théorique qui les sous-tend est néoclassique. « C'est une approche de la croissance par le marché, par l'échange des biens et des produits, par l'intensification des rapports économiques ; c'est une intégration par le marché où l'ensemble urbain devient le pivot essentiel de ce positionnement marché [...]. À l'heure où on met d'abord l'accent sur la production de la richesse par le marché et où on focalise sur la

---

---

marchandisation, tous les autres domaines comme la culture, l'éducation, la redistribution, les avancées des droits des femmes et des droits sociaux sont-ils mis dans la balance ? [...] On risque la balkanisation des intérêts, un émiettement. Chaque ville gagne sa propre bataille [...] la *régionalisation de deuxième type* qui se met en place fait glisser le tapis sous les pieds de ce qu'on a connu auparavant, elle doit être repossédée par la pensée, l'information, les réseaux et l'action ».

Diane Matte rappelle que la Marche des femmes tenue au Québec en 1995 « était justement ancrée dans une résistance au défaitisme du discours néolibéral alors qu'au Québec on était dans la crête du déficit zéro absolu et des coupures dans les programmes sociaux [...]. Lors de la rencontre préparatoire pour la Marche de 2001, des militantes de différents pays, particulièrement des femmes du Sud ont signifié qu'il était impossible à ce stade-ci de l'évolution de nos sociétés respectives de faire une action internationale sans s'adresser aux institutions économiques internationales qui ont un impact direct sur la vie des femmes, surtout sur la vie des femmes du Sud. [...]. Nous avons commencé à voir la Marche comme une façon et une occasion de situer le mouvement des femmes dans cette mouvance antimondialisation ».

Danielle Lafontaine propose une régionalisation idéale de type trois, « comme la thèse, l'antithèse et la synthèse, qui reprend la première, qui rentre dans la deuxième pour y introduire tout un ferment critique mais qui a en vue de produire un recadrage autour de la lutte volontariste aux inégalités dans le monde. Le contraire de cela, c'est la polarisation, une polarisation géographique et sociale dont les femmes, les pauvres, en fait, toute la société fera les frais ».

Défis et enjeux : pistes de réflexion et d'action

Représentation

En ce qui concerne la démocratisation des espaces politiques et la participation citoyenne des femmes, les participantes ont soumis quelques suggestions pour contribuer à l'avancement

---

---

d'un projet de société féministe. Compte tenu des changements profonds qui s'annoncent dans la régionalisation de deuxième type avec, d'une part, les grands centres urbains et, d'autre part, les régions et leur MRC aux pouvoirs incertains, on s'interroge sur le palier de pouvoir à investir. L'idéal étant, bien sûr, d'y trouver des femmes à tous les niveaux. Anne-Marie Day propose d'investir le pouvoir, d'occuper les instances de décision en plus des instances de représentation : « bien que les femmes ont largement investi le monde du travail et des sphères sociales, elles n'ont toujours pas accédé aux sphères du pouvoir décisionnel. On dirait qu'elles « s'auto-éliminent » plutôt que d'affronter ce milieu. Il faut reconnaître et mettre en place des moyens pour que les femmes puissent partir équitablement sur la ligne de départ vers les lieux de décision, pour enfin reprendre leur retard historique. Parce que le plus important c'est que les femmes soient partie prenante des décisions qui se prennent à leur sujet ».

#### Formation et compétences ; recherche et ressourcement

Des participantes ont déploré qu'aucune formation ne soit dispensée sur la régionalisation et sur l'exercice des charges citoyennes, comme si on devait se fier à l'improvisation. Les femmes ne se sentent pas expertes et ne croient pas avoir les compétences nécessaires pour s'asseoir autour des tables de partenaires, d'ailleurs elles n'y sont pratiquement pas présentes. C'est une limite à la citoyenneté des femmes. Pourtant, elles doivent avoir confiance en leur capacité, faire comme les hommes qui, avec peu de diplôme et de formation, se lancent sans remords. Il faut aussi valoriser notre expertise en condition féminine et se sentir légitimées par cette expertise.

Marie-Lise Semblat décrit l'expérience française en milieu rural comme une expérience de formation dont l'objectif est de former des actrices qui, « localement, rencontrent des freins à l'initiative et par là même ont des difficultés à valoriser leurs compétences au service du territoire ». Cette formation se réalise avec une sensibilisation des partenaires aux enjeux de l'action des femmes dans le développement local et international. Une autre façon de valoriser l'expertise des femmes en place et de leur apporter un support efficace est d'établir des mécanismes de ressourcement. Mais ce ressourcement doit être féministe pour bien porter les

---

---

intérêts des femmes. Un des meilleurs ressourcements, pense Danielle Lafontaine « c'est de regarder en arrière, de regarder les actions que les autres femmes ont posées et qui ont duré. [...] On a besoin de mettre en œuvre un rapport à notre passé, à un présent qu'on relativise, et à un avenir qu'on va tenter de faire du mieux qu'on peut et à plusieurs ». Par ailleurs, selon Claire Minguy, il y aurait « urgence de se définir une vision féministe du développement [...]. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) devrait être comprise et appliquée pour mesurer l'impact des décisions prises ou à prendre sur la condition des femmes. Les femmes sont appelées à se prononcer sur une foule de sujets sans pouvoir s'appuyer sur une réflexion, une définition commune, du type de développement qu'elles souhaitent ».

On suggère également la création d'observatoires de la problématique féminine en région comme lieu d'information susceptible de nourrir les femmes dans leurs décisions. Ces observatoires pourraient également se pencher sur l'épineux problème des « indicateurs de rentabilité sociale » qui permettrait de mieux mesurer l'impact de la contribution des femmes au développement, la réflexion féministe à propos du développement régional n'étant pas aussi avancée que dans les autres domaines de connaissances. Dominique Masson déplore l'absence de lieu ou d'occasion, l'absence de tribune pour que des débats s'engagent sur une vision de projet de société, sur l'identité régionale et sur la perspective féministe. Sans ressourcement et support, l'efficacité des intervenantes en place est menacée.

#### Les solidarités à bâtir ou à consolider aux niveaux régional, national et mondial

Les femmes doivent pouvoir compter sur la force de réseaux et d'alliances à construire ou à consolider pour alimenter leur réflexion. Elles doivent développer des stratégies et imaginer des actions collectives efficaces, développer des alliances avec les femmes qui occupent des postes dans différentes sphères de la société, reconnaître leurs alliées. Les participantes de l'atelier sont conscientes qu'elles ne peuvent porter seules un projet de société féministe, voire un projet de société plus humanitaire. De même ce n'est pas seules qu'elles pourront tirer leur épingle du jeu de la nouvelle régionalisation et de la mondialisation. Pour Michèle Asselin, les femmes peuvent changer le monde mais pas toutes seules : « le féminisme doit être porté

---

---

ailleurs, par d'autres acteurs de la société. [...] La contamination qui s'est effectuée dans les structures doit aussi se faire avec les groupes communautaires, avec le mouvement syndical, le mouvement écologiste ; il faut que nous soyons plurielles. Le féminisme doit être porté par tout le monde, pas seulement par les femmes ». De plus, les femmes étant des citoyennes du monde doivent mondialiser leurs solidarités.

### Un projet alternatif de société : le projet féministe

Au cours des échanges sur les défis de l'avenir, les intervenantes ont voulu interroger le système dans lequel elles vivent. Avec les profonds changements qui surviennent tant au régional qu'au national, il est sans doute pertinent de regarder au-delà de la prise de pouvoir ou de la représentation démocratique pour porter les dossiers de condition féminine. Certaines participantes ont même suggéré de revoir le projet féministe en questionnant le paradigme politico-économique dans lequel on se trouve. D'autres s'interrogent sur l'apport des femmes dans la construction d'une nouvelle culture qui valoriserait les échanges de vue, les négociations plutôt qu'une exclusive culture de l'affrontement. Marie-Josée Nadal propose de définir un nouveau projet de société où les femmes auraient un rôle central : « Quel projet de société est le nôtre ? Est-ce qu'on ne nous laisse pas simplement mettre un petit peu plus d'humanité dans un marché de plus en plus inhumain ? Est-ce que les femmes n'ont que ce seul rôle ? Est-ce que les femmes n'ont pas à redéfinir une société où l'État, la société civile et le marché se donneraient des objectifs plus justes, plus démocratiques ? » Devant les stratégies de plus en plus décevantes de nos États qui participent de plus en plus à l'idéologie libérale, Michèle Asselin propose de changer l'État en créant un parti féministe.

Quel agenda ! Quelles pistes de réflexions et d'action ! Les femmes quittent l'atelier dans la joie mais aussi dans l'anxiété devant l'ampleur du défi. Comment faire ? Par où commencer ? Il faut imaginer le monde qu'on veut bâtir et agir, à l'exemple de nos doyennes féministes, suggère Josée Belleau :

Je me rappelle que les femmes ont imaginé un autre monde, ont nommé qu'il y avait une violence spécifique faite aux femmes et qu'elles en avaient raz-le-bol. Il fallait imaginer

---





---

cela autrement. Il y a eu une force d'imagination qui tendait vers autre chose qui a ébranlé la société [...]. Sur la question du développement et de l'économie, il va falloir imaginer autrement l'économie et le dire [...]. Je sais qu'il y a de nouveaux et de nouvelles camarades qui, partout dans le monde, brassent la cage du pouvoir dominant [...], il n'est pas question de dire que ce qu'on fait n'est pas bon, mais pour l'avenir, il faut plonger ».



***Régionalisation et démocratie : les défis d'une citoyenneté active pour les femmes***

jeudi 5 et vendredi 6 avril 2001

sous la responsabilité de Marielle Tremblay, UQAC et Nicole Thivierge, UQAR.

Université du Québec à Chicoutimi

**Jedi le 5 avril 2001**

11h30 - 12h30      Accueil et inscription

13h30 - 13h45      Mot d'accueil d'Anita Caron, chercheure principale du réseau.  
Présentation du thème de l'atelier par Marielle Tremblay, UQAC et Nicole Thivierge, UQAR.

13h45-15h15      ***Régionalisation et démocratie : quels enjeux pour les femmes?***  
Animation : Marielle Tremblay, UQAC

*Nouveaux enjeux de la participation des femmes aux lieux décisionnels dans le contexte de la régionalisation.*  
Claire Minguy, Conseil du statut de la femme, Québec.

*Régionalisation de deuxième type et gouvernance : un agenda de recherche et d'action pour les femmes.* Danielle Lafontaine, Sciences humaines, Rimouski.

Commentaire de Dominique Masson, Institut d'études des femmes, Université d'Ottawa  
Échange entre les participantes

15h15- 15h30      Pause santé

15h30 - 17 h      ***Répartition équitable des richesses et citoyenneté active***  
Animation : Nicole Thivierge, UQAR

*Participation des femmes aux nouvelles structures régionales : nouvelles « gestionnaires de la pauvreté » ou citoyennes à part entière?* Thérèse Belley, Accès-travail-femmes

*Pauvreté des femmes dans le contexte de la mondialisation : quelques enjeux pour une répartition équitable des richesses.* Anick Druelle, Institut de recherche et d'études féministes, UQAM

Commentaire de Danielle Fournier, École de service social, Université de Montréal  
Échange entre les participantes

17h15      **Vin d'honneur et allocution du recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi. Salon du recteur, salle H1-1110**

Lancement du recueil de textes publié par Relais-femmes donnant suite aux ateliers d'octobre 1998 et de juin 1999 sur *l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes.*

19h15      **Souper-causerie à l'Hôtel Chicoutimi, 460 Racine Est**  
Animation par Nicole Thivierge, UQAR

---

*Nouvelles organisations territoriales, nouvelles formes de sexisme et renouvellement des stratégies d'action : Analyse de pratiques en France et en Europe.* Marie-Lise Semblat, Collège coopératif de Paris

**Vendredi le 6 avril 2001**

9 h - 12 h      **Forum : Défi du millénaire!**

Animation : Charlotte Thibault, Service aux collectivités de l'UQAM.

En 10 minutes, faites-nous part des pratiques de résistance que se donnent les femmes de même que des mobilisations et solidarités qui les supportent? En quoi ces pratiques sont-elles porteuses de changement et quelles barrières les femmes ont-elles à surmonter?

- Donia Bergeron, Corporation femmes et développement régional 02
- Anne-Marie Day, Regroupement des femmes de la Côte-Nord
- Nikole Dubois, Antidote Monde, Centre des femmes du Témiscouata
- Anne Gauthier, Responsable du développement social au CRCO, Rimouski
- Édith Pelletier, Centre des femmes La Source, St-Félicien

Prise de parole par les participantes

Stratégies d'action

12h-13h30      **Dîner-causerie, salon du recteur, salle H1-1110**

Animation : Marielle Tremblay, UQAC

*Après la Marche mondiale des femmes, que prévoir pour le Sommet des peuples du 16 au 21 avril 2001 à Québec?*  
Diane Matte, coordonnatrice, Marche mondiale des femmes.

## LISTE DES PARTICIPANTES

Lorraine	Archambault, agente de recherche et de planification à l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM
Michèle	Asselin, coordonnatrice à L'R des centres de femmes du Québec
Elsa	Beaulieu, étudiante en sciences humaines à l'UQAC
Rébecca	Beauvais, étudiante en science politique à l'UQAM
Josée	Belleau, travailleuse autonome
Thérèse	Belley, directrice générale d'Accès travail-femmes et comité aviseur main-d'œuvre au féminin
Donia	Bergeron, directrice de la Corporation femmes et développement régional 02 au Saguenay
Monique	Boily, membre du conseil de gestion de la Table de concertation des groupes de femmes Récif 02
Manon	Boulianne, professeure en anthropologie à l'Université Laval
Nicole	Brais, chercheuse post-doctorale rattachée au Centre de recherche en aménagement et développement de l'Université Laval
Lise	Carbonneau-Haunsel, administratrice au Conseil local de développement de la Minganie et membre du Regroupement des femmes de la Côte-Nord
Anita	Caron, professeure émérite en sciences religieuses à l'UQAM
Christine	Chabot, responsable régionale au Conseil du Statut de la femme à Chicoutimi
Cylvie	Claveau, professeure en sciences humaines à l'UQAC
Christine	Corbeil, professeure à l'École de Travail social de l'UQAM
Denyse	Côté, professeure en Travail social à l'UQAH et observatrice pour la Table de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais
Anne-Marie	Day, agente de développement et de recherche au Regroupement des femmes de la Côte-Nord
Francine	Descarries, professeure en sociologie et directrice universitaire de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes à l'UQAM
Lise	Desmarais, professeure en sciences économiques et administratives à l'UQAC
Chantal	Doré, chercheure associée à IRECUS à la Faculté d'administration et au Centre d'excellence en gestion du développement local de l'Université de Sherbrooke
Anick	Druelle, étudiante en sociologie à l'UQAM
Sylvie	Dubord, organisatrice communautaire au CLSC du Grand Chicoutimi et chargée de cours au département de Travail social à l'UQAC
Danielle	Fourmier, professeure à l'École de Service social de l'Université de Montréal

Claire-Andrée	Frenette-Leclerc, chercheure autonome
Winnie	Frohn, professeure en études urbaines et touristiques à l'UQAM
Anne	Gauthier, agente de développement au Conseil régional de concertation et de développement du Bas St-Laurent
Claude	Gendron, chercheuse post-doctorale rattachée à la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, Université Laval
Nadine	Goudreault, coordonnatrice de projet à Relais-femmes et directrice communautaire de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes
Élaine	Hémond, présidente du Groupe femmes, politique et démocratie
Acacha	Hortensia Vicentia, étudiante en développement régional à l'UQAR
Lyne	Kurtzman, coordonnatrice de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes à l'UQAM
Danielle	Lafontaine, professeure en développement régional à l'UQAR et membre du groupe de recherche le GRIDEC
Lucie	Lamarche, professeure en sciences juridiques à l'UQAM
Nathalie	Lapierre, administratrice au Conseil local de développement de la Minganie et membre du Regroupement des femmes de la Côte-Nord
Monique	Larouche, coordonnatrice de la Table de concertation des groupes de femmes Récif 02
Dominique	Masson, professeure à l'Institut d'études des femmes et au département de sociologie de l'Université d'Ottawa
Diane	Matte, coordonnatrice de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000
Jacinthe	Michaud, professeure en Études des femmes, Collège Glendon, Université York de Toronto
Claire	Minguy, agente de recherche à la direction des bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme
Sylvie	Morel, professeure en relations industrielles à l'Université Laval
Marie-José	Nadal, chargée de cours à l'Institut de recherches et d'études féministes, à l'UQAM
Sylvie	Nault, agente de développement au Conseil régional de développement des Laurentides
Geneviève	Nootens, professeure en sciences humaines à l'UQAC
Lysiane	O'Sullivan, agente de développement pour le projet <i>À égalité pour décider</i> du Réseau des femmes des Laurentides
Édith	Pelletier, coordonnatrice du Centre des femmes « La Source » à St-Félicien
Anne	Roberge, directrice des politiques de main d'œuvre au ministère de la Solidarité sociale
Ruth	Rose, professeure en sciences économiques à l'UQAM
Sophie	Rousseau, agente de développement à la Corporation femmes et développement régional 02
Francine	Saillant, professeure en anthropologie à l'Université Laval
Marie-Lise	Semblat, professeure au Collège coopératif de Paris
France	Tardif, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
Charlotte	Thibault, agente de recherche et planification aux Services aux



---

Nicole  
Marielle  
Suzanne

collectivités de UQAM  
Thivierge, professeure en sciences humaines à l'UQAR  
Tremblay, professeure en sciences humaines à l'UQAC  
Tremblay, professeure en sciences humaines à l'UQAC

